

Prolongée jusqu'en 2024

VERSION
ACTUALISÉE



STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER
L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ
DES TERRITOIRES **2018
2022**

Pour des municipalités et des régions encore plus fortes

Le 27 avril 2022, le Conseil des ministres a adopté le décret no 708-2022 ayant pour effet de reporter l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Ainsi, tout comme la Stratégie 2018-2022, le présent plan d'action se prolongera et sera effectif pour une période pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).
Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamh.gouv.qc.ca.

ISBN : 978-2-550-85625-2 (PDF) (1^{re} édition)
978-2-550-92800-3 (PDF)

Dépôt légal – 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2022



MOT DU PREMIER MINISTRE

S'investir dans l'intérêt premier des Québécoises et des Québécois : voilà ce qui guide notre gouvernement pour cette mise à jour de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022.

En tant que premier ministre, j'ai l'occasion de me déplacer aux quatre coins du Québec. Et je dois dire que la diversité de notre territoire m'étonne toujours. Le visage de chaque région est différent. Chaque collectivité a sa propre couleur et sa propre beauté. Dans ce contexte, les défis et les priorités des citoyennes et des citoyens varient d'un endroit à un autre.

C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas miser sur une formule unique si nous voulons que nos régions exploitent leur plein potentiel. Nous devons plutôt adapter nos actions aux particularités propres à chacune d'entre elles. Aussi, nos politiques, nos stratégies et nos programmes doivent être renouvelés régulièrement afin de refléter le mieux possible les réalités en constante évolution des collectivités.

L'actualisation de la présente Stratégie était donc nécessaire pour rendre nos municipalités et nos régions encore plus fortes. Elle permet aux élus municipaux et régionaux d'être mieux outillés pour faire face aux enjeux auxquels ils sont confrontés, comme la rareté de la main-d'œuvre, les changements climatiques et démographiques, les défis de vitalisation ou encore la pérennité des services de proximité.

En effet, son mécanisme contribue à ce que les interventions des ministères et organismes gouvernementaux concernés répondent directement aux priorités spécifiques de chacune des régions établies par les élus. Il facilite également l'avancement des dossiers qui leur tiennent à cœur.

La Stratégie constitue un moyen efficace pour assurer un juste équilibre du développement socioéconomique et de l'offre de services entre les régions et les grands centres, entre le milieu rural et le milieu urbain.

Maintenant, que ce soit dans le cadre de cette démarche ou de tout autre dossier, nous devons continuer de moderniser nos façons de faire afin de favoriser l'épanouissement de l'ensemble des municipalités et des régions de notre territoire.

Votre gouvernement va toujours travailler en ce sens pour bâtir un Québec plus prospère, plus vert et plus fier.

FRANÇOIS LEGAULT

Premier ministre



MOT DE LA MINISTRE

Pour un Québec prospère, il faut des municipalités et des régions prospères. La mise à jour de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 contribue ainsi à solidifier la croissance socioéconomique de l'ensemble des communautés tout en favorisant la régionalisation.

En tant que ministre responsable de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*, j'ai invité les élus municipaux et régionaux à mettre à jour leurs priorités, lesquelles se trouvent au cœur de la Stratégie.

Grâce à cette actualisation, notre gouvernement pourra mieux adapter ses interventions aux enjeux sociétaux qui évoluent sans cesse et aux réalités de l'ensemble des collectivités. Nous pourrions également assurer une meilleure cohérence entre les interventions des 23 ministères et organismes gouvernementaux concernés.

En parallèle, nous avons mis en place un véritable levier financier pour la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie. En effet, le Fonds régions et ruralité, découlant du Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes, donnera un nouveau souffle au développement local et régional, à l'innovation, à la coopération intermunicipale ainsi qu'à l'occupation et à la vitalité des territoires.

Ce fonds, doté d'une enveloppe totalisant 1,3 G\$ sur cinq ans, permettra entre autres aux élus municipaux et régionaux de mieux assumer leurs responsabilités en réalisant des initiatives porteuses.

En somme, notre gouvernement s'assure de soutenir les élus dans leur mission et contribuera à faire en sorte que les Québécoises et les Québécois aient accès à un milieu de vie de qualité et à un environnement dynamique.

ANDRÉE LAFOREST

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

SOMMAIRE

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 a été déposée à l'Assemblée nationale le 7 décembre 2017. La version originale de celle-ci, en concordance avec l'article 6 de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3), prévoyait que des ajustements puissent y être apportés avant son échéance de façon à mieux promouvoir l'occupation et la vitalité des territoires. La présente stratégie constitue donc une version actualisée et elle permet de prendre davantage en compte l'évolution du développement local et régional.

Parallèlement aux modifications apportées à la Stratégie, un nouvel outil financier est proposé pour dynamiser l'ensemble des collectivités du Québec. En effet, le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes prévoit la mise en place du Fonds régions et ruralité (FRR). Ce fonds contribuera à donner plus d'autonomie aux élus municipaux. Ainsi, ils pourront mieux répondre aux besoins et aux priorités de leurs communautés.

La première partie de la Stratégie dresse un bref historique de l'évolution du concept de développement local et régional. Elle présente également les outils financiers disponibles pour les municipalités et les régions.

La deuxième partie reprend intégralement les quatre objectifs poursuivis par la Stratégie, dont le principal qui consiste à exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chacune de ces régions.

La troisième partie de la Stratégie présente les priorités régionales, à raison d'un chapitre par région. Notons que les intervenants de 14 régions ont décidé d'actualiser leurs priorités à l'invitation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Enfin, la dernière partie du document précise quels sont les mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie qui ont été déterminés et qui permettent d'atteindre les objectifs prescrits.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LE SOUTIEN À L'OCCUPATION ET À LA VITALITÉ DES TERRITOIRES : HISTORIQUE ET OUTILS FINANCIERS 8

Un bref retour historique 9

Des fonds pour les régions 11

DEUXIÈME PARTIE

LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE 14

Les objectifs 16

TROISIÈME PARTIE

LES CHAPITRES RÉGIONAUX 18

Les priorités de l'Abitibi-Témiscamingue 19

Les priorités du Bas-Saint-Laurent 23

Les priorités de la Capitale-Nationale 26

Les priorités du Centre-du-Québec 30

Les priorités de la Chaudière-Appalaches 34

Les priorités de la Côte-Nord 39

Les priorités de l'Estrie 43

Les priorités de la Gaspésie 48

Les priorités des Îles-de-la-Madeleine 53

Les priorités de Lanaudière 57

Les priorités des Laurentides 61

Les priorités de Laval 64

Les priorités de la Mauricie 69

Les priorités de la Montérégie 73

Les priorités de Montréal 77

Les priorités du Nord-du-Québec 82

Les priorités de l'Outaouais 87

Les priorités du Saguenay-Lac-Saint-Jean 90

QUATRIÈME PARTIE

LA MISE EN ŒUVRE, POUR ARRIMER LES INTERVENTIONS AUX PRIORITÉS DES RÉGIONS 96

Les élus municipaux 97

Les ministères et organismes du gouvernement 97

Les ministres responsables des régions 99

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation 99

Le plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 100

CONCLUSION 101



PREMIÈRE PARTIE

LE SOUTIEN À L'OCCUPATION
ET À LA VITALITÉ
DES TERRITOIRES :
**HISTORIQUE ET
OUTILS FINANCIERS**

Historiquement, l'occupation du territoire était intimement et progressivement liée à l'action d'une autorité centrale. De la traite des fourrures au développement des ouvrages gigantesques de la Manic et de la Baie-James, les territoires se sont transformés et ses populations ont développé des régions prospères qui ont fait avancer le Québec.

C'est au début des années 1960 qu'on a assisté à l'apparition d'une nouvelle préoccupation, celle du développement régional. Cette préoccupation a été tour à tour portée par l'État québécois, par le biais d'un organisme ou d'un ministère servant d'antenne aux régions, puis partagée avec les populations régionales.

La présente stratégie propose une nouvelle façon de faire qui mise sur la transformation fondamentale de la relation qui a existé jusqu'à aujourd'hui entre les régions et le gouvernement du Québec et qui s'appuie sur un mouvement qui fêtera bientôt ses 60 ans.

Cette relation renouvelée mise sur la décentralisation des pouvoirs et sur une gouvernance de proximité. Elle vise à mieux répondre aux besoins des citoyens. Les élus municipaux ont maintenant plus d'autonomie, ce qui fait qu'ils ont une plus grande marge de manœuvre dans leurs décisions.

Ainsi, ce sont désormais les élus municipaux en collaboration avec les acteurs régionaux qui déterminent les priorités de développement régional pour leurs collectivités. Les ministères et organismes gouvernementaux placent donc ces priorités au cœur de leurs actions et de leurs interventions.

UN BREF RETOUR HISTORIQUE

Il y a 60 ans, le gouvernement intervenait massivement pour bâtir de nouvelles infrastructures, mettre sur pied de grandes institutions et offrir de nouveaux services. Ainsi, des réseaux publics de santé et d'éducation ont été créés, puis le réseau routier et le transport en commun ont été développés, sans compter que de gigantesques ouvrages ont été réalisés pour fournir à l'ensemble du territoire québécois l'hydroélectricité nécessaire à son occupation et à sa vitalité à l'aube du XXI^e siècle. D'abord, il y a eu la Manic, ensuite la Baie-James à la suite de la signature, en 1975, de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois entre les gouvernements du Québec et du Canada et les représentants des Cris et des Inuits.

Ces investissements publics s'ajoutaient à ceux faits par le secteur privé dans les domaines miniers et forestiers, à l'activité agricole et aux pêcheries un peu partout sur les territoires, eux-mêmes en mutation.

C'est dans cette mouvance que l'on assistait à l'éclosion de l'intérêt pour le développement régional. Un découpage du territoire québécois en 10 régions a suivi avec un souci d'investir dans chacune d'elles et d'y assurer une présence gouvernementale pour mieux servir les populations. L'Office de planification et de développement du Québec était mis sur pied pour s'occuper spécialement du développement régional. Des statistiques ont alors été produites pour comparer la situation socioéconomique des populations régionales.

Au cours des années 1970, les forces locales et régionales se manifestaient. Cette affirmation se nourrissait de la mobilisation des citoyens pour leurs milieux de vie et de leur volonté de participer aux décisions du gouvernement concernant leur territoire. On a aussi assisté à l'émergence de porte-paroles de la société civile et au renforcement des capacités d'organisation

grâce, entre autres, à de jeunes diplômés issus d'un réseau d'éducation supérieure accessible à la grandeur du Québec.

Au terme des années 1970, le gouvernement du Québec modifiait son approche et accordait une importance accrue à la décentralisation des responsabilités et à la valorisation de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le partenariat. Cette période s'est traduite, en particulier, par l'implantation des municipalités régionales de comté (MRC), créées autour de la notion de région d'appartenance par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) de 1979.

Au début des années 1980, les politiques et les programmes gouvernementaux ont progressivement reflété la volonté des intervenants locaux et régionaux de prendre part au développement de leurs communautés. Certaines régions administratives ont été scindées et leur nombre est passé de 10 à 17. Ainsi, les mesures gouvernementales portaient la marque d'un gouvernement de moins en moins centralisateur avec la mise sur pied de nombreuses tables de concertation ainsi que d'associations régionales et nationales traitant de plusieurs enjeux de la société québécoise. L'Office de planification et de développement du Québec a cessé d'exister puisque l'enjeu du développement régional était à présent inscrit dans la mission d'un ministère, puis rapproché du milieu municipal, et enfin converti au concept d'occupation et de vitalité des territoires.

Avec la mise en œuvre de la première stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, chaque ministère et organisme du gouvernement devait ainsi contribuer aux objectifs fixés par celle-ci.

Conséquemment, 337 actions ont été réalisées dans le cadre de la première stratégie¹ et plusieurs mesures et politiques gouvernementales ont été adoptées pour soutenir le développement des régions.

Parallèlement, guidé par le principe de subsidiarité selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués à l'échelon de l'autorité appropriée pour rapprocher les lieux de décision des citoyens et des communautés, le gouvernement du Québec a entrepris en 2014 un virage institutionnel, en collaboration avec le milieu municipal.

Dans la foulée de l'application du Pacte fiscal transitoire intervenu l'automne précédent entre le gouvernement et les municipalités, l'Assemblée nationale adoptait ainsi, en avril 2015, la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (LQ 2015, chapitre 8).

Par cette loi, l'Assemblée nationale souhaitait reconnaître les pleins pouvoirs en matière de développement local et régional aux MRC et aux organismes exerçant des compétences équivalentes et instituait le Fonds de développement des territoires (FDT).

Les MRC pouvaient alors exercer elles-mêmes l'ensemble des composantes de la compétence qui leur était confiée en matière de développement local et régional. De plus, elles pouvaient conclure, avec les ministères et organismes du gouvernement, des ententes en matière de développement, communément appelées « ententes sectorielles de développement », pour la mise en œuvre de priorités régionales. Un premier jalon de la nouvelle gouvernance municipale était donc posé, permettant de répondre aux principes rassembleurs de souplesse et d'autonomie.

Puis, le 29 septembre 2015, le gouvernement du Québec a signé avec les représentants du milieu municipal, soit la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Ville de Québec et la Ville de Montréal, l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019.

En cohérence avec les engagements pris dans cet accord, le gouvernement dévoilait en mai 2016 le Plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des municipalités et la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités.

Le plan d'action avait pour objectif de réduire les exigences administratives gouvernementales à l'égard des municipalités, tout en permettant de maintenir une saine gestion des fonds publics. De son côté, la politique de consultation visait à instaurer le réflexe, au sein des ministères et organismes gouvernementaux (MO), de consulter le milieu municipal au moment de l'élaboration d'initiatives gouvernementales susceptibles de se traduire par un accroissement important des responsabilités ou des coûts pour les municipalités.

Afin d'apporter les changements appropriés en matière de gouvernance municipale, trois projets de loi ont été adoptés par l'Assemblée nationale en 2016 et en 2017 pour redéfinir les relations Québec-municipalités, de manière à accroître leur autonomie et à élargir leurs compétences :

- la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs* (PL 109);
- la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (PL 122);
- la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (PL 121).

Le dépôt de ces projets de loi était accompagné de la signature d'ententes et de déclarations reconnaissant les statuts de capitale nationale et de métropole des villes de Québec et de Montréal. Une déclaration reconnaissant formellement le statut de gouvernement de proximité des municipalités a également été signée.

Finalement, en octobre 2019, le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes était conclu. Cette entente entre le gouvernement et les représentants des municipalités permet à ces dernières d'augmenter et de diversifier leurs revenus. Des mesures existantes ont été bonifiées. Un montant représentant l'équivalent de la croissance des revenus produits par un point de la TVQ sera transféré aux municipalités. Le gouvernement a aussi annoncé la mise sur pied d'un tout nouveau fonds en matière de développement local et régional, le Fonds régions et ruralité (FRR).

¹ Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, *Rapport de mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, prolongée en 2017, 2017*.

DES FONDS POUR LES RÉGIONS

En plus de la révision du cadre législatif qui a permis au milieu municipal de se voir octroyer de nouvelles responsabilités, des outils financiers ont été mis à la disposition des régions. En tout, pour les années 2017-2018 à 2022-2023, ce sont plus de 1,5 G\$ consentis par le gouvernement du Québec qui pourront être investis dans les régions. Ces investissements se réalisent par l'entremise de trois fonds.

1. Le Fonds régions et ruralité²

Afin d'appuyer les entités municipales dans l'exercice de leurs compétences et de soutenir les projets de développement issus des différentes régions du Québec, le gouvernement a annoncé la mise sur pied du Fonds régions et ruralité (FRR). Prenant notamment la relève du Fonds de développement des territoires (FDT) et du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), ce fonds sera réparti selon quatre volets.

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions : 250 M\$

Ce volet sera géré de la même façon que le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). L'enveloppe annuelle sera de 50 M\$. Elle sera répartie entre les régions administratives selon les mêmes critères qui s'appliquaient au FARR. Le fonctionnement sera sensiblement le même qu'auparavant, étant donné qu'il a fait ses preuves au cours des deux dernières années. Un comité régional de sélection choisira les projets à financer. Comme auparavant, les comités seront composés principalement de préfets, de maires et du ministre responsable de la région qui, lui, agira à titre d'observateur.

Diverses initiatives pourront ainsi être soutenues, comme le prolongement d'une piste cyclable et l'amélioration des infrastructures sur son parcours, ou encore la valorisation des résidus alimentaires à l'échelle régionale.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC : 745 M\$

Ce volet remplace le Fonds de développement des territoires, dont l'enveloppe annuelle de 115 M\$ passera à 145 M\$ en 2020-2021, puis à 150 M\$ pour les années suivantes. Chaque MRC recevra le même montant qu'en 2019-2020 en plus de la part qui lui revient en lien avec les bonifications³. Une partie de ces bonifications sera répartie uniformément entre les MRC et une autre sera attribuée selon la taille de leur population et leur indice de vitalité économique (IVE).

Par ailleurs, les MRC et les organismes ayant compétence de MRC disposeront de la même autonomie dans la gestion des sommes qui leur seront allouées. Ainsi, elles pourront continuer de financer diverses initiatives axées sur les priorités de leur collectivité, comme le démarrage d'entreprises ou encore l'acquisition d'équipements de loisir.

Volet 3 – Projets « Signature Innovation » des MRC : 125 M\$

Ce volet sera doté d'une enveloppe de 25 M\$ par année pour encourager la mise en œuvre de projets majeurs à l'échelle supralocale. La MRC pourra choisir son créneau d'intervention pour développer son identité territoriale.

Notons que toutes les MRC seront admissibles, sauf les neuf plus grandes villes ayant les compétences d'une MRC. Pour la région administrative du Nord-du-Québec, seule l'Administration régionale de la Baie-James sera admissible. Une partie de l'enveloppe sera répartie à parts égales et l'autre sera attribuée en fonction de la taille de la population de la MRC.

Par ailleurs, l'expertise des membres de la Conférence administrative régionale et des représentants des secteurs d'activité associés aux projets retenus pourra être mise à contribution.

Par exemple, il pourrait s'agir de projets liés à l'accueil des immigrants ou encore aux énergies vertes.

2 La mise en œuvre des différents volets du Fonds régions et ruralité exige la réalisation de cadres normatifs qui doivent être approuvés par le Conseil du trésor.

3 La Ville de Montréal, la Ville de Québec ainsi que les MRC de la région de la Capitale-Nationale ne bénéficieront pas de la bonification.

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : 200 M\$

Ce volet comprendra deux catégories. La première permettra de soutenir davantage les territoires faisant face à des défis particuliers de vitalisation :

- 20 M\$ par année seront répartis entre 20 MRC se situant au 5^e quintile de l'IVE⁴;
- 5 M\$ seront répartis annuellement entre les MRC ayant un IVE inférieur à -5,0 ne bénéficiant pas de l'enveloppe réservée aux MRC se situant au 5^e quintile de l'IVE et les MRC comptant au moins trois municipalités locales se trouvant au 5^e quintile de l'IVE, pour un total de 19 MRC soutenues;
- 2,5 M\$ seront disponibles pour soutenir des projets émanant de localités se trouvant dans les 3^e, 4^e et 5^e quintiles de l'IVE (mais qui ne font pas partie d'une MRC pouvant bénéficier des sommes ci-dessus mentionnées) ainsi que pour les localités criées et inuites.

Ces MRC pourront donc appuyer des démarches et des initiatives de vitalisation, comme la diversification de l'économie des collectivités rurales, le réaménagement d'une rue principale ou encore le développement d'un secteur récréatif.

Pour ce faire, elles pourront compter sur un comité de partenaires au sein duquel siègera entre autres un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

La deuxième catégorie de ce volet concerne la coopération intermunicipale. Elle permettra aux municipalités locales d'offrir à leurs citoyens des services de qualité à moindre coût. Pour 2020-2021, 2,5 M\$ y seront consacrés, tandis que 15 M\$ sont prévus annuellement à compter de 2021-2022.

Ainsi, le MAMH offrira un soutien technique et financier aux municipalités locales qui souhaitent s'associer pour réaliser des études ou des projets de mise en commun de ressources ou de services.

Les projets pourraient par exemple concerner les services de sécurité incendie, d'ingénierie ou encore d'évaluation foncière.

Pour leur part, les régions de la Capitale-Nationale et de Montréal peuvent compter sur des fonds particuliers créés en 2017 dans la foulée de la reconnaissance de leurs statuts.

2. Le Fonds de la région de la Capitale-Nationale

La *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs* a permis de constituer le Fonds de la région de la Capitale-Nationale. Ainsi, une enveloppe de 15 M\$ a été mise à la disposition de la région en 2017-2018. Celle-ci augmentera progressivement pour atteindre 25 M\$ par année à partir de 2021-2022. Le Fonds vise à soutenir la réalisation de projets contribuant au dynamisme, à la vitalité, au développement et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale.

3. Le Fonds de développement économique de Montréal

Le Fonds de développement économique de Montréal a été créé en décembre 2016 par le biais de l'entente-cadre « Réflexe Montréal ». Il était doté d'une enveloppe de 10 M\$ en 2017-2018. Celle-ci atteindra progressivement 50 M\$ annuellement à partir de 2021-2022. Le Fonds a pour but de soutenir le financement de projets économiques dans la métropole.

4 La MRC des Etchemins, bien qu'affichant un IVE se situant au 5^e quintile, n'est pas assujettie à ce volet puisqu'elle bénéficie déjà d'une entente sectorielle de développement pour la relance économique de son territoire.

Investissements prévus dans les régions au cours de la période couverte par la Stratégie (2017-2023)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Fonds de développement des territoires	100 M\$	105 M\$	115 M\$	—	—	—
Fonds d'appui au rayonnement des régions	30 M\$	45 M\$	60 M\$	—	—	—
Fonds régions et ruralité	—	—	—	250 M\$	267,5 M\$	267,5 M\$
Volet – Soutien au rayonnement des régions	—	—	—	50 M\$	50 M\$	50 M\$
Volet – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC	—	—	—	145 M\$	150 M\$	150 M\$
Volet – Projets « Signature Innovation » des MRC	—	—	—	25 M\$	25 M\$	25 M\$
Volet – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale	—	—	—	30 M\$	42,5 M\$	42,5 M\$
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	15 M\$	17 M\$	19 M\$	21 M\$	25 M\$	25 M\$
Fonds de développement économique de Montréal	10 M\$	20 M\$	30 M\$	40 M\$	50 M\$	50 M\$
Total	155 M\$	187 M\$	224 M\$	311 M\$	342,5 M\$	342,5 M\$

Mentionnons que ces fonds peuvent se conjuguer aux autres programmes gouvernementaux. Ils se déploient partout au Québec sur le plan sectoriel pour soutenir le développement des entreprises et de l'entrepreneuriat, la mise en valeur des ressources naturelles, le transport, la qualité des milieux de vie, et ce, pour accroître l'effet de levier sur la vitalité des territoires.

A large, stylized number '2' composed of overlapping geometric shapes. The top-left part is dark blue, the middle-right part is light blue, the bottom-right part is orange, and the bottom-left part is a darker orange. The number '2' is white and positioned on the light blue section.

2

DEUXIÈME PARTIE
LES OBJECTIFS DE
LA STRATÉGIE

L'ensemble des gestes posés relativement à la gouvernance territoriale a permis de consolider le rôle des municipalités en matière de développement et de leur conférer une marge de manœuvre additionnelle sur le plan tant administratif que financier. Les municipalités sont donc maintenant mieux outillées pour jouer un rôle déterminant dans le maintien de la vitalité de leurs territoires.

Cependant, à elles seules, les administrations municipales et régionales ne peuvent soutenir le développement des régions. C'est pour cette raison qu'un important changement de culture a été mis en place au sein de l'appareil gouvernemental. En effet, l'intervention qui se déclinait dans diverses actions déterminées au sein du gouvernement en matière d'occupation et de vitalité des territoires s'inscrit maintenant dans la vision établie par chaque région selon ses propres priorités.

Il a en outre été convenu que les priorités régionales allaient non seulement servir à alimenter la sélection des projets à financer par le Fonds régions et ruralité, mais constitueraient également des chapitres à part entière de la présente stratégie, auxquels les ministères et organismes gouvernementaux allaient devoir répondre. Dans la troisième partie de la présente stratégie, les chapitres régionaux exposent ces priorités qui constituent le fer de lance de l'occupation et de la vitalité des territoires.

Ainsi, deux leviers d'action se conjuguent. Ensemble, ils soutiendront comme jamais auparavant l'occupation et la vitalité de nos régions.

Le premier est basé sur la capacité des milieux régionaux et leurs outils financiers : le Fonds régions et ruralité, le Fonds de la région de la Capitale-Nationale et le Fonds de développement économique de Montréal.

L'autre est basé sur la capacité des ministères et organismes du gouvernement à adapter leur action et à la mettre au service des régions.

C'est dans ce contexte que sont précisés les objectifs de la présente stratégie.

LES OBJECTIFS

Le gouvernement du Québec agit comme partenaire pour soutenir les régions. Ainsi, le premier objectif de la Stratégie, qui est aussi l'objectif central, est le suivant :

Exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région.

Cet objectif se décline en autant d'objectifs spécifiques qu'il y a de priorités régionales dans les chapitres correspondants. Les priorités des régions deviennent celles des ministères et organismes assujettis à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*, la LAOVT.

Celle-ci stipule par ailleurs, à l'article 5, que la stratégie doit préciser les objectifs attendus en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation⁵.

En matière de décentralisation, il est attendu :

Que soit mené à terme le chantier de décentralisation avec les municipalités, dont les objectifs sont :

- d'accomplir les missions du gouvernement du Québec dans une approche de partenariat avec les municipalités en prenant appui sur la reconnaissance de leur autonomie, de leurs compétences, de leur capacité et de leurs spécificités, notamment par la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités;
- de mettre en œuvre l'entente-cadre « Réflexe Montréal » pour la reconnaissance du statut particulier de métropole, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec;
- de mettre en œuvre l'entente-cadre avec la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de capitale nationale, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec.

En matière de délégation, il est attendu :

Que l'administration gouvernementale utilise pleinement les mécanismes de délégation existants pour agir avec les MRC par le biais d'« ententes sectorielles de développement » ou avec des organismes sectoriels régionaux.

En matière de régionalisation, mentionnons d'abord que le gouvernement a annoncé en 2019 son intention de régionaliser 5 000 postes du secteur public au cours des 10 prochaines années⁶. Cette nouvelle initiative contribuera à l'occupation et à la vitalité des territoires en région. L'envergure et les particularités de cette opération impliquent qu'un cadre d'intervention propre à celle-ci soit mis en place. Tenant compte de son rôle au regard de la gestion des ressources humaines au sein de l'administration publique, c'est le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) qui a été identifié comme responsable de ce chantier et qui mobilise les ministères et organismes.

Par ailleurs, parce qu'il concourt à cette opération, l'objectif initialement inscrit dans la Stratégie demeure pour sa part inchangé. Ainsi, étant donné que la marge de manœuvre des gestionnaires responsables des opérations régionales varie d'un ministère et d'un organisme à l'autre et qu'elle a été déterminée il y a plusieurs années, il est attendu :

Que la marge de manœuvre donnée aux administrateurs responsables des opérations régionales soit examinée et, au besoin, accrue pour que l'administration gouvernementale puisse agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires.

⁵ Pour les fins de la mise en œuvre de la Stratégie, la décentralisation se définit comme le processus qui consiste à transférer des fonctions, des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement vers une instance autonome et distincte. Cette instance décentralisée dispose de sources de revenus autonomes et ses dirigeants sont élus. La délégation vise le transfert par le gouvernement d'une partie d'une responsabilité ou de la gestion d'une ressource sur la base d'une entente, d'un contrat ou d'une convention et impliquant un suivi des activités par le gouvernement. Enfin, la régionalisation s'entend de la déconcentration de certaines responsabilités gouvernementales, du siège social vers les directions régionales, dans la mise en œuvre de services, de politiques, de programmes. Source : *Nos territoires : y habiter et en vivre! Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016*.

⁶ Budget des dépenses 2019-2020 du gouvernement du Québec. Il est à noter que cet exercice peut se traduire par une augmentation des responsabilités des directions régionales de ministères ou d'organismes, en concordance avec le concept de régionalisation véhiculé par la présente stratégie, notamment par un déplacement géographique de certaines fonctions de ministères ou d'organismes.

A large, stylized number '3' composed of several overlapping, parallel chevron-like shapes. The top-left part is dark blue, the middle-right part is a lighter blue, the bottom-right part is orange, and the bottom-left part is a darker orange. The number '3' is printed in white on the light blue section.

3

TROISIÈME PARTIE
LES CHAPITRES
RÉGIONAUX


Située à la frontière de l'Ontario, la région de l'Abitibi-Témiscamingue a connu une légère augmentation de sa population au cours des dix dernières années. Cette situation est davantage due au taux de fécondité plus élevé que dans l'ensemble du Québec, puisque le solde migratoire de la région est négatif. La population témiscabitiébienne est plutôt parsemée sur le territoire : par exemple, les localités de moins de 1 000 personnes regroupent près du cinquième de la population régionale comparativement à environ 3 % pour l'ensemble du Québec. Seules trois municipalités comptent plus de 10 000 habitants, soit Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Amos. Sept communautés algonquines sont aussi présentes dans la région.

Les emplois dans la région sont fortement concentrés dans les secteurs des mines (la région étant la plus importante productrice d'or au Québec), de la forêt et de la transformation de ces matières premières. En effet, les entreprises de ces secteurs sont à l'origine d'un emploi sur cinq en Abitibi-Témiscamingue. Les emplois sont cependant majoritairement occupés par des hommes, ce qui fait que le taux d'emploi régional est inférieur chez les femmes, bien qu'elles soient plus scolarisées.

LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE EN BREF


 **Population (2018)⁷ : 147 508 habitants** (1,8 % du Québec)

Superficie de la région⁸ : 57 349 km² (4,4 % du Québec)

 **Organisation municipale⁹ : 4 MRC, 64 municipalités dont 1 ville exerçant des compétences de MRC, 4 réserves indiennes, 3 établissements amérindiens, 10 territoires non organisés**

 **Revenu médian des familles (2016)¹⁰ :**

- Région : familles comptant un couple : **76 150 \$**, familles monoparentales : **44 680 \$**
- Ensemble du Québec : familles comptant un couple : **71 750 \$**, familles monoparentales : **44 370 \$**

 **Taux de diplomation et de qualification après sept ans (2017)¹¹ :**

- Région : **71,8 %** (F : 78,0 %, H : 66,2 %)
- Ensemble du Québec : **80,9 %** (F : 85,6 %, H : 76,4 %)

 **Taux de travailleurs des 25-54 ans (2017)¹² :**

- Région : **85,7 %** (F : 83,5 %, H : 87,7 %)
- Ensemble du Québec : **84,7 %** (F : 83,7 %, H : 85,7 %)

 **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5^e quantile) (2016)¹³ :**

- Région : **5,0 %**
- Ensemble du Québec : **3,3 %**

7 Source : Institut de la statistique du Québec, Panorama des régions du Québec 2019. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2019.pdf>.

8 Source : Institut de la statistique du Québec, Panorama des régions du Québec 2019. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2019.pdf>.

9 Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. <https://www.mamh.gouv.qc.ca/>.

10 Source : Institut de la statistique du Québec. http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/revenu_01.pdf.

11 Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/scolarisation_01.pdf.

12 Source : Institut de la statistique du Québec et Revenu Québec. http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/emploi_01.pdf.

13 Source : Institut de la statistique du Québec. http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/vitalite_01.pdf.

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les élus de la région de l'Abitibi-Témiscamingue ont établi les priorités suivantes :

PRIORITÉ 1

Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région

Des consultations récentes ont démontré que les services d'Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire sont essentiels à l'attractivité régionale et à la vitalité des milieux. Pour plusieurs municipalités de moins de 1 000 habitants n'ayant pas de commerce de détail ou de service de proximité, l'achat en ligne ainsi que l'accès aux services bancaires et aux services gouvernementaux par Internet deviennent donc une nécessité.

Par ailleurs, considérant l'étendue du territoire, les infrastructures de télécommunication jouent un rôle stratégique quant à la gestion efficiente des modes de transport, tant des personnes que des marchandises. Les entreprises régionales doivent compter sur l'accès aux réseaux de télécommunication pour ouvrir de nouveaux marchés et maintenir leurs avantages sur les marchés locaux. La disponibilité de la téléphonie cellulaire ajoute également à la sécurité de la population.

Au cours des prochaines années, les intervenants de l'Abitibi-Témiscamingue entendent donc favoriser un accès performant et abordable aux services d'Internet haute vitesse ainsi qu'aux réseaux cellulaires sur l'ensemble du territoire tout en soutenant le développement des usages des technologies de l'information et des communications par la population et les entreprises. Le soutien du gouvernement est indissociable de la mise en œuvre de cette priorité.

PRIORITÉ 2

Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu

Bien que le taux de diplomation soit plus élevé chez les Témiscabitiennes que chez les Témiscabitiens, il demeure nettement plus faible que dans l'ensemble du Québec. Les études supérieures attirent toujours moins de jeunes de la région : le taux de passage du secondaire au collégial est nettement inférieur à la moyenne québécoise et la poursuite d'études universitaires n'est pas encore ancrée dans la tradition régionale. Les entreprises et organismes de la région manifestent pourtant des besoins criants de personnel spécialisé.

En outre, la scolarisation demeure un véhicule essentiel pour l'accès à l'égalité entre les sexes. Finalement, une meilleure scolarité outille les citoyens pour qu'ils deviennent des acteurs de changement et participent au développement durable.

La région s'attend à un appui du gouvernement dans la mise en œuvre de mesures concrètes. On insistera pour mettre en œuvre des projets visant notamment à offrir sur l'ensemble du territoire un accès à une formation diversifiée dans laquelle figureront par ailleurs des éléments propices à l'identité régionale. On souhaite également maintenir une capacité de formation, de recherche et d'innovation de calibre international et ainsi assurer le partage et le transfert des savoirs issus de la recherche et de l'innovation. L'offre de formation régionale devra être connue tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région.

PRIORITÉ 3

Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants

L'attraction et la rétention des nouveaux arrivants reposent sur la présence de formations et d'ouvertures professionnelles. Or, l'offre de formation et les possibilités de stages dans la région restent méconnues même au sein de la population régionale. La couverture médiatique régionale peu présente, voire inexistante à l'échelle provinciale, contribue à son isolement. Ainsi, la région reçoit très peu d'immigrants. Une offre locative de qualité demeure l'un des premiers outils d'accueil de la population. Une attention particulière doit aussi être portée à l'intégration sociocommunautaire de l'ensemble des membres des familles.

Pour renforcer l'attractivité de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, il est tout d'abord impératif de diffuser un discours positif sur la région qui prend en compte sa réalité. On doit également accroître les efforts pour faire des citoyens de la région les meilleurs ambassadeurs de leur milieu de vie. On doit aussi positionner la culture comme levier essentiel au développement de la région. L'offre de logements de qualité doit être rehaussée. Finalement, on doit doter les communautés d'instruments d'accueil et d'intégration au milieu, notamment en vue de l'accueil des étudiants de passage de sorte qu'ils s'établissent à long terme. Des contributions des ministères et organismes seront nécessaires pour concrétiser ces pistes d'action.

PRIORITÉ 4

Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations

Les travaux archéologiques récents révèlent la présence de populations affiliées culturellement à la famille algonquienne dans la région depuis au moins 6 000 ans. Aujourd'hui, la présence autochtone en Abitibi-Témiscamingue se manifeste sur l'ensemble du territoire. Les communautés sont présentes non seulement dans les réserves, mais aussi dans plusieurs centres urbains de la région. Par ailleurs, la population autochtone connaît une croissance démographique bien supérieure à la moyenne régionale.

Or, il existe encore aujourd'hui une forte méconnaissance réciproque des réalités vécues dans les communautés autochtones et allochtones. Des recherches ont démontré que les préjugés – et la discrimination qu'ils induisent – sont bien présents dans la région et surtout dirigés envers les Autochtones.

La mise en place de nouveaux lieux pour favoriser un dialogue social efficace entre les personnes, les générations et les cultures est donc à prioriser. L'adaptation des services publics aux réalités autochtones et l'élaboration des stratégies prônant le respect des droits pourraient également contribuer à accroître les liens entre les communautés.

Une collaboration des acteurs régionaux et gouvernementaux est aussi nécessaire pour mettre en relief les savoirs traditionnels des peuples autochtones, leur culture et leur vision du monde parmi les assises du patrimoine culturel régional ainsi que pour favoriser la compréhension entre les cultures et lutter contre les préjugés. Finalement, des formations et de l'éducation en continu doivent être mises à la disposition des personnes intéressées pour renforcer leur autonomisation.

PRIORITÉ 5

Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale

La part de la population témiscabitiennne occupant un emploi dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, des mines et des services publics est actuellement cinq fois plus élevée que dans l'ensemble du Québec. Cependant, ces secteurs font face à des défis importants. Par exemple, le nombre de producteurs laitiers a fortement diminué depuis les six dernières années. Les usines de première transformation du bois ont également réduit leur production, victimes des soubresauts de l'industrie. Actuellement, l'industrie minière semble épargnée par les difficultés, forte de l'accroissement du prix de l'or depuis 2000.

Outre les emplois directs, la filière des ressources naturelles génère de nombreux emplois dans les services spécialisés, l'aménagement et le développement durable et les industries connexes. Parallèlement, la région cherche à diversifier son économie régionale et de nouvelles entreprises ou organisations liées soit à la sphère culturelle, à l'environnement ou aux nouvelles technologies ont commencé à voir le jour.

Au cours des prochaines années, les intervenants de l'Abitibi-Témiscamingue souhaitent disposer d'outils leur permettant de valoriser les atouts du territoire, notamment par la mise en valeur intégrée des ressources naturelles et du territoire pour le citoyen et la collectivité. Cette valorisation passe aussi par la préservation de la qualité des milieux naturels et de la ressource hydrique. Finalement, on entend renforcer la culture entrepreneuriale et d'innovation en plus de favoriser la création, l'expansion et la transmission des entreprises régionales.

PRIORITÉ 6

Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population

La région de l'Abitibi-Témiscamingue présente un solde migratoire négatif. Or, les logements locatifs sont plus rares dans la région alors qu'ils constituent un important facteur d'attraction et de maintien de la population sur le territoire.

L'accès aux études, aux services publics, aux emplois et aux loisirs pour l'ensemble des membres de la famille favorise aussi l'établissement et le maintien de la population dans la région, alors que les femmes sont peu présentes dans les industries de base et reçoivent une rémunération inférieure à celle de la moyenne du Québec. Les femmes sont également plus souvent victimes de violence conjugale que dans l'ensemble du Québec.

Les personnes retraitées fournissent de l'assistance à leurs proches et consacrent du temps à la société, et ce, souvent de façon bénévole. Des loisirs de qualité, l'accès au transport et aux soins de santé, la proximité de la famille favorisent en outre la santé et l'autonomie de la population aînée.

Pour mettre en œuvre cette priorité, la collaboration gouvernementale sera nécessaire. On entend mettre des mesures en place pour valoriser les atouts du territoire et ainsi encourager l'enracinement de la population dans son milieu de vie. On souhaite aussi préserver et mettre en valeur les biens matériels et immatériels du patrimoine culturel régional. La région misera également sur l'innovation pour assurer la proximité des services et s'adaptera aux réalités du vieillissement de la population. On entend finalement prévenir la violence et favoriser l'amélioration de la sécurité de la population.

PRIORITÉ 7

Assurer la mobilité durable, efficiente et efficace des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi que les liens avec les régions limitrophes et les grands centres

Les distances entre les principaux pôles urbains de la région sont grandes, tout comme celles qui séparent la région des grands centres québécois et des régions limitrophes. Le transport sécuritaire des personnes et des marchandises représente donc un enjeu important et incontournable, à la fois pour la qualité de vie des habitants de la région et pour le maintien d'un haut niveau de développement économique.

On a assisté au cours des dernières années à l'abandon de lignes de transport intrarégionales par autocar de même qu'une désaffection graduelle sur les principales lignes extrarégionales. L'offre de transport collectif est aussi variable et inégale d'un territoire à l'autre. Des mesures permettant d'améliorer le réseau régional de transport par autocar doivent être mises en place, tout comme celles permettant d'assurer une meilleure desserte en transport collectif des personnes.

Le réseau routier présente pour sa part des dégradations et un déficit d'entretien sur plusieurs tronçons importants. De plus, l'augmentation des débits de circulation sur certaines routes de la région accroît les possibilités de manœuvres risquées (par exemple des dépassements dangereux) et réduit la sécurité routière. Des améliorations sont donc nécessaires sur le réseau routier régional et les grands axes comme la route 117 qui permettent de connecter la région aux régions voisines et aux grands centres.

Sur le plan aérien, peu de transporteurs desservent la région, la fiabilité des vols n'est pas à la hauteur des attentes des passagers et les prix sont très élevés. De plus, une réduction des services de Nav Canada pourrait affecter la qualité du service. Une meilleure desserte aérienne par des vols réguliers et fiables à des prix raisonnables de même que l'amélioration des infrastructures aéroportuaires sur l'ensemble du territoire régional sont donc privilégiées.







Le transport par rail, une option intéressante pour remplacer le transport lourd par camion, selon les élus régionaux, est également problématique compte tenu de l'état des voies et de la disponibilité des wagons. La région souhaite donc améliorer la qualité du réseau ferroviaire.

La région du Bas-Saint-Laurent est située sur la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent. Elle est bordée par l'État du Maine et le Nouveau-Brunswick au sud, par la région de la Chaudière-Appalaches à l'ouest et par celle de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à l'est.

Une proportion importante de la population se concentre dans les villes de Rimouski, de Rivière-du-Loup et de Matane. Ces villes regroupent à elles seules environ 40 % des résidents de la région. L'autre proportion est répartie dans des municipalités qui recensent souvent moins de 1 000 personnes. Au cours des dix dernières années, la population a connu une légère diminution qui s'est davantage manifestée dans les milieux ruraux. La rétention des personnes représente donc un défi important pour les collectivités et les entreprises, notamment en ce qui concerne les individus âgés de 15 à 29 ans.

Territoire à vocation traditionnellement agricole et forestière, ces deux secteurs d'activité sont importants pour l'économie bas-laurentienne. En effet, 6 % du PIB et 6 % des emplois de la région sont issus de l'exploitation de ces ressources. La présence notamment de l'Institut de technologie agroalimentaire à La Pocatière et du Centre de foresterie à Causapscal permet d'assurer l'expertise dans ces domaines.

LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT EN BREF¹⁴

-  **Population (2018) : 197 384 habitants** (2,4 % du Québec)
- Superficie de la région : 22 185 km²** (1,7 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 8 MRC, 114 municipalités, 2 réserves indiennes, 14 territoires non organisés**
-  **Revenu médian des familles (2016) :**
 - Région : familles comptant un couple : **65 910 \$**, familles monoparentales : **44 2230 \$**
 - Ensemble du Québec : familles comptant un couple : **71 750 \$**, familles monoparentales : **44 370 \$**
-  **Taux de diplomation et de qualification après sept ans (2017) :**
 - Région : **80,4 %** (F : 85,9 %, H : 74,9 %)
 - Ensemble du Québec : **80,9 %** (F : 85,6 %, H : 76,4 %)
-  **Taux de travailleurs des 25-54 ans (2017) :**
 - Région : **83,0 %** (F : 83,5 %, H : 82,4 %)
 - Ensemble du Québec : **84,7 %** (F : 83,7 %, H : 85,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5^e quantile) (2016) :**
 - Région : **17,6 %**
 - Ensemble du Québec : **3,3 %**

¹⁴ Les sources sont les mêmes que celles indiquées à la page 19.

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les partenaires de la région du Bas-Saint-Laurent ont établi les priorités suivantes :

PRIORITÉ 1

Agir pour l'attractivité de la région

Conscients des enjeux démographiques qui se profilent et des qualités d'accueil du Bas-Saint-Laurent, les intervenants doivent s'investir afin d'accroître l'intérêt de la population à rester, à revenir ou à venir s'établir dans la région. Des initiatives doivent être mises en place pour que les entreprises y demeurent ou viennent s'y installer. La valorisation des attraits et des particularités de la région est, dans ce contexte, essentielle pour accroître le sentiment d'appartenance et l'identité bas-laurentienne.

Depuis plus d'une dizaine d'années, le Bas-Saint-Laurent sait que la dimension démographique est un enjeu capital pour son développement, tant économique que social. La pénurie de main-d'œuvre spécialisée peut freiner la croissance de nombreuses entreprises du territoire. De plus, plusieurs établissements dont le financement repose sur la clientèle risquent également d'en subir les conséquences. Comme la région n'est pas la seule confrontée à cet enjeu, elle devra être innovante dans les mesures à adopter. À cet égard, l'accès à Internet et à un réseau cellulaire partout sur le territoire permettra d'atténuer les disparités régionales.

PRIORITÉ 2

Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires

Forte de ses valeurs d'égalité et d'équité, la région du Bas-Saint-Laurent souhaite poursuivre ses efforts visant à accroître la cohésion et la complémentarité régionale, de même que la solidarité et la justice sociale. Elle entend également valoriser et favoriser la mobilisation des personnes et des collectivités. Afin de relever les défis liés au développement social des collectivités (pauvreté, sécurité alimentaire, santé, inclusion sociale, scolarisation, participation citoyenne), la région doit se concerter et assurer un réseautage intersectoriel pour intervenir en continuité et en complémentarité. Elle veut miser sur la capacité à générer une mobilisation forte et porteuse de changement. Finalement, elle compte valoriser l'implication et susciter la participation afin de relever collectivement les défis.

PRIORITÉ 3

Agir pour un environnement sain et une vie de qualité

Reconnue comme milieu de vie privilégié pour ses citoyens et ses citoyennes, la région désire s'impliquer pour la préservation de l'environnement, le droit de naître, de vivre et de vieillir en santé au Bas-Saint-Laurent, l'épanouissement des individus et des collectivités ainsi que l'accessibilité à la culture.

PRIORITÉ 4

Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés

Riche de la variété de son tissu économique et devant les défis que posent les besoins en relève, la région doit se démarquer par l'innovation, la diversification, la création de richesses, la consommation et la production locales dans le respect de l'environnement ainsi que la réponse aux besoins des entreprises en main-d'œuvre.

PRIORITÉ 5

Agir pour la vitalité des communautés rurales

Engagée dans le développement des territoires ruraux, la région veut miser sur l'accès aux services de proximité, le dynamisme de l'économie rurale, le dynamisme social et le sentiment d'appartenance au monde rural.

PRIORITÉ 6

Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires, tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables

Les MRC du territoire bas-laurentien exercent un leadership dans ces domaines identitaires de la région. Il existe des enjeux liés à ces différents secteurs d'activité sur lesquels une grande partie de l'économie régionale repose. Dans une volonté d'occupation et de vitalité du territoire, il est nécessaire d'appuyer la mise en valeur de ces ressources afin de favoriser l'accès à la production de richesses. Dans un tel contexte, il est impératif de rendre accessibles ces ressources naturelles en les valorisant au bénéfice des collectivités.

Pour répondre à ces six priorités, la région a identifié neuf objectifs transversaux prioritaires. Chacun de ces objectifs permet de répondre à plusieurs priorités régionales à la fois par des actions à privilégier.

Attirer les personnes immigrantes et les nouveaux arrivants et doter la région d'une structure d'accueil et d'intégration

Pour ce faire, les actions à privilégier sont de développer une stratégie d'attraction, de créer une structure d'accueil régionale et locale (MRC), de mettre en place des pôles d'inclusion et d'assurer une coordination des actions.

Assurer l'accès aux services de proximité

En ce sens, des actions ont été identifiées : favoriser la création d'ententes intermunicipales et intersectorielles pour augmenter la masse critique, réaliser des plans de développement intégrés et développer des pratiques adaptées au vieillissement de la population.

Augmenter la participation sociale et l'inclusion des personnes pour briser l'isolement

Le soutien aux initiatives permettant l'entraide de même que l'accroissement des occasions qui favorisent des rapprochements et la participation citoyenne seront notamment préconisés.

Relever les défis de rareté de main-d'œuvre et de relève entrepreneuriale

Les actions à privilégier au Bas-Saint-Laurent sont les suivantes : développer des pratiques innovantes en gestion des ressources humaines, mettre en place des mécanismes de partage de ressources humaines, accroître le nombre de personnes disponibles à l'emploi, assurer une meilleure adéquation entre les emplois et la formation, accélérer la transformation numérique et l'automatisation des entreprises et déployer des mesures d'accompagnement adéquates pour soutenir la relève entrepreneuriale.

Développer un réseau de télécommunications de qualité sur l'ensemble du territoire (cellulaire et Internet)

Pour atteindre cet objectif, le Bas-Saint-Laurent compte mettre en place un chantier régional.

Développer une vision régionale de la protection de l'environnement ainsi que de la lutte contre les changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets

Pour ce faire, les actions à privilégier sont de former un comité régional pour se doter d'une vision et d'une planification régionale, de soutenir et de promouvoir les comportements responsables autour de la protection de l'environnement et de réduire la dépendance au pétrole.

Mettre en place un service de transport collectif intégré et accessible

La région souhaite notamment mettre en place une régie intermunicipale permettant d'assurer un fonctionnement efficace et pérenne du transport collectif et consolider l'adhésion des partenaires.

Relever les défis du transport pour assurer le développement régional

L'action privilégiée par les intervenants bas-laurentiens est de mettre en œuvre un chantier régional sur les infrastructures de transport.

Développer l'accès à la culture pour l'ensemble de la population







À cet effet, la région veut soutenir la création d'une offre culturelle accessible et de qualité, miser sur des espaces culturels diversifiés, développer une vision globale et transversale des enjeux culturels, maximiser les collaborations intermunicipales, accroître la reconnaissance de l'importance et de la portée économique de l'industrie culturelle ainsi que connaître, protéger et valoriser la richesse du patrimoine naturel culturel et paysager.

La région de la Capitale-Nationale est située au centre du Québec, bordée par le fleuve Saint-Laurent au sud-est, la région de la Mauricie à l'ouest et celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean au nord. La population se répartit surtout sur le littoral du fleuve Saint-Laurent et est davantage concentrée dans la ville de Québec et sa banlieue. La région connaît une forte augmentation de population depuis 10 ans. Cependant, cette croissance démographique se fait davantage sentir dans la couronne de la ville de Québec.

À première vue, la région de la Capitale-Nationale peut sembler essentiellement urbaine. Or, la plus grande partie du territoire est forestière, ce qui engendre plusieurs activités. Le secteur de l'agroalimentaire représente, quant à lui, une activité ralliant tous les territoires de la région de la Capitale-Nationale. L'ensemble de la filière y est présent, que l'on parle de production, de transformation ou de commerce des produits issus de l'agroalimentaire, incluant la mise en valeur de ceux-ci dans les nombreux restaurants de la région.

Parmi les autres industries porteuses de la région, notons l'administration publique. La ville de Québec est d'ailleurs la capitale nationale, siège de plusieurs ministères et organismes de l'État, et jouit à cet effet d'un statut particulier. L'industrie touristique, portée par les attraits culturels, les grands espaces naturels et les événements d'envergure, est également importante. La région est souvent citée parmi les meilleures destinations touristiques en Amérique du Nord. Finalement, la région de la Capitale-Nationale se caractérise par des indicateurs économiques très favorables, notamment par une situation de plein emploi.

LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE EN BREF¹⁵

-  **Population (2018) : 745 135 habitants** (8,9 % du Québec)
- Superficie de la région : 18 643 km²** (1,4 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 6 MRC, 1 agglomération, 59 municipalités, 1 réserve indienne, 9 territoires non organisés**
-  **Revenu médian des familles (2016) :**
 - Région : familles comptant un couple : **77 660 \$**, familles monoparentales : **49 540 \$**
 - Ensemble du Québec : familles comptant un couple : **71 750 \$**, familles monoparentales : **44 370 \$**
-  **Taux de diplomation et de qualification après sept ans (2017) :**
 - Région : **81,0 %** (F : 85,7 %, H : 76,5 %)
 - Ensemble du Québec : **80,9 %** (F : 85,6 %, H : 76,4 %)
-  **Taux de travailleurs des 25-54 ans (2017) :**
 - Région : **88,9 %** (F : 89,0 %, H : 88,7 %)
 - Ensemble du Québec : **84,7 %** (F : 83,7 %, H : 85,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5^e quantile) (2016) :**
 - Région : **0,5 %**
 - Ensemble du Québec : **3,3 %**

¹⁵ Les sources sont les mêmes que celles indiquées à la page 19.

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de la Capitale-Nationale ont établi les priorités suivantes :

PRIORITÉ 1

Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires

Les intervenants locaux et régionaux ont déjà établi l'agroalimentaire dans leurs priorités puisque les territoires possèdent leurs planifications en ce sens, que l'on pense aux plans de développement de la zone agricole (PDZA) dans les six MRC ou à la vision du développement agricole et agroalimentaire pour l'agglomération de Québec. La Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2017-2025 sous l'égide du Forum des élus de la Capitale-Nationale est également mise en œuvre. Les actions structurantes qui s'y trouvent sont notamment appuyées, depuis 2017, par une entente sectorielle qui vise principalement à accroître l'offre et l'accessibilité de produits agricoles et agroalimentaires de la région aux consommateurs.

La région réalise ainsi des chantiers touchant la remise en production des terres agricoles inexploitées, le développement des marchés, la relève entrepreneuriale et la main-d'œuvre. Elle appuie par ailleurs les entrepreneurs qui offrent leurs produits aux marchés du détail et à la restauration. La région compte finalement sur le nouveau Grand marché public de Québec pour mettre en valeur les produits régionaux.

La région souhaite pouvoir convenir d'une nouvelle entente sectorielle pour la période 2019-2022.

PRIORITÉ 2

Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière

La région de la Capitale-Nationale a accès à une importante biomasse forestière résiduelle. De ce fait, les élus de la région, soutenus par une planification stratégique ventilée selon quatre axes de développement, entendent faire de la Capitale-Nationale un véritable leader de la récolte et de l'utilisation de la biomasse forestière résiduelle au Québec. Valoriser cette biomasse forestière disponible sur le territoire permettrait d'insuffler un nouvel élan au secteur forestier, en plus de valoriser une énergie renouvelable à faible empreinte carbone. Miser sur cette énergie engendre également des retombées économiques stratégiques qui stabilisent l'économie régionale en y créant des emplois.

D'éventuelles collaborations avec les chercheurs sont également explorées. Il est maintenant connu que la région peut tabler sur la présence d'un nombre important de partenaires en recherche et développement et sur la proximité de laboratoires scientifiques, chefs de file en leurs domaines respectifs.

PRIORITÉ 3

Développer les infrastructures touristiques

La région de la Capitale-Nationale demeure un des lieux phares du tourisme au Québec. Plusieurs attractions, que ce soit dans la ville de Québec ou dans les MRC, font sa renommée et attirent annuellement des milliers de visiteurs venant des quatre coins du monde. Cependant, la concurrence est internationale et l'offre doit sans cesse se renouveler pour demeurer distinctive.

Les intervenants de la région souhaitent donc appuyer les promoteurs dans la création de produits qui miseront sur les particularités de la région et l'innovation en soutenant le développement durable d'activités et d'infrastructures récréotouristiques.

PRIORITÉ 4

Assurer le déploiement du numérique

L'accès à Internet et au réseau cellulaire est à géométrie variable dans la région de la Capitale-Nationale. Alors que la ville de Québec et sa périphérie de même que les municipalités les plus peuplées de la région sont bien desservies, les services dans les milieux ruraux ne répondent pas aux attentes. Il est donc nécessaire d'accélérer le déploiement d'infrastructures numériques de qualité (haute vitesse et téléphonie cellulaire) dans les zones non ou mal desservies pour la population, les entreprises et les gens de passage.

Dans cette accélération du déploiement numérique, les intervenants, les municipalités et les MRC s'attendent à recevoir les appuis nécessaires et une pleine collaboration de la part des instances gouvernementales concernées pour que les services soient efficaces dans l'ensemble des secteurs, ce qui favorisera le développement économique et social.

PRIORITÉ 5

Assurer la pérennité du transport adapté et collectif

L'accès au transport constitue un enjeu prioritaire pour la région et pour les citoyens compte tenu de l'évolution démographique et de la concentration des services dans les pôles urbains. Il s'agit aussi d'un levier important pour favoriser le dynamisme socioéconomique de la région et pour en maintenir l'attractivité.

L'accès à des services de transport collectif est hautement variable sur le territoire de la région de la Capitale-Nationale. La complémentarité territoriale des offres de services demeure par ailleurs un défi.

Il est capital de disposer, à l'intérieur des structures actuelles, des ressources nécessaires au développement d'une offre de services et à sa promotion auprès des utilisateurs, tant pour le navettage que pour les infrastructures. Les intervenants s'attendent à recevoir les appuis nécessaires de la part des instances gouvernementales concernées pour que les services soient efficaces dans l'ensemble des secteurs.

PRIORITÉ 6

Catalyser l'économie circulaire régionale

L'économie circulaire s'inscrit de plus en plus au niveau mondial en continuité avec le développement durable, car elle permet de contrer la raréfaction des ressources dans un contexte de forte demande. Cette nouvelle économie permet de produire des biens et des services tout en rationalisant l'exploitation des matières premières ainsi que la consommation d'énergie et d'eau. Par opposition à la linéarité des processus de production habituels, la remise en circuit des ressources contribue notamment à créer de la richesse tout en sécurisant l'approvisionnement des entreprises.

Dans la région, les initiatives émergent peu à peu. Cependant, dans le but d'affermir l'essor de l'économie circulaire, les intervenants souhaitent recevoir l'appui nécessaire des instances gouvernementales pour accompagner ce développement, mobiliser les ressources assurant le lien entre tous les acteurs concernés et déployer les maillages.

PRIORITÉ 7

Développer des stratégies pour contrer les effets de la pénurie de main-d'œuvre

Contrats refusés, livraisons hors délais, multiplication des heures supplémentaires : le manque de main-d'œuvre touche un nombre croissant d'entreprises dans la région, alors que le taux de chômage au Québec se situe à environ 5 % et qu'il se chiffre à seulement 4 % dans la région de la Capitale-Nationale.

L'actuelle baisse du poids démographique de la population en âge de travailler, combinée à la vigueur de l'économie des dernières années, explique en bonne partie cet enjeu. Au Québec, les secteurs de l'hébergement et de la restauration, de l'industrie minière ainsi que le secteur manufacturier seraient les plus touchés si on tient compte de la taille de chacune des branches d'activité, selon Desjardins.

Une approche globale et multisectorielle est requise : tous les éléments doivent être mis en place pour aider à trouver des solutions. Il importe notamment de favoriser l'accueil et la rétention de nouvelles populations, incluant les immigrants et les nouveaux arrivants. L'adaptation des milieux de travail à la conciliation famille-travail-études sera aussi cruciale afin d'attirer, de recruter et de retenir la main-d'œuvre de demain. Les stratégies doivent être convaincantes; puisque les enjeux de l'organisation du travail seront prioritaires dans les prochaines années, tout le monde devra y répondre.

PRIORITÉ 8

Soutenir les initiatives et les actions concertées de conservation et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel

Les paysages et les éléments patrimoniaux sont intimement liés à la qualité de vie et à la fierté des citoyens. Ils contribuent grandement au développement économique, social et environnemental de la région. La région propose des éléments naturels et patrimoniaux qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, qui assurent son attractivité, son développement et son rayonnement, et dont la mise en valeur renforce l'identité.

Les acteurs régionaux souhaitent un cadre d'intervention souple et efficace permettant d'assurer la survie et la mise en valeur de ce riche patrimoine. En établissant des orientations, des objectifs et des critères à l'égard de la protection et de la mise en valeur du milieu naturel et bâti, ils partagent une préoccupation par rapport à l'aménagement du territoire, permettant ainsi d'éviter une banalisation des paysages et d'en protéger les qualités.

Conscients de cette richesse, des organismes de la région de la Capitale-Nationale et des ministères ont adhéré à l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale qui vise entre autres à soutenir la mise en œuvre de projets de paysage de même que l'acquisition de connaissances à cet égard. Toutefois, concrétiser la vocation culturelle et favoriser le maintien d'infrastructures témoignant de l'histoire et du patrimoine relèvent également de la réalisation d'initiatives concertées.

Créée en 1997, la région du Centre-du-Québec se caractérise par sa position géographique centrale, à mi-chemin entre la métropole et la capitale. Situé sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, le Centre-du-Québec est bordé par les régions de la Mauricie au nord, de l'Estrie au sud, de la Chaudière-Appalaches à l'est et de la Montérégie à l'ouest.

La région étant très diversifiée, ses défis démographiques le sont tout autant. Toutefois, en général, sa population est en croissance depuis les dix dernières années et son solde migratoire est positif dans presque tous les groupes d'âge. Environ la moitié de la population se trouve dans les municipalités de Drummondville et de Victoriaville, le reste se répartissant dans des municipalités essentiellement rurales. On y trouve par ailleurs deux communautés autochtones, soit Odanak et Wôlinak.


Ayant notamment comme atout un parc industriel et portuaire d'envergure, le Centre-du-Québec se démarque avantageusement par sa force manufacturière et la diversité de son économie. Toute proportion gardée, le secteur de la fabrication est en effet plus important dans le Centre-du-Québec que dans le reste du Québec. Il est principalement constitué de PME actives dans plusieurs sphères d'activité.

Le secteur de l'agroalimentaire occupe également une place importante dans la région. La production agricole y est bien implantée et la transformation des aliments y connaît de belles perspectives de développement. L'industrie de la canneberge fait notamment la renommée du Centre-du-Québec.

LA RÉGION DU CENTRE-DU-QUÉBEC EN BREF¹⁶


 **Population (2018) : 247 333 habitants** (2,9 % du Québec)

Superficie de la région : 6 921 km² (0,5 % du Québec)

 **Organisation municipale : 5 MRC, 79 municipalités, 2 réserves indiennes**

 **Revenu médian des familles (2016) :**

- Région : familles comptant un couple : **65 190 \$**,
familles monoparentales : **42 650 \$**
- Ensemble du Québec : familles comptant un couple : **71 750 \$**,
familles monoparentales : **44 370 \$**

 **Taux de diplomation et de qualification après sept ans (2017) :**

- Région : **80,5 %** (F : 85,2 %, H : 76,4 %)
- Ensemble du Québec : **80,9 %** (F : 85,6 %, H : 76,4 %)

 **Taux de travailleurs des 25-54 ans (2017) :**

- Région : **84,9 %** (F : 84,1 %, H : 85,7 %)
- Ensemble du Québec : **84,7 %** (F : 83,7 %, H : 85,7 %)

 **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5^e quantile) (2016) :**

- Région : **1,9 %**
- Ensemble du Québec : **3,3 %**

¹⁶ Les sources sont les mêmes que celles indiquées à la page 19.

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région du Centre-du-Québec ont établi les six priorités suivantes :

PRIORITÉ 1

Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales

Pour assurer la pérennité des communautés et améliorer la qualité de vie dans la région, les élus et intervenants des territoires de MRC constatent l'importance de favoriser le goût d'entreprendre et de susciter des projets dans tous les domaines d'activité. Les jeunes, les familles et la relève sont au cœur des réflexions à ce chapitre.

Que ce soit dans les administrations locales, les entreprises de services, manufacturières ou agricoles, les coopératives ou autres entreprises d'économie sociale, les groupes communautaires, les associations ou les écoles, l'entrepreneuriat est à la base d'une culture de « prise en charge » et de recherche de solutions aux défis et aux préoccupations des collectivités.

Favoriser l'innovation et l'intégration de tous, soutenir les projets avec la formation qui doit les accompagner et leur permettre de bien s'établir pour prendre en main la destinée sociale et économique de la communauté dans une perspective de développement durable sont des moyens pour mobiliser les collectivités autour de leur devenir.

Pour ce faire, la région œuvrera à mobiliser les collectivités pour en faire des communautés entrepreneuriales. On veut ainsi renforcer l'accompagnement des entrepreneurs et des responsables de projets dans les entreprises des secteurs des ressources, du manufacturier, des services, de l'économie sociale et des organismes à but non lucratif, et ce, particulièrement pour les projets en démarrage (0-5 ans).

Des efforts seront également investis pour compléter l'offre de formation en entrepreneuriat dans tous les secteurs d'activité et sur tout le territoire, notamment en agriculture, en économie sociale et en culture, ainsi que pour favoriser l'initiative, l'innovation et les valeurs entrepreneuriales dans tous les secteurs d'activité et auprès de publics diversifiés (femmes, personnes immigrantes, jeunes, etc.).

PRIORITÉ 2

Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région

La problématique de la main-d'œuvre frappe toutes les MRC du Centre-du-Québec. Des entreprises et des groupes de tous les domaines d'activité ont de la difficulté à pourvoir leurs postes et à trouver de la main-d'œuvre qualifiée.

La région peine à attirer et à retenir les travailleurs qui sont essentiels à la croissance des entreprises. Par surcroît, certains programmes de formation ne suscitent pas suffisamment d'intérêt et certains problèmes d'adéquation et de formation en entreprise sont constatés.

Le Centre-du-Québec prévoit donc analyser les problèmes d'attractivité et de rétention des travailleurs pour mieux les comprendre tout en favorisant la mise en place d'un dialogue entre les entrepreneurs et les intervenants du milieu.

Un travail important sera réalisé sur l'environnement externe des nouveaux travailleurs dans la région en facilitant leur établissement et celui de leur famille. Une attention particulière sera portée aux personnes issues de l'immigration.

Des efforts seront aussi consentis pour favoriser l'adéquation entre l'offre de formation et de perfectionnement et les besoins des travailleurs et des travailleuses.

PRIORITÉ 3

Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunication

L'enjeu des infrastructures de télécommunication est fondamental tout comme les mesures et l'accompagnement qui permettront aux administrations, entreprises, groupes et communautés d'opérer ce virage vers la nouvelle économie.

Le virage technologique bouleverse déjà les façons de faire, tant dans les municipalités qui utilisent de plus en plus le Web pour leurs services que dans le secteur manufacturier où la robotisation et l'automatisation constituent un défi capital.

Tous sont concernés, car les façons de produire et de rendre les services sont encore appelées à se transformer. Par ailleurs, Internet haute vitesse est aussi essentiel aujourd'hui que l'était l'électrification au milieu du siècle dernier. Il en est de même de la desserte en téléphonie cellulaire.

Pour soutenir cet enjeu, la région entend combiner l'action des MRC pour assurer l'accès à Internet haute vitesse, le fonctionnement des réseaux ainsi que la desserte cellulaire partout sur le territoire.

Elle vise aussi à devenir une région innovante pour ce qui est de la mobilisation des entreprises, du soutien aux organismes en route vers le virage technologique et de l'intégration de la technologie dans les processus de production et du commerce en ligne. Les dirigeants de PME seront particulièrement ciblés.

PRIORITÉ 4

Valoriser le milieu agricole

Le milieu rural du Centre-du-Québec couvre plus de 90 % de la région et offre une multitude de ressources agricoles, forestières et acéricoles. Les intervenants du milieu considèrent l'exploitation durable de ces ressources comme un des principaux vecteurs de développement des collectivités, urbaines comme rurales.

Dans le contexte de la nouvelle économie, le Centre-du-Québec aspire à valoriser les activités, les innovations et les emplois, particulièrement ceux associés à l'agriculture.

Pour ce faire, la région entend assurer une coordination de la mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole (PDZA) et favoriser la reconnaissance de l'apport des activités agricoles dans le développement du Centre-du-Québec.

Des initiatives seront notamment proposées pour appuyer la relève. La région souhaite aussi accentuer l'intégration de pratiques environnementales et biologiques pour favoriser l'utilisation durable des ressources et encourager la création de nouvelles productions. L'ouverture de nouveaux marchés est également priorisée.

PRIORITÉ 5

Assurer des services de proximité

Attirer des familles et des nouveaux arrivants, répondre aux besoins des citoyens et relever les défis liés au vieillissement de la population demandent la présence de services et d'infrastructures tels des logements, des services publics, des organismes d'accueil et d'animation du milieu ainsi que des commerces accessibles.

Favoriser la participation citoyenne par des projets collectifs et assurer le maintien de lieux de rencontre, notamment dans les édifices et équipements ayant servi à l'animation des communautés, font aussi partie des moyens pour conserver la vitalité des collectivités.

Bref, pour assurer la pérennité des communautés, l'accès aux services de proximité est un enjeu majeur.

La région souhaite relever ce défi en promouvant la participation et la responsabilité citoyennes, en soutenant la mobilité des personnes à l'intérieur des MRC et entre les différents pôles de la région et en trouvant de nouvelles vocations aux bâtiments délaissés.

Les élus de la région interviendront en favorisant les liens politiques et administratifs entre les MRC dans le but d'assurer la cohésion des interventions et une utilisation optimale des ressources.

PRIORITÉ 6

Développer la notoriété de la région

Les MRC du Centre-du-Québec ont leur identité propre, une histoire et un patrimoine remarquables. Toutefois, la région peine à se démarquer et à proposer une image attrayante autant à ses citoyens qu'aux travailleurs et futurs résidents. L'élaboration d'une approche commune propre à conférer une notoriété distincte au territoire est un enjeu central.







Pour relever les défis liés à cet enjeu, la région du Centre-du-Québec entend miser sur sa culture, son patrimoine, sa volonté d'exploiter ses ressources de façon durable et sa fibre entrepreneuriale.

Plus particulièrement, le milieu établira une stratégie globale de promotion, partagée par les intervenants, ce qui lui permettra de se doter d'une identité propre et d'une image distinctive. Suivra une stratégie pour diffuser l'information sur les initiatives et les enjeux auprès des intervenants, des partenaires et de la population en vue de favoriser la connaissance mutuelle des diverses communautés de la région.

La région de la Chaudière-Appalaches est située dans la partie sud du Québec, entre le fleuve Saint-Laurent et la frontière américaine. Sa population est en croissance depuis les dix dernières années. Cependant, à ce sujet, on constate des disparités entre les territoires : alors que, dans certains cas, la population a augmenté de façon importante (en bordure des axes autoroutiers), d'autres secteurs ont connu une décroissance, notamment dans les MRC situées plus à l'est.

Le territoire est, entre autres, caractérisé par un secteur agricole fort. La région est d'ailleurs la deuxième en importance au Québec par rapport aux revenus générés par les entreprises agricoles. Les industries laitières, porcines et acéricoles y sont prédominantes. Par ailleurs, une importante portion du territoire, notamment au sud et à l'est, est composée de secteurs forestiers. Ces derniers sont essentiellement de tenure privée.

LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES EN BREF¹⁷

-  **Population (2018) : 426 130 habitants** (5,1 % du Québec)
Superficie de la région : 15 074 km² (1,2 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 9 MRC, 136 municipalités dont 1 ville exerçant des compétences de MRC**
-  **Revenu médian des familles (2016) :**
 - Région : familles comptant un couple : **72 840 \$**, familles monoparentales : **47 820 \$**
 - Ensemble du Québec : familles comptant un couple : **71 750 \$**, familles monoparentales : **44 370 \$**
-  **Taux de diplomation et de qualification après sept ans (2017) :**
 - Région : **82,5 %** (F : 88,8 %, H : 76,4 %)
 - Ensemble du Québec : **80,9 %** (F : 85,6 %, H : 76,4 %)
-  **Taux de travailleurs des 25-54 ans (2017) :**
 - Région : **88,9 %** (F : 88,6 %, H : 89,2 %)
 - Ensemble du Québec : **84,7 %** (F : 83,7 %, H : 85,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5^e quantile) (2016) :**
 - Région : **3,1 %**
 - Ensemble du Québec : **3,3 %**

¹⁷ Les sources sont les mêmes que celles indiquées à la page 19.

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de la Chaudière-Appalaches ont établi les priorités suivantes :

PRIORITÉ 1

Faire du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en consolidant les mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional

L'histoire de la région de la Chaudière-Appalaches, sa diversité, son étendue et le nombre d'entités territoriales qui la composent complexifient les relations interMRC et la mise en place de solutions de développement intégrées répondant aux besoins de chacun. Pour pallier ces réalités, les territoires ont besoin d'un espace de travail commun pour coordonner différents dossiers ou projets touchant plusieurs d'entre eux.

Pour ce faire, la région entend notamment encourager le travail concerté entre les MRC, partager des ressources et des expertises et avoir accès à l'information sur les pratiques innovantes. On souhaite également consolider les lieux propices à la conclusion d'alliances profitables à tous les partenaires.

PRIORITÉ 2

Encourager le développement du secteur bioalimentaire

Le secteur du bioalimentaire et de l'agriculture occupe une place importante en Chaudière-Appalaches autant dans son économie que sur son territoire. Ce secteur doit cependant relever plusieurs défis pour assurer son développement et sa pérennité. Les entreprises peinent notamment à attirer et à retenir la main-d'œuvre.

La région souhaite entre autres être appuyée pour accroître la mise en marché des produits, encourager les projets de commercialisation et les nouveaux modèles d'entreprises, diversifier la production, concevoir des outils facilitant l'accès aux terres agricoles et assurer la relève des entreprises. L'attraction de travailleurs, notamment les immigrants, est aussi à encourager. Finalement, la réalisation d'initiatives communes aux plans de développement de la zone agricole (PDZA) est à prioriser.

PRIORITÉ 3

Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable

Environ 65 % du territoire de la Chaudière-Appalaches est sous couvert forestier. La grande majorité de ces forêts est détenue par des propriétaires privés. Or, à l'exception de l'industrie acéricole, le potentiel de cette forêt privée est peu exploité. Par ailleurs, la Chaudière-Appalaches demeure la principale région québécoise pour la deuxième et troisième transformation du bois.

Les intervenants de la région entendent poursuivre le travail de développement des produits de deuxième et troisième transformation des matières ligneuses et de leurs résidus en plus d'appuyer les initiatives visant à diversifier l'économie de la ressource forestière par des projets multiressources. Une participation du gouvernement en ce sens est attendue.

PRIORITÉ 4

Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles

Pour bâtir une économie verte, la région doit encourager les projets et les initiatives visant à réduire le gaspillage des ressources naturelles, les protéger, les mettre en valeur et améliorer la gestion des matières résiduelles. La protection de la ressource eau et des milieux humides est en outre à privilégier.

La Chaudière-Appalaches s'attend à un appui lorsqu'elle mettra en œuvre des actions communes aux différents plans de gestion des matières résiduelles dans le respect de la réalité des territoires et lorsqu'elle agira pour protéger l'eau, tant souterraine que de surface. La lutte contre les espèces envahissantes est également prioritaire.

PRIORITÉ 5

Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches

Le dynamisme de la Chaudière-Appalaches se traduit notamment par une expansion sur les plans démographique et économique. Or, des infrastructures de transport adéquates, autant pour les personnes que pour les marchandises, sont nécessaires pour appuyer ce développement. Elles sont indispensables à l'attraction et à la rétention de la population et des entreprises.

Il est donc souhaité de consolider les réseaux de transports collectifs existants tout en développant des interconnexions avec les grands centres. La mise à niveau des infrastructures routières (autoroute 73 et route 112) de même que la construction du troisième lien sont aussi à envisager. La réhabilitation du réseau ferroviaire régional et l'intermodalité sont également à privilégier.

PRIORITÉ 6

Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches

En plus de compter sur une offre touristique quatre saisons, la région de la Chaudière-Appalaches jouit d'une situation géographique enviable. Cependant, l'accès aux infrastructures et à l'offre d'activités touristiques et culturelles est inégalement réparti sur le territoire.

La région attend une participation gouvernementale à la mise en place d'infrastructures touristiques et à l'amélioration des infrastructures existantes. On souhaite plus précisément favoriser et accroître l'accès au fleuve, aux rivières et aux plans d'eau de même que consolider les réseaux de pistes cyclables et de véhicules hors route. La région priorisera aussi un développement touristique concerté, innovant et structurant entre MRC.

PRIORITÉ 7

Mettre en valeur et donner accès à la culture

Malgré un nombre de travailleurs culturels et d'artistes par 100 000 habitants supérieur à bien des régions du Québec, la Chaudière-Appalaches compte un faible nombre d'organismes artistiques et d'entreprises culturelles. Par ailleurs, l'accès à la culture est inégal selon les territoires, le secteur sud accusant un déficit par rapport à la portion littorale.

Au cours des prochaines années, la région œuvrera pour accroître l'accès à la culture autant pour la population que pour les touristes. On veut aussi favoriser les pratiques innovantes en art et en culture. Le soutien aux organismes culturels et aux artistes émergents est également privilégié. Cependant, pour ce faire, une collaboration est attendue des ministères et organismes concernés.

PRIORITÉ 8

Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région

Le sentiment d'appartenance est généralement pluridimensionnel puisqu'il repose sur une série d'éléments (biophysiques, anthropiques, socioculturels, paysagers, historiques et économiques). En Chaudière-Appalaches, il est souvent lié à des «secteurs» géographiques telles la Beauce ou la Côte-du-Sud.

Au cours des prochaines années, les intervenants de la Chaudière-Appalaches souhaitent accroître la fierté régionale en consolidant et en promouvant l'identité culturelle et patrimoniale de la région notamment par des projets interMRC de mise en valeur des paysages.

PRIORITÉ 9

Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail

Dans la région de la Chaudière-Appalaches, le nombre d'emplois augmente plus rapidement que le nombre de personnes actives sur le marché du travail et le taux de chômage est le plus bas au Québec, si bien qu'aujourd'hui, plusieurs entreprises font face à une rareté, voire une pénurie de main-d'œuvre.

Un soutien aux entreprises dans leurs efforts d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre, notamment les travailleurs issus de l'immigration, est nécessaire. Aussi, pour atteindre le plein développement des entreprises de la région, une participation des instances gouvernementales concernées dans une stratégie concertée visant à faciliter l'adéquation entre la formation, les compétences et les besoins de main-d'œuvre est attendue.

PRIORITÉ 10

Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région

Certains secteurs de l'économie devront opérer une transformation profonde pour accroître leur productivité, surtout dans un contexte où la main-d'œuvre se fait plus rare. L'innovation et la modernisation des installations doivent être au cœur des stratégies de développement des entreprises. Le développement de la culture entrepreneuriale est aussi un enjeu incontournable pour assurer le développement économique à long terme de la région.

Pour mettre en œuvre cette priorité, il est important de stimuler la productivité et l'attractivité des entreprises par des ressources adaptées à chaque territoire. Le développement de centres de recherche de même que la promotion et l'accès au financement non traditionnel sont aussi des avenues à explorer. La région doit également miser sur le développement de projets en entrepreneuriat collectif visant la vitalité des territoires.

PRIORITÉ 11

Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes immigrantes

Le besoin en main-d'œuvre pour combler les départs à la retraite, répondre à l'expansion et à la création d'entreprises, à l'ouverture de nouveaux marchés ou pour dynamiser les petites communautés n'est pas un enjeu propre à la région de la Chaudière-Appalaches. Toutefois, la capacité de la région à attirer des personnes immigrantes sur son territoire demeure un défi.

La mobilisation et la sensibilisation des citoyens, des institutions scolaires et des entreprises à l'importance de l'immigration comme apport au développement des communautés doit être au cœur des stratégies déployées. Le soutien aux organismes d'accueil et d'intégration est à privilégier. Le gouvernement doit ainsi collaborer avec les intervenants locaux pour attirer des nouveaux arrivants.

PRIORITÉ 12

Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir

Les perspectives démographiques de certaines municipalités de la Chaudière-Appalaches sont à moyen terme très inquiétantes, ce qui pourrait menacer la survie de certains services de proximité prioritaires.

L'apport du gouvernement dans le maintien, l'amélioration et le développement d'une offre de services de proximité est essentiel pour assurer la pérennité des communautés. Il doit cependant être adapté aux réalités de chaque milieu. Le dynamisme des communautés doit également se traduire par la participation pleine et entière de toute la population. Par ailleurs, le déploiement d'un service Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire adéquat est primordial.

PRIORITÉ 13

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Malgré une bonne performance économique et un taux de chômage faible, des problématiques de pauvreté sont présentes dans certains secteurs de la région.







En s'appuyant sur les outils financiers mis à sa disposition, notamment l'Alliance pour la solidarité, la région souhaite soutenir les initiatives touchant les déterminants sociaux de la santé, notamment le logement et la sécurité alimentaire. On vise également à lutter contre les préjugés liés aux personnes en situation de vulnérabilité.

La Côte-Nord est un vaste territoire se situant au nord-est du Québec. Bordée par l'estuaire du Saint-Laurent et le golfe du même nom au sud-est, la région est limitrophe du Labrador au nord-est et du Saguenay-Lac-Saint-Jean à l'ouest. Son territoire, composé d'une partie maritime, d'une route linéaire, d'un littoral assujéti à un processus dynamique d'érosion et d'un arrière-pays, est à l'origine de la pluralité et de la diversité de l'environnement. Une grande variété de paysages et d'habitats ainsi qu'une diversité de richesses naturelles la caractérisent également. Sa connectivité physique au reste de la province et du pays reste cependant limitée en raison des barrières naturelles que sont la rivière Saguenay, le fleuve Saint-Laurent et le golfe du Saint-Laurent de même que de son réseau routier incomplet.

Une bonne partie de la population est concentrée dans les deux principales municipalités, Baie-Comeau et Sept-Îles. Les autres habitants sont répartis de façon inégale entre les municipalités et les communautés autochtones. La région présente un déclin démographique et, selon les perspectives, cette tendance se poursuivra.

Les activités économiques sont basées principalement sur l'exploitation des ressources naturelles et, dans une moindre mesure, sur leur transformation. Elles s'établissent autour de la minéralurgie (fer), la métallurgie (aluminium), la production d'hydroélectricité, la foresterie, l'exploitation des ressources fauniques (chasse et pêche), la pêche commerciale et le tourisme.

LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD EN BREF¹⁸

-  **Population (2018) : 91 213 habitants** (1,1 % du Québec)
- Superficie de la région : 236 664 km²** (18,2 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 6 MRC, 33 municipalités, 9 réserves indiennes, 1 établissement amérindien, 1 village naskapi, 10 territoires non organisés**
-  **Revenu médian des familles (2016) :**
 - Région : familles comptant un couple : **77 720 \$**, familles monoparentales : **40 490 \$**
 - Ensemble du Québec : familles comptant un couple : **71 750 \$**, familles monoparentales : **44 370 \$**
-  **Taux de diplomation et de qualification après sept ans (2017) :**
 - Région : **67,7 %** (F : 72,6 %, H : 62,6 %)
 - Ensemble du Québec : **80,9 %** (F : 85,6 %, H : 76,4 %)
-  **Taux de travailleurs des 25-54 ans (2017) :**
 - Région : **81,2 %** (F : 80,3 %, H : 82,1 %)
 - Ensemble du Québec : **84,7 %** (F : 83,7 %, H : 85,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5^e quantile) (2016) :**
 - Région : **18,8 %**
 - Ensemble du Québec : **3,3 %**

¹⁸ Les sources sont les mêmes que celles indiquées à la page 19.

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de la Côte-Nord ont établi les priorités suivantes :

PRIORITÉ 1

Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique

Plusieurs municipalités de la Côte-Nord sont isolées en raison des barrières physiques naturelles et de l'absence de réseau routier. Des services de transport aérien, maritime et ferroviaire sont maintenus pour le transport des marchandises et des personnes afin de pallier l'insularité et l'absence de route. La région compte en outre 1 825 km de littoral, dont plus de 28 % (505 km) de zones d'érosion littorale sensibles et 38 % (695 km) moyennement sensibles.

Étant donné que sa population, ses revenus et ses ressources naturelles sont répartis de façon inégale sur son vaste territoire, la région vit des réalités différentes d'un territoire de MRC à l'autre. Il y aurait lieu que les politiques et mesures gouvernementales tiennent davantage compte de ces réalités particulières et qu'elles soient mises en œuvre à l'échelle des municipalités régionales de comté plutôt qu'à l'échelle régionale afin de respecter leur autonomie.

La région souhaite que les spécificités de la Côte-Nord soient systématiquement prises en compte lors de l'élaboration de lois, règlements, programmes et mesures pour que le soutien financier et l'aide offerte soient mieux adaptés aux multiples réalités du territoire. La création de nouvelles mesures d'aide spécifique à la région est envisagée, par exemple la mise sur pied d'un crédit d'impôt pour aider les étudiants à l'extérieur de la région à revenir s'y installer après leurs études. La région vise aussi à faire connaître et à promouvoir les spécificités de la Côte-Nord ainsi qu'à obtenir la reconnaissance du statut d'isolement et d'insularité des territoires concernés aux fins d'analyse et de décision gouvernementale pouvant se traduire par une clause Côte-Nord. Il importe à la région de s'assurer de sa représentativité dans les lieux de concertation et de décision affectant son territoire et de faire connaître et promouvoir ses spécificités au sein de la région et au reste du Québec.

PRIORITÉ 2

Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications

Les dessertes aériennes, maritimes et ferroviaires entraînent des coûts élevés du transport des personnes et des marchandises, diminuant la compétitivité des entreprises et augmentant les charges pour les particuliers, les institutions, les commerces et les industries. Elles sont souvent interrompues par les conditions météorologiques, plongeant la région ou des parties de la région dans l'isolement, ce qui affecte l'approvisionnement en nourriture, l'accès aux services de santé et l'économie.

Selon les élus de la région, les programmes limitent le développement du transport collectif et ne répondent pas pleinement aux besoins des territoires des MRC. La majorité de ceux-ci ne peut donc pas en bénéficier. Les services de transport interrégional sont réduits d'année en année en raison des frais de fonctionnement élevés. Les nombreux chemins multiusages répartis dans les territoires non organisés nécessitent un entretien pour assurer l'accès aux ressources ainsi que le développement des collectivités. Le réseau de téléphonie cellulaire est lacunaire sur l'étendue du territoire et l'Internet haute vitesse est déployé de façon inégale, les communautés les plus éloignées étant les moins bien desservies.

La région veut obtenir un échancier afin de compléter et d'améliorer la route 138. Elle souhaite également que des mesures spécifiques soient mises en place pour réduire les frais des entreprises et dédommager les citoyens en lien avec les problématiques de desserte et de ruptures de services. Il importe également à la région que le développement du transport adapté et collectif, le déploiement et le développement des infrastructures numériques et de téléphonie ainsi que le rapprochement entre les MRC et les municipalités locales par les technologies de l'information et de la communication soient favorisés. Elle veut également l'amélioration et le maintien des infrastructures existantes. On souhaite ainsi que soit achevée la route 138 et que les travaux pour l'amélioration de la route 389 soient réalisés.

PRIORITÉ 3

Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord

La faible diversité industrielle rend la région vulnérable aux effets cycliques des fluctuations des marchés mondiaux. Son développement économique est fortement conditionné par la demande des diverses ressources naturelles. La Côte-Nord demeure aussi l'une des régions où la proportion de la population vivant dans une localité ayant un faible indice de vitalité économique est la plus importante. Certains outils de développement économique sont absents, notamment la desserte en gaz naturel.

Les municipalités subissent également les contrecoups des grands projets. Un accompagnement des municipalités est nécessaire autant pour planifier et réaliser les projets d'envergure que lors du déclin et de la fin des activités de ces projets.

La région souhaite maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles et consolider les activités de première transformation tout en favorisant le développement de la deuxième et troisième transformation. Elle vise la diversification de son économie en favorisant la recherche, l'innovation et l'acquisition de connaissances, et leur transfert vers les entreprises. Le soutien au secteur de l'industrie touristique est également préconisé. Elle souhaite que le processus de cheminement soit accéléré, en favorisant entre autres la prise de décision régionale concernant le financement des projets économiques.

PRIORITÉ 4

Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs

La région se caractérise par la présence de la grande entreprise et d'une faible culture entrepreneuriale. Des outils doivent être donnés aux municipalités afin qu'elles puissent développer leur économie et soutenir l'entrepreneuriat sur le territoire. L'augmentation de l'initiative entrepreneuriale est un enjeu majeur pour dynamiser et diversifier l'économie. Il est donc nécessaire de susciter l'intérêt des entrepreneurs et de la relève. Les mesures d'aide et de soutien doivent être adaptées aux réalités des territoires. La formation, la mise en commun de services d'aide et de soutien au volet administratif, les activités de réseautage et de mentorat ainsi que la valorisation de l'entrepreneuriat sont des outils que la région entend favoriser.

PRIORITÉ 5

Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement

En raison du déclin démographique et des besoins en main-d'œuvre qualifiée, la Côte-Nord doit attirer les personnes et les maintenir dans la région. La Côte-Nord et ses territoires ont de forts attraits à mettre en valeur afin d'attirer de nouveaux arrivants. Il importe que des moyens concrets soient mis en place pour retenir la population et qu'ils soient adaptés aux besoins et aux réalités de chacun des territoires. Les différentes initiatives des partenaires doivent être harmonisées, que ce soit sur le plan économique pour attirer les entreprises et la main-d'œuvre ou sur le plan touristique, afin de faire rayonner la région et ses territoires et de renforcer l'identité régionale.

Il est donc nécessaire de promouvoir le mode de vie des Nord-Côtières et Nord-Côtiers de même que les emplois disponibles. Les initiatives pour favoriser l'attraction de la main-d'œuvre et l'accès à des services d'accueil doivent être soutenues et un suivi constant des besoins des entreprises doit être assuré. La culture sous toutes ses formes doit également être mise en valeur et soutenue.

PRIORITÉ 6

Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés

Les municipalités de la Côte-Nord sont confrontées à une dévitalisation et à un déclin de leur population. Il importe d'améliorer et de maintenir les conditions de vie individuelles et collectives en agissant sur l'emploi et les conditions de travail, l'habitation et l'accès à des services essentiels de proximité, dont les services de santé. Des services essentiels de proximité doivent être assurés, maintenus et développés. Les communautés doivent être revitalisées. Il faut en outre soutenir le vieillissement actif et les initiatives visant le développement des enfants.

L'accessibilité des emplois pour la main-d'œuvre régionale et les initiatives en ce sens doivent se poursuivre. Il faut reconnaître les acquis et la compétence de la main-d'œuvre, favoriser le partage de la main-d'œuvre saisonnière entre les diverses entreprises et reconnaître la saisonnalité des emplois. Il importe à la région de rapprocher les lieux de prise de décisions afin d'assurer une meilleure adéquation des services dans les communautés et d'adapter la gouvernance aux territoires.

PRIORITÉ 7

Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir

Plusieurs facteurs font que la population nord-côtière est privée de services de formation. La population doit se déplacer sur le territoire de la région ou à l'extérieur pour obtenir de tels services. Bien qu'il y ait certaines offres de formation universitaire, il n'y a pas d'établissement de ce niveau dans la région. Par ailleurs, la formation secondaire générale et professionnelle n'est pas accessible dans certaines parties du territoire. Deux cégeps sont cependant présents, dans autant de municipalités, mais doivent redoubler d'efforts pour attirer la clientèle et développer leur offre de formation.

Les commissions scolaires ont un défi administratif constant pour maintenir de petites écoles dans les municipalités souvent dévitalisées. Finalement, les nombres minimaux d'élèves exigés pour tenir des cohortes d'enseignement sont souvent trop élevés pour que les services soient donnés.

Il importe donc de soutenir la création de petites cohortes de formation et le développement de programmes de formation sur mesure. Des initiatives financières, telles qu'un crédit d'impôt, doivent être mises en place pour appuyer les familles et les jeunes qui doivent accéder à des formations à l'extérieur de leur localité et de leur région. La formation universitaire et les infrastructures de recherche doivent aussi être consolidées. L'attraction de la clientèle collégiale doit être favorisée et le maintien des niveaux scolaires primaires et secondaires doit se faire sans exception puisque la vitalité des petites municipalités en dépend. Les instances en éducation doivent également habiter la région qu'elles desservent.

PRIORITÉ 8

Agir en synergie

En raison de l'immensité du territoire, des diverses réalités territoriales, de la faible densité de population et de la disparité entre les territoires de MRC à différents égards, il est nécessaire que toutes les parties unissent leurs forces pour assurer l'occupation et la vitalité de l'ensemble des territoires de la région.







Ces forces sont réparties entre les municipalités locales, les MRC, les communautés autochtones, les ministères et organismes, les organisations parapubliques, les entreprises privées et la société civile. Tous doivent travailler de façon concertée pour arrimer les actions de chacun et éviter la décroissance économique.

Les activités de réseautage et de concertation devront ainsi être encouragées. Les planifications locales, régionales et gouvernementales devront s'harmoniser. Le rôle de la conférence administrative régionale doit être renforcé. L'implantation ainsi que le maintien des centres décisionnels et des services gouvernementaux doivent être soutenus. Il faut finalement intensifier les relations et les alliances entre les peuples autochtones et non autochtones.

L'Estrie se situe au sud-est du Québec et partage une frontière commune avec les États-Unis sur plus de 300 km. La population estrienne est en bonne croissance depuis dix ans, principalement grâce aux localités situées dans l'agglomération de Sherbrooke. Cette dernière est d'ailleurs la principale municipalité de l'Estrie, regroupant plus de la moitié de la population régionale.

L'Estrie est reconnue comme l'une des régions phares de la villégiature et du tourisme au Québec. Les paysages, les lacs, les montagnes, les routes sinueuses et pittoresques, les circuits touristiques, les tables gourmandes, les établissements hôteliers de renom, les parcs régionaux et nationaux de même que les activités organisées un peu partout dans la région ne sont que quelques exemples de ses richesses. L'Estrie offre par ailleurs un réseau scolaire complet, et ce, en français et en anglais.

LA RÉGION DE L'ESTRIE EN BREF¹⁹

-  **Population (2018) : 326 476 habitants** (3,9 % du Québec)
Superficie de la région : 10 197 km² (0,8 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 6 MRC, 1 agglomération, 89 municipalités, dont 1 ville exerçant des compétences de MRC**
-  **Revenu médian des familles (2016) :**
 - Région : familles comptant un couple : **66 780 \$**, familles monoparentales : **43 130 \$**
 - Ensemble du Québec : familles comptant un couple : **71 750 \$**, familles monoparentales : **44 370 \$**
-  **Taux de diplomation et de qualification après sept ans (2017) :**
 - Région : **79,5 %** (F : 84,9 %, H : 74,4 %)
 - Ensemble du Québec : **80,9 %** (F : 85,6 %, H : 76,4 %)
-  **Taux de travailleurs des 25-54 ans (2017) :**
 - Région : **84,1 %** (F : 83,9 %, H : 84,2 %)
 - Ensemble du Québec : **84,7 %** (F : 83,7 %, H : 85,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5^e quantile) (2016) :**
 - Région : **4,3 %**
 - Ensemble du Québec : **3,3 %**

¹⁹ Les sources sont les mêmes que celles indiquées à la page 19.

LES PRIORITÉS RÉGIONALES²⁰

Les intervenants de la région de l'Estrie ont établi les priorités suivantes. Les sept premières seront soutenues grâce à la contribution des ressources financières régionales et à l'adaptation des interventions des ministères et organismes en Estrie. Les autres devront pour leur part faire l'objet de travaux particuliers avec le gouvernement du Québec afin d'assurer que les interventions dans les secteurs relevant principalement des responsabilités de l'État seront modulées et adaptées aux besoins de la région.

PRIORITÉ 1

Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises

L'Estrie fait face à un manque criant sur le plan de la main-d'œuvre spécialisée et des métiers. Des difficultés de recrutement et de rétention dans des emplois non qualifiés, notamment de manutention, sont observables. Afin de relever ces défis, la région souhaite, entre autres, offrir un accompagnement aux entreprises pour réduire leur vulnérabilité à la pénurie de main-d'œuvre. Elle entend également réaliser des actions proactives de recrutement afin de répondre aux besoins.

PRIORITÉ 2

Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité

La région de l'Estrie mise sur cinq créneaux d'excellence : les bio-industries environnementales, l'industrie des systèmes électroniques, l'innovation en sciences de la vie, la transformation du bois d'apparence et composites ainsi que les élastomères. Le tissu économique de l'Estrie se distingue par son nombre important d'entreprises de transformation et d'entreprises du secteur tertiaire moteur. La mise en place de services aux entreprises innovantes est à privilégier. La région souhaite aussi accentuer la culture d'entrepreneuriat et son soutien. Finalement, la synergie entre les entreprises elles-mêmes et entre les institutions d'enseignement devra également être privilégiée.

PRIORITÉ 3

Mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises

Pour accroître son développement, le territoire estrien peut s'appuyer sur des établissements d'enseignement de haut niveau, des créneaux d'excellence particuliers de même que sur des infrastructures et des services d'importance. La qualité et la complémentarité des services de développement économique locaux et régionaux avec les institutions du savoir sont des clés de la croissance et du positionnement avantageux des régions. L'entrepreneuriat est aussi une voie importante sur laquelle les intervenants veulent miser pour assurer la vitalité et la prospérité des milieux de vie estriens. La région s'assurera par ailleurs de rendre disponibles les outils favorisant l'amélioration du transport terrestre, du transport aérien et des infrastructures numériques et cellulaires.

PRIORITÉ 4

Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie

La région compte près de 4 300 entreprises actives dans la filière agroalimentaire (production, transformation, commerce, restauration). De plus, les six MRC et la Ville de Sherbrooke sont engagées dans la réalisation de leurs plans de développement de la zone agricole (PDZA). De son côté, le couvert forestier, en très grande majorité en tenures privées, représente environ 75 % du territoire de l'Estrie. La forêt privée de l'Estrie atteint présentement près de 50 % de la possibilité forestière. Compte tenu de ces caractéristiques, la région entend entre autres favoriser le développement bioalimentaire, notamment par la promotion de l'achat local et le développement de produits distinctifs. On veut aussi mettre en valeur l'ensemble des ressources de la forêt privée et soutenir le développement et la diversification des produits issus de la forêt.

20 Au moment de publier la Stratégie, les intervenants de la région de l'Estrie n'avaient pas réalisé le processus de révision des priorités.

PRIORITÉ 5

Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités

La région possède des attraits récréotouristiques majeurs tels les parcs du mont Orford, du mont Mégantic, de Frontenac et de la gorge de Coaticook. On y trouve aussi la première réserve internationale de ciel étoilé. L'expérience gourmande est également de plus en plus prisée.

Le développement et la structuration des actifs et des infrastructures touristiques reconnues seront privilégiés en Estrie. On souhaite miser sur les particularités identitaires de l'Estrie telles que le patrimoine paysager, le patrimoine bâti et l'histoire. Compte tenu des difficultés d'accès à la culture, on veut soutenir le développement dans la chaîne de création de valeurs par le soutien aux artistes et organismes, l'adoption de politiques culturelles, l'accessibilité aux activités et le développement de publics. On entend finalement s'assurer de l'accessibilité aux activités par le transport collectif ainsi que par les infrastructures numériques et cellulaires.

PRIORITÉ 6

Attirer et intégrer de nouveaux citoyens dans la région de l'Estrie

Au cours des dix prochaines années, la population de l'Estrie devrait poursuivre sa lancée et enregistrer une hausse marquée, mais accentuée par un vieillissement. Les milieux ruraux sont quant à eux plus à risque de vivre une faible croissance démographique et un vieillissement accéléré. Par ailleurs, la population immigrée totale établie en Estrie en 2011 représentait près de 5 % de la population. Pour faire face au défi démographique, la région entend collaborer à une démarche d'attractivité territoriale, approche alliant tourisme et attraction de citoyens. Par ailleurs, l'Estrie accueille plusieurs étudiants étrangers, mais peine à les retenir. Il y aura alors lieu de déployer des stratégies régionales de positionnement, de promotion et de recrutement adaptées aux diverses clientèles cibles ou de participer à de telles stratégies.

PRIORITÉ 7

Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs

Les activités récréatives en milieu naturel comme le vélo et la courte randonnée représentent une composante importante de la qualité de vie de la région. Les intervenants du milieu souhaitent donc un appui des instances gouvernementales pour le développement et la pérennisation des sentiers pédestres, des pistes cyclables et du corridor bleu dans des territoires structurés et identifiés comme étant des zones à fort potentiel de développement. On entend aussi mettre en place des projets pour accroître l'accessibilité aux milieux naturels et aux activités de plein air ainsi que mettre l'accent sur la complémentarité des différentes offres.

PRIORITÉ 8

Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire

La région souhaite poursuivre ses efforts dans la lutte contre le décrochage et favoriser la réussite scolaire. L'obtention d'un diplôme et d'une qualification constitue un levier pour l'épanouissement personnel, le bien-être et le mieux-être des communautés. Les bassins de main-d'œuvre étant restreints, une attention particulière devra être accordée à l'attrait et à la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée venant d'autres pays. Le développement de l'employabilité contribuera à augmenter la disponibilité de cette main-d'œuvre.

PRIORITÉ 9

Augmenter le niveau de connaissance dans les entreprises et les organisations contribuant au développement de l'Estrie

La prospérité des entreprises estriennes doit passer par leur niveau de savoir. Le maillage avec les institutions permettrait, par exemple, de faciliter l'accès à l'information. Grâce aux maillages, les entreprises peuvent, notamment, accueillir des stagiaires apportant de nouvelles connaissances, réaliser des projets de recherche et de développement, et faire de la veille. Les organisations qui s'occupent du développement de l'Estrie doivent également avoir un meilleur accès à de l'information afin d'être plus efficaces dans leurs décisions et leurs interventions.

PRIORITÉ 10

Développer une culture d'information des citoyens sur des sujets d'intérêt pour leur communauté afin de favoriser leur implication

Miser sur le savoir et le savoir-faire pour développer la qualité de vie en Estrie nécessite d'augmenter les connaissances et le regard critique des citoyens sur les sujets qui les touchent et sur lesquels ils peuvent avoir une influence. Des citoyens mieux informés ont davantage de chances de s'intéresser au développement de leur milieu et d'y participer pour améliorer leur qualité de vie. Cela s'inscrit dans deux des seize principes du développement durable : « la participation et l'engagement » et « l'accès au savoir ».

PRIORITÉ 11

Favoriser l'expression d'une culture entrepreneuriale forte

Miser sur les entreprises dans un contexte de rareté de main-d'œuvre nécessite également de travailler sur le développement du goût d'entreprendre. Les entrepreneurs doivent compter sur une relève lorsqu'ils se retireront. Il faut également que de nouveaux entrepreneurs émergent et créent des entreprises prospères qui viendront remplacer celles à haute intensité de main-d'œuvre, mais à faible valeur ajoutée. La forme des nouvelles entreprises pourrait aussi être différente de celles existantes considérant les valeurs importantes de qualité de vie qui animent les générations montantes. Toutes les formes d'entrepreneuriat doivent donc être valorisées, qu'elles soient privées, publiques ou collectives. Le maintien de la propriété régionale des entreprises est également à considérer.

PRIORITÉ 12

Sensibiliser et appuyer les dirigeants de petites et de moyennes entreprises dans la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre

Les entreprises estriennes doivent aussi miser sur une gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre pour s'assurer d'avoir du personnel en nombre suffisant et avec les qualifications nécessaires. La disponibilité de main-d'œuvre qualifiée contribue à la prospérité des entreprises. Il importe donc de mettre en place des initiatives en ce sens.

PRIORITÉ 13

Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale

Depuis plusieurs années, les acteurs du développement de l'Estrie s'investissent afin de renforcer les communautés de la région et d'améliorer la qualité de vie des citoyens en se dotant d'outils pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Étant donné que les personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ont généralement une espérance de vie réduite et vivent en moins bonne santé, il importe de poursuivre le travail en s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit être vue de façon plus globale, puisque la création de richesses, comme le développement du savoir et du savoir-faire, y contribuera.

PRIORITÉ 14

Améliorer la disponibilité de services de télécommunication partout en Estrie et favoriser leur utilisation pour l'information et la formation des citoyens

Bien que la qualité de vie en Estrie soit déjà fort appréciable, des efforts de maintien et d'amélioration doivent tout de même être déployés. L'accès à Internet haute vitesse et à la téléphonie cellulaire pose problème et est déficient dans plusieurs municipalités. Un appui à l'implantation de meilleurs services de télécommunication sur l'ensemble du territoire est à privilégier.

PRIORITÉ 15

Favoriser la disponibilité de services liés à la famille en milieu rural, soit les services de garde subventionnés, les services éducatifs et les soins de santé

Les prévisions démographiques indiquent que les milieux ruraux pourraient vivre une faible croissance de leur population, en plus d'un vieillissement plus accentué. Ce phénomène pourrait également mettre une pression supplémentaire sur les services à la famille. La qualité de vie en milieu rural se manifeste dans une multitude de domaines, dont l'accès à des commerces de proximité (ex. : dépanneur, station-service). Les intervenants du milieu insistent pour favoriser le maintien et le développement de tels commerces.

PRIORITÉ 16







Conserver et protéger les milieux naturels

L'Estrie est une région prisée particulièrement pour ses milieux naturels qui offrent un environnement magnifique, en plus d'offrir un potentiel économique important sur les plans forestier, énergétique et touristique. Il est donc incontournable de protéger de façon durable ces milieux naturels, que ce soient les cours d'eau, les forêts ou les paysages, et de les rendre plus accessibles. La région est cependant composée majoritairement de terres privées, ce qui apporte un lot important de contraintes et limite les possibilités de développement.

Le territoire gaspésien est une vaste péninsule essentiellement couverte de forêts s'avancant dans le golfe du Saint-Laurent. La région se situe à l'extrémité est du Québec et est bordée au sud par la baie des Chaleurs. La majorité de sa population se concentre sur le littoral dans des municipalités comptant souvent moins de 2 000 habitants. La population de la région est cependant en déclin et vit un phénomène de vieillissement accéléré.

L'étendue du territoire et ses caractéristiques géographiques ont façonné l'histoire du développement économique gaspésien axé principalement sur l'exploitation des richesses naturelles : forêts, pêches et mines. Cependant, l'économie régionale est aujourd'hui plus diversifiée. En plus des secteurs traditionnels, d'autres activités ont émergé tels l'éolien, les centres d'appels, les technologies de l'information et de la communication, le développement d'entreprises d'économie sociale et les produits de niche dans les secteurs agroalimentaire, touristique et culturel.

LA RÉGION DE LA GASPÉSIE EN BREF²¹

-  **Population (2018)²² : 78 158 habitants** (0,9 % du Québec)
- Superficie de la région²² : 20 085 km²** (1,5 % du Québec)
-  **Organisation municipale²² : 5 MRC, 42 municipalités, 2 réserves indiennes, 8 territoires non organisés**
-  **Revenu médian des familles (2016)²³ :**
 - Région : familles comptant un couple : **63 760 \$**, familles monoparentales : **41 200 \$**
 - Ensemble du Québec : familles comptant un couple : **71 750 \$**, familles monoparentales : **44 370 \$**
-  **Taux de diplomation et de qualification après sept ans (2017)²³ :**
 - Région : **74,9 %** (F : 81,3 %, H : 68,9 %)
 - Ensemble du Québec : **80,9 %** (F : 85,6 %, H : 76,4 %)
-  **Taux de travailleurs des 25-54 ans (2017)²³ :**
 - Région : **71,7 %** (F : 75,0 %, H : 68,4 %)
 - Ensemble du Québec : **84,7 %** (F : 83,7 %, H : 85,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5^e quantile) (2016)²² :**
 - Région : **48,2 %**
 - Ensemble du Québec : **3,3 %**

²¹ Les sources sont les mêmes que celles indiquées à la page 19.

²² Excluant les Îles-de-la-Madeleine.

²³ Incluant les Îles-de-la-Madeleine.

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de la Gaspésie ont établi les priorités suivantes :

PRIORITÉ 1

Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région

L'ampleur du défi démographique de la Gaspésie nécessite une mobilisation de tous les partenaires du milieu. Les ministères et organismes seront conviés, en collaboration avec le milieu, à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan régional concerté de démographie durable.

Les intervenants régionaux souhaitent que le gouvernement soutienne les actions visant à accroître la capacité d'attraction et de rétention de la Gaspésie et les actions favorisant l'accueil de nouveaux arrivants et la rétention de ses citoyens.

Malgré sa reconnaissance internationale comme destination touristique incontournable, la Gaspésie doit renforcer son image, tant auprès de ses citoyens que des gens d'ailleurs, en se dotant d'un plan de communication. La région entend notamment maintenir une offre de logements suffisante et de qualité, soutenir des entreprises et des projets qui amélioreront la qualité de vie des citoyens et mettre en place des mesures favorisant la création d'emplois ou proposant des modèles de gestion des ressources humaines innovants et adaptés.

PRIORITÉ 2

Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Malgré l'amélioration de certains indicateurs économiques, la région demeure toujours confrontée à des problématiques de pauvreté et d'exclusion sociale. Plusieurs localités gaspésiennes se retrouvent ainsi parmi les territoires les plus dévitalisés du Québec.

L'étendue du territoire et la faible densité de la population accentuent certaines de ces problématiques. Des interventions plus soutenues de la part de l'État sont donc nécessaires pour appuyer davantage les initiatives touchant les déterminants sociaux de la santé tels la sécurité alimentaire, l'accès à une alimentation saine, diversifiée et accessible, le logement social, l'éducation, les services de proximité et l'aménagement d'espaces de socialisation.

De plus, la région propose d'adapter les services de proximité afin de mieux répondre aux besoins des communautés locales, de créer de nouveaux modèles de prestation de services et d'assurer une offre de services communautaires et de santé appropriée aux communautés visées.

Pour appuyer les efforts de revitalisation des communautés gaspésiennes, la région s'attend à ce que des actions gouvernementales soient mises en œuvre, en collaboration avec le milieu, afin de soutenir la réalisation de différentes politiques municipales telles les politiques familiales, les politiques du programme Municipalité amie des aînés et les politiques culturelles.

PRIORITÉ 3

Soutenir l'enseignement et la recherche en région

Différentes problématiques relatives au secteur de l'éducation sont présentes en Gaspésie. On relève notamment un faible taux de scolarité et de diplomation de la main-d'œuvre, un taux élevé de décrochage scolaire et un nombre important d'individus éloignés du marché du travail, ce qui engendre des coûts sociaux et économiques.

À ces difficultés s'ajoute l'inadéquation entre les qualifications et les compétences professionnelles et les emplois offerts. Tous ces facteurs combinés accroissent les difficultés de recrutement pour les entreprises. Il devient donc important d'adapter les programmes d'enseignement et de formation à ces problématiques. La région souhaite que le gouvernement soutienne de nouveaux programmes d'enseignement dans les centres de formation professionnelle et collégiale ainsi que des formations modulées en fonction des petites cohortes et des besoins des entreprises et qu'il mette en place des mesures pour favoriser le déplacement des enseignants sur le territoire par la création d'un fonds pour encourager l'innovation endogène en région.

De plus, pour assurer une présence dynamique en région des institutions d'enseignement et de formation, les intervenants régionaux demandent que celles-ci reçoivent un financement adéquat et adapté.

La région vise également à offrir davantage de formations à distance, de stages de cycles supérieurs ou de projets de recherche orientés sur les besoins régionaux. La mise en place d'une table régionale pourrait trouver des solutions à ces problématiques.

PRIORITÉ 4

Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région

La région se distingue par un vaste réseau d'infrastructures et d'événements sportifs, culturels et de loisirs. Par contre, des contraintes d'éloignement, de coûts, de transport de même que certaines infrastructures inadéquates en réduisent l'accessibilité. La région souhaite la mise à niveau et le développement de ses infrastructures en favorisant un aménagement concerté de l'offre sur le territoire.

Les intervenants gaspésiens entendent en outre élaborer un plan régional de développement avec les partenaires gouvernementaux pour se positionner comme chefs de file des destinations plein air au Québec. Le développement de saines habitudes de vie, principalement en encourageant la saine alimentation et la pratique d'activités physiques, est aussi à privilégier.

Sur le plan culturel, la région s'attend à être appuyée pour soutenir les municipalités désirant mettre en valeur leur potentiel culturel, encourager l'utilisation des arts et de la culture en dehors des institutions et miser sur le patrimoine culturel, matériel et immatériel dans le développement des territoires. Elle veut aussi soutenir les offres culturelles et événementielles.

PRIORITÉ 5

Participer au développement économique et à la création d'emplois

La région de la Gaspésie se distingue par une forte présence de très petites et de petites entreprises et par l'importance des entreprises d'économie sociale. Or, environ 80 % des entrepreneurs envisagent de prendre leur retraite au cours des prochaines années. Des moyens devront donc être mis en œuvre pour faciliter le transfert d'entreprise et pour concevoir un modèle d'affaires favorisant l'entrepreneuriat collectif.

La région s'attend aussi à être soutenue en vue d'offrir aux entreprises un environnement d'affaires favorable à leur croissance. Les actions privilégiées sont, entre autres, d'appuyer les services de soutien à l'entrepreneuriat, de soutenir les entreprises dans leurs démarches sur le marché de l'exportation et de l'innovation, de créer des infrastructures numériques adéquates pour les entreprises, de miser sur des mesures propres à optimiser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises et d'offrir des allègements normatifs et fiscaux adaptés à la région.

Les intervenants de la région souhaitent aussi mettre en valeur les potentiels liés à l'environnement naturel et les secteurs phares de son économie. La région mise finalement sur le développement des infrastructures de télécommunication pour délocaliser les différents ministères et organismes de la fonction publique québécoise vers la Gaspésie.

PRIORITÉ 6

Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire

L'étendue du territoire gaspésien, sa faible densité de population et l'éloignement des marchés ont notamment des incidences sur la prestation de services à la population et le développement des entreprises. Cette situation exige de disposer d'un système de transport efficace, diversifié et intégré. La région sollicite ainsi la participation du gouvernement pour mettre sur pied une stratégie de mobilité durable comprenant le transport des personnes et des marchandises dans les secteurs maritime, ferroviaire, routier et aérien.

La stratégie devra favoriser l'accessibilité au transport aérien en région. On vise en ce sens la réduction des coûts et la mise à niveau des infrastructures aéroportuaires. La région souhaite aussi privilégier le multiple usage des routes pour favoriser tant le transport que l'activité physique dans un environnement sécuritaire, et ce, en respectant l'intégrité des paysages.

Dans le contexte des changements climatiques et de leur impact sur le réseau de transport gaspésien, une expertise de pointe dans l'adaptation des infrastructures de transport doit être acquise.

La région disposant par ailleurs d'un plan numérique, elle s'attend à un appui pour en réaliser la mise en œuvre afin de répondre aux besoins des entreprises et d'assurer le déploiement optimal de réseaux de télécommunication adaptés aux besoins du milieu.

PRIORITÉ 7

Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres

Les intervenants souhaitent qu'une attention particulière soit portée à certains secteurs d'activité afin de renforcer l'économie régionale. La région veut notamment soutenir le développement de ses trois créneaux d'excellence que sont le récréotourisme, l'éolien et les ressources, sciences et technologies marines, et poursuivre les efforts de recherche et d'innovation dans ces secteurs.

L'industrie touristique gaspésienne s'est forgé une place enviable au Québec comme destination de choix «mer et montagnes». La région a l'intention de consolider sa position et de soutenir la mise en place de stratégies relatives au développement d'activités touristiques d'appel, notamment par le soutien des attraits touristiques, du tourisme gourmand et de l'agrotourisme.

La région entend aussi être soutenue dans le développement de l'industrie éolienne. Elle veut en outre favoriser le marché d'exportation et le développement de parcs éoliens de type communautaire.

Par ailleurs, dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, la diversification de l'industrie, l'accès à une main-d'œuvre disponible, une concertation entre les différents acteurs de ce secteur et la promotion des produits sont parmi les actions que le milieu souhaite voir appuyer.

Pour sa part, le secteur agroalimentaire connaît des enjeux relatifs à l'efficacité et à la rentabilité des entreprises, à la mise en marché des produits, à la relève agricole et à l'effritement de sa filière. La région convient de la nécessité de mettre en place des mesures pour favoriser l'accroissement et la diversification des activités agricoles, les productions biologiques, les productions animales et valoriser les produits sous l'appellation Gaspésie Gourmande.

Finalement, l'industrie forestière gaspésienne fait aussi face à de nombreux défis. Le milieu régional s'attend à un engagement gouvernemental qui favorise les occasions d'affaires et qui aboutit à des solutions permettant l'écoulement des sous-produits du sciage et le développement d'activités de deuxième et troisième transformation. La région dispose également d'un important potentiel acéricole et souhaite que son développement soit accéléré.







En plus de la péninsule gaspésienne, la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se compose de l'archipel des Îles-de-la-Madeleine. Formées d'îlots rocheux et de dunes qui les relient, les Îles-de-la-Madeleine couvrent un total d'environ 200 km², dont 37 % en territoire public. Le territoire est situé au milieu du golfe du Saint-Laurent, à 105 km de l'Île-du-Prince-Édouard, à 95 km du Cap-Breton et à 215 km de la péninsule gaspésienne. Pour se rendre dans la région, il faut donc emprunter les liens aériens ou la voie maritime en passant par l'Île-du-Prince-Édouard.

La population de l'archipel est surtout concentrée sur l'île centrale où se trouvent les collectivités de Cap-aux-Meules, Fatima et L'Étang-du-Nord. Bien que la population totale soit en décroissance depuis les années 90, on remarque un solde migratoire positif depuis trois ans et, récemment, l'Institut de la statistique du Québec a annoncé une légère augmentation de la population en 2018.

L'économie des Îles-de-la-Madeleine se caractérise par deux industries principales, soit la pêche et le tourisme. Ces activités sont cependant soumises à une forte saisonnalité. Les secteurs de la culture et de l'agroalimentaire prennent toutefois de plus en plus d'importance dans la vie économique du territoire, étant liés de près à l'industrie touristique.

En mai 2016, le gouvernement du Québec a reconnu officiellement le caractère unique de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine en prenant un décret qui reconnaît ses particularités insulaires et ses contraintes structurelles. Des modifications législatives ont également été adoptées pour attribuer à l'agglomération la désignation officielle de « Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ». Le décret incite les ministères et organismes à tenir compte des particularités liées à l'insularité dans leurs planifications pluriannuelles, comme dans le cas des stratégies liées à l'occupation et à la vitalité du territoire.

LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE EN BREF²⁴

-  **Population (2018) : 12 551 habitants** (0,1 % du Québec)
- Superficie de la région : 187 km²** (0,01 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 1 agglomération, 2 municipalités**
-  **Revenu médian des familles (2016) :**
 - Région : familles comptant un couple : **70 790 \$**, familles monoparentales : **43 810 \$**
 - Ensemble du Québec : familles comptant un couple : **71 750 \$**, familles monoparentales : **44 370 \$**
-  **Taux de diplomation et de qualification après sept ans (2017) :**
 - Région : **78,0 %** (F : 90,4 %, H : 66,7 %)
 - Ensemble du Québec : **80,9 %** (F : 85,6 %, H : 76,4 %)
-  **Taux de travailleurs des 25-54 ans (2017) :**
 - Région : **73,3 %** (F : 76,0 %, H : 70,4 %)
 - Ensemble du Québec : **84,7 %** (F : 83,7 %, H : 85,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5^e quantile) (2016) :**
 - Région : **3,8 %**
 - Ensemble du Québec : **3,3 %**

²⁴ Les sources sont les mêmes que celles indiquées à la page 19.

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ont établi les priorités suivantes :

PRIORITÉ 1

Renverser la tendance démographique

La population des Îles-de-la-Madeleine est en diminution et cela s'explique par deux facteurs : une décroissance naturelle ainsi qu'un solde migratoire négatif. Par ailleurs, comme la population est vieillissante, une accentuation de cette décroissance est prévisible à plus long terme.

Il est donc primordial d'inverser la tendance démographique que vit l'archipel, un défi important pour l'occupation et la vitalité du territoire. L'arrivée de 100 nouveaux arrivants supplémentaires par année pourrait y contribuer. La région entend notamment promouvoir l'attractivité du territoire, stimuler la fibre entrepreneuriale, soutenir le retour des jeunes de même que l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants. Il est aussi prévu de dresser un plan qui attirera les immigrants. Pour ce faire, une mobilisation de différents partenaires gouvernementaux et d'autres acteurs du milieu autour d'une stratégie d'établissement et d'attraction est essentielle.

PRIORITÉ 2

Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent

La recherche d'une plus grande fiabilité et d'une plus grande efficacité des transports, qu'ils soient aériens ou maritimes, représente un défi de premier ordre pour l'archipel, en raison de la discontinuité physique du territoire. Les liens de transport avec le continent constituent un outil de développement essentiel pour l'économie des Îles-de-la-Madeleine. La qualité de vie de la population est également étroitement liée à la présence des liens avec le continent.

Afin d'assurer des liens de transport et de communication efficaces, on vise, entre autres, à sécuriser et à améliorer l'accès au territoire et à optimiser la logistique du transport. En ce sens, le réaménagement du modèle de desserte aérienne est à privilégier. En ce qui concerne la desserte maritime, il est d'une part souhaité que la flotte de la CTMA (Coopérative de transport maritime et aérien) soit modernisée. D'autre part, les intervenants des Îles plaident pour que la propriété et la gestion des navires soient locales, comme c'est déjà le cas pour les volets cargo et croisière.

Par ailleurs, les liens de communication sont également d'une haute importance pour le territoire madelinot. Depuis plus d'une décennie, l'archipel est relié au continent par deux câbles sous-marins de fibre optique. À l'heure actuelle, avec le contrat qui régit son utilisation, les institutions ont un accès adéquat à la bande passante. Toutefois, l'accès à cette technologie engendre des frais importants pour les citoyens et les entreprises. En conséquence, la venue de nouvelles entreprises sur le territoire en est affectée et leur possibilité de développement est par le fait même limitée.

Les intervenants madelinots souhaitent donc donner un meilleur accès aux entreprises et aux citoyens à la fibre optique. Une participation gouvernementale est nécessaire pour mettre en œuvre cette priorité essentielle au développement socioéconomique du territoire.

PRIORITÉ 3

Consolider et diversifier l'économie

L'économie des Îles-de-la-Madeleine tourne autour de deux industries principales, soit la pêche et le tourisme. Celles-ci ont un caractère saisonnier et leur vitalité est tributaire de différents facteurs tels que la stabilité des ressources halieutiques, la qualité de l'environnement et l'accès au territoire. La mine de sel est également importante pour l'économie régionale.

À l'exception de quelques grands employeurs privés et des services publics, l'économie de l'archipel repose essentiellement sur des petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, des enjeux importants relatifs à la main-d'œuvre et à la relève sont à prévoir au cours des prochaines années. En effet, plus de 500 emplois devront trouver preneurs d'ici les trois prochaines années. De plus, près du tiers de ceux-ci seront des emplois nouvellement créés. Il est également démontré que plus de cinquante entreprises de l'archipel auront besoin d'une relève au cours des cinq prochaines années.

La région prévoit donc mettre en place des mesures visant, entre autres, à soutenir l'établissement de la relève, à stimuler la fibre entrepreneuriale et à accroître l'offre de formation de la main-d'œuvre. On veut aussi s'assurer de créer un environnement propice au développement des entreprises et mettre à profit les atouts découlant de la situation géographique particulière de l'archipel. Le tout pourra se concrétiser dans une stratégie d'attraction des investissements et des entrepreneurs.

Comme la diversification économique est un enjeu majeur pour l'archipel, la région prévoit aussi renforcer ses créneaux d'excellence et tout autre créneau pouvant diversifier son économie et favoriser la concertation intersectorielle.

Il est donc demandé que le gouvernement collabore avec les différents intervenants du milieu afin de mettre en œuvre ces différentes actions.

PRIORITÉ 4

Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable

Le territoire madelinot possède deux caractéristiques rendant complexes son aménagement et sa gestion : son exigüité et sa fragilité. Ces particularités ont également un effet important sur l'occupation du territoire. En effet, avec une superficie d'environ 200 km², dont près du tiers est en milieu dunaire, le territoire se trouve densément peuplé. Cela occasionne donc une pression considérable sur un environnement physique limité.

De plus, les changements climatiques ont et auront un impact sur le territoire et sur son occupation. On se trouve d'ailleurs déjà aux prises avec l'érosion accélérée des berges et toute la problématique qui en découle. Les intervenants souhaitent un appui pour circonscrire les secteurs d'intervention prioritaires et protéger les infrastructures contre l'érosion.

Une autre particularité du milieu insulaire des Îles-de-la-Madeleine est sa dépendance énergétique. En effet, afin de combler ses divers besoins en énergie, l'archipel compte exclusivement sur les hydrocarbures. De plus, en raison de sa situation géographique, ses besoins en énergie électrique sont comblés par une centrale au mazout. Un projet d'installation d'un câble électrique entre les Îles et le continent est cependant à l'étude chez Hydro-Québec, ce qui annonce le début de la transition énergétique des Îles.

Considérant les particularités du milieu, la région s'attend donc à être bien outillée pour mettre en œuvre les différentes actions qu'elle entend privilégier. Celles-ci sont, entre autres, de protéger son environnement, tout en mettant en valeur les richesses naturelles, de contribuer à la réduction de l'empreinte énergétique et également de s'adapter aux changements climatiques.

PRIORITÉ 5

Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant

La diminution et le vieillissement de la population et les ressources financières municipales limitées auront des conséquences importantes sur l'offre de services éducatifs, municipaux, de santé ou de proximité.







En raison du vieillissement de la population, on prévoit entre autres une hausse de la demande pour des soins à domicile et de la demande en hébergement. Également, comme une baisse de la clientèle scolaire sur le territoire est notée, les défis seront de maintenir les institutions scolaires en place et d'y octroyer les ressources nécessaires pour une offre de services éducatifs de qualité.

Il est primordial qu'une offre accessible et variée d'activités culturelles, sportives et de loisirs soit maintenue afin de créer un milieu de vie attrayant. L'apport du gouvernement est essentiel au maintien d'une offre de service de qualité, car pour y arriver, les outils nécessaires doivent être mis à la disposition de la communauté. À cet effet, une offre accrue de logements pour les personnes âgées est envisagée. Une collaboration gouvernementale est aussi souhaitée pour favoriser l'accès à la culture de même que pour préserver et mettre en valeur le patrimoine.

La région de Lanaudière est située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent entre les régions des Laurentides et de la Mauricie. Elle connaît depuis 10 ans une forte croissance démographique, l'une des plus importantes parmi les régions du Québec. Notons cependant que cette croissance se concentre davantage au sud-ouest du territoire.

L'économie de Lanaudière est orientée vers le secteur des services. Le bioalimentaire et la foresterie représentent également des secteurs importants. Par ailleurs, l'industrie du tourisme est en forte progression.

LA RÉGION DE LANAUDIÈRE EN BREF²⁵

-  **Population (2018) : 507 947 habitants** (6,1 % du Québec)
Superficie de la région : **12 308 km²** (1,0 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 6 MRC, 57 municipalités, 1 réserve indienne, 12 territoires non organisés**
-  **Revenu médian des familles (2016) :**
 - Région : familles comptant un couple : **72 280 \$**, familles monoparentales : **44 660 \$**
 - Ensemble du Québec : familles comptant un couple : **71 750 \$**, familles monoparentales : **44 370 \$**
-  **Taux de diplomation et de qualification après sept ans (2017) :**
 - Région : **77,6 %** (F : 83,0 %, H : 72,6 %)
 - Ensemble du Québec : **80,9 %** (F : 85,6 %, H : 76,4 %)
-  **Taux de travailleurs des 25-54 ans (2017) :**
 - Région : **85,2 %** (F : 84,5 %, H : 86,0 %)
 - Ensemble du Québec : **84,7 %** (F : 83,7 %, H : 85,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5^e quantile) (2016) :**
 - Région : **3,3 %**
 - Ensemble du Québec : **3,3 %**

²⁵ Les sources sont les mêmes que celles indiquées à la page 19.

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Outre les priorités sectorielles de la région, il importe de noter que de grandes priorités transversales ont également été déterminées, soit l'innovation, la concertation et le partenariat ainsi que le développement durable. De plus, la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de rayonnement régionale multisectorielle concertée a de nouveau été reconnue comme étant prioritaire.

Les élus lanauchois jugent important que la modulation de l'intervention gouvernementale en région prenne en compte les réalités territoriales et que les différents ministères appliquent leurs politiques en fonction de ces dernières. Pour la région de Lanaudière, la valorisation de la synergie régionale passe, entre autres, par la reconnaissance par les ministères de la valeur de la concertation régionale, celle-ci trouvant sa place formellement au sein de la Table des préfets de Lanaudière.

Les priorités ont été regroupées sous les quatre axes du développement durable : le secteur économique, le secteur environnemental, le secteur social et le secteur culturel.

SECTEUR ÉCONOMIQUE

Bien que le secteur économique présente de nombreux enjeux, les partenaires de la région ont clairement désigné les éléments suivants comme étant les pierres angulaires du développement :

PRIORITÉ 1

Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique

Certains enjeux régionaux sont sous-jacents à cette priorité. Le développement des infrastructures du réseau Internet haute vitesse, la compétitivité des entreprises sur les plans de l'innovation, des ressources humaines, des salaires et de la qualité de vie de même que l'adhésion des entreprises aux technologies numériques et au commerce électronique sont priorisés par Lanaudière. Le positionnement des entreprises face à la mondialisation de la concurrence, la compétitivité et la croissance des entreprises de transformation alimentaire sont aussi importants dans la région.

PRIORITÉ 2

Assurer une réponse adéquate aux défis de la pénurie de main-d'œuvre notamment par :

- le développement d'une stratégie régionale d'attraction et de rétention de main-d'œuvre;
- l'intégration adéquate des travailleurs immigrants (en entreprise et dans la communauté);
- le recours à la mutualisation des ressources;
- l'intégration en emploi des personnes d'expérience;
- la valorisation des métiers.

Dans le cadre de cette priorité, comme les défis de la pénurie de main-d'œuvre sont grands, les pistes d'action pourraient être nombreuses. On n'a qu'à penser à l'analyse des problèmes d'attractivité et de rétention des travailleurs pour mieux les comprendre, au développement des pratiques innovantes en gestion des ressources humaines, à la mise en place des mécanismes de mutualisation des ressources humaines ou à l'accroissement du nombre de personnes disponibles à l'emploi. Le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre dans le contexte métropolitain principalement en lien avec le navettage doivent aussi être documentés et faire l'objet d'actions concrètes.

PRIORITÉ 3

Soutenir la relève d'entreprises

Dans un contexte démographique caractérisé par une population vieillissante, plusieurs entreprises se retrouvent avec peu ou pas de relève. Avec tous les défis que cela comporte, Lanaudière devra optimiser et déployer des mesures d'accompagnement pour la relève des entrepreneurs favorisant le transfert d'entreprises. Plus que jamais, l'absence de relève, qu'elle soit familiale ou non apparentée, demande la mise en place de solutions originales et innovantes.

SECTEUR ENVIRONNEMENTAL

La notion de lutte contre les changements climatiques a largement été identifiée comme une préoccupation des partenaires lanaudois. Les principes de développement durable étant considérés comme une priorité transversale, il importe d'aborder ces enjeux dans le cadre du développement de la région, et plus largement dans le cadre de l'action gouvernementale en région.

PRIORITÉ 4

Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles

Les intervenants régionaux veulent mettre en valeur les biens et les produits lanaudois. On souhaite en outre mettre l'accent sur une économie circulaire favorisant le développement durable et la valorisation des sous-produits industriels. Il devient nécessaire pour les différents intervenants de la région de tendre vers l'amélioration de la gestion des matières résiduelles et recyclables dans le respect de la réalité des territoires.

PRIORITÉ 5

Soutenir la promotion de la consommation locale et responsable

Des efforts devront se poursuivre afin de conscientiser la population, les institutions et les entreprises lanaudoises en ce qui concerne l'achat local et la consommation responsable. La promotion des produits régionaux est également un enjeu important pour la population locale. Il est souhaité de mettre en place les bases nécessaires à une reconnaissance des produits lanaudois et d'en promouvoir la consommation.

PRIORITÉ 6

Soutenir le développement d'un plan d'action régional intégré visant le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre interMRC

La mise en place de la nouvelle gouvernance en transport collectif et le financement du réseau de transport collectif local et interMRC sont des enjeux régionaux importants pour Lanaudière. Tout comme le développement des transports collectifs dans l'axe est-ouest, la promotion du transport actif et collectif de même que le développement d'infrastructures sécuritaires favorisant ces modes de transport nécessiteront des investissements. De plus, le développement et l'amélioration du réseau routier actuel demeurent d'actualité.

SECTEUR SOCIAL

Un vaste processus de réflexion et de mobilisation, tant au niveau local que régional, est actuellement mené dans le cadre de la démarche lanadoise visant l'amélioration des conditions de vie par la réussite éducative ainsi que par la solidarité et l'inclusion sociale. Afin d'assurer la cohérence des interventions, les actions mises en œuvre en développement social devront être complémentaires, peu importe le fonds par lequel elles seront soutenues.

PRIORITÉ 7

Soutenir le développement d'une offre éducationnelle innovante, branchée sur les besoins du milieu et favorisant le rehaussement de la diplomation des jeunes, de la qualification de la main-d'œuvre et du développement des compétences des entrepreneurs

La commission scolaire des Samares, la commission scolaire des Affluents, la commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Cégep régional de Lanaudière constituent les principaux organismes du réseau public de l'éducation dans Lanaudière. Trois universités offrent des cours hors campus. Depuis 2018, le Centre régional universitaire de Lanaudière vient consolider la desserte universitaire lanadoise. La région bénéficie aussi d'un réseau privé d'écoles primaires et secondaires.

Bien que le taux de diplomation se soit amélioré au cours des dernières années, il demeure sous la moyenne québécoise. L'adéquation entre l'offre de formation et les besoins en main-d'œuvre des entreprises lanadoises, la persévérance scolaire, la desserte universitaire adéquate ainsi que le rehaussement du nombre de Lanaudois obtenant un diplôme d'études supérieures sur le territoire nécessitent plus d'appuis de la part des instances concernées.

PRIORITÉ 8

Soutenir des actions concertées visant le renforcement des déterminants en matière de réussite éducative

La région souhaite poursuivre ses efforts dans la lutte contre le décrochage scolaire et favoriser la réussite éducative. L'obtention d'un diplôme et d'une qualification constitue un levier pour l'épanouissement personnel, le bien-être et le mieux-être des communautés. Les actions mises en place devront avoir pour objectif le renforcement des capacités des individus et des communautés en agissant sur les principaux déterminants de la persévérance scolaire et de la réussite éducative tout en tenant compte des concertations et des démarches déjà soutenues.

PRIORITÉ 9

Soutenir l'innovation dans le déploiement de services de proximité

La région souhaite favoriser le maintien et le développement des services de proximité dans les municipalités. Un service de proximité devrait servir à dynamiser le milieu dans lequel il se déploie tout en répondant aux besoins de base des personnes. Il est donc souhaitable d'optimiser et de développer des infrastructures de services pour qu'elles puissent s'adapter aux besoins réels des citoyens, et ce, à proximité de leurs milieux de vie, de travail et de détente. Dans cette optique, adapter les services de proximité aux besoins particuliers des personnes et des communautés est fondamental pour la vitalité du territoire.

SECTEUR CULTUREL

Le développement d'une identité lanadoise forte, reconnu comme étant un chantier transversal pour la région, passe entre autres par la prise en compte de la culture territoriale au sens large. Dans cette optique, les partenaires ont clairement identifié la volonté que le développement de la culture fasse partie intégrante des piliers du développement durable dans Lanaudière.

PRIORITÉ 10







Soutenir et bonifier les produits d'appel et les événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional

Si la région de Lanaudière est une destination de plus en plus prisée sur le plan touristique et culturel, il est souhaitable que des initiatives visant le développement de nouveaux produits d'appel innovants soient déployées.

Délimitée par la région de l'Outaouais et l'Ontario à l'ouest et par la région de Lanaudière à l'est, la région des Laurentides est située juste au nord des régions de Montréal et de Laval. Encore agricole, la région est notamment reconnue comme un endroit de villégiature où le plein air, la gastronomie et l'hébergement touristique fleurissent. Au cours des années, de plus en plus de citoyens s'y sont installés, profitant de la diversité de ses activités économiques et industrielles de même que des milieux de vie agréables.

La population des Laurentides continue d'ailleurs d'enregistrer une des plus fortes croissances démographiques du Québec, principalement due à la migration des habitants des régions de Montréal et de Laval. Cependant, cette augmentation se situe davantage au sud de la région, dans les municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal.

LA RÉGION DES LAURENTIDES EN BREF²⁶

-  **Population (2018) : 611 019 habitants** (7,3 % du Québec)
Superficie de la région : 20 546 km² (1,6 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 7 MRC, 5 agglomérations, 76 municipalités, dont 1 ville exerçant des compétences de MRC, 1 réserve indienne, 1 établissement amérindien, 11 territoires non organisés**
-  **Revenu médian des familles (2016) :**
 - Région : familles comptant un couple : **72 750 \$**, familles monoparentales : **45 100 \$**
 - Ensemble du Québec : familles comptant un couple : **71 750 \$**, familles monoparentales : **44 370 \$**
-  **Taux de diplomation et de qualification après sept ans (2017) :**
 - Région : **79,0 %** (F : 83,8 %, H : 74,3 %)
 - Ensemble du Québec : **80,9 %** (F : 85,6 %, H : 76,4 %)
-  **Taux de travailleurs des 25-54 ans (2017) :**
 - Région : **85,4 %** (F : 85,1 %, H : 85,8 %)
 - Ensemble du Québec : **84,7 %** (F : 83,7 %, H : 85,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5^e quantile) (2016) :**
 - Région : **2,2 %**
 - Ensemble du Québec : **3,3 %**

²⁶ Les sources sont les mêmes que celles indiquées à la page 19.

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région des Laurentides ont établi les priorités suivantes :

PRIORITÉ 1

Assurer la prospérité économique des Laurentides dans une approche de développement durable

Marquée par une forte croissance économique, la région des Laurentides a vu de nombreux secteurs d'activité prendre leur essor au cours des dernières années. Outre le secteur touristique de villégiature qui continue de se développer, celui des services génère de plus en plus d'emplois dans la région. Par ailleurs, le regroupement de plusieurs entreprises d'envergure en aéronautique autour du site aéroportuaire de Mirabel représente une forte occasion de développement. Les secteurs agricoles et forestiers demeurent aussi essentiels et stratégiques pour la croissance économique de la région.

Or, plusieurs défis doivent être relevés pour assurer la compétitivité économique des Laurentides. Le taux de diplomation des jeunes continue d'être une préoccupation alors même que plusieurs secteurs d'activité prévoient une pénurie de main-d'œuvre qualifiée au cours des prochaines années. De plus, les nouvelles entreprises rencontrent de nombreuses difficultés lors de leur démarrage. Par conséquent, cela freine les élans entrepreneuriaux dans la région. Enfin, l'accessibilité aux nouvelles technologies – vecteur de développement territorial essentiel – est encore défaillante.

Pour faire face à ces divers défis, le déploiement d'une stratégie innovante, vigoureuse et concertée des acteurs à l'échelle régionale est à privilégier. La région compte aussi augmenter l'adéquation entre les besoins du marché du travail et la main-d'œuvre disponible notamment en consolidant le partenariat avec les institutions d'enseignement et différents centres de transfert. Elle souhaite également favoriser la croissance des entreprises en soutenant leur développement et la culture entrepreneuriale en général. En plus de valoriser les filières économiques particulières de la région, les intervenants régionaux désirent assurer un virage vers une économie du savoir. Enfin, afin de pouvoir réaliser ces objectifs, la région des Laurentides devra s'assurer que les nouvelles technologies sont déployées sur l'ensemble du territoire.

PRIORITÉ 2

Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens

Alors que les attraits naturels, les paysages et les sites patrimoniaux de la région des Laurentides font sa renommée et que de nombreuses personnes visitent celle-ci notamment pour ses parcs régionaux, ses sentiers ou sa route verte, le sentiment d'appartenance à la région demeure mitigé. Le fait que certaines disparités existent entre divers secteurs de la région, notamment sur les plans économique et social, a certainement nui au développement de cette fierté régionale.

Par des interventions ciblées, les acteurs de la région souhaitent susciter ce sentiment d'appartenance et réduire les disparités économiques et sociales. Pour ce faire, la région entend procéder à une analyse et à un diagnostic du sentiment d'appartenance et procéder à un exercice de partage d'informations. La région compte également valoriser et protéger les attraits naturels, les paysages, le patrimoine ainsi que les produits laurentiens. Elle souhaite notamment les promouvoir par une campagne concertée de communication à l'intention des résidents des Laurentides. Finalement, elle désire appuyer les politiques régionales, territoriales et municipales de développement culturel, touristique et de loisir.

PRIORITÉ 3

Rendre accessible aux citoyens de tout âge un continuum de services publics et communautaires équitables en matière de santé, de services sociaux et d'éducation de même que des milieux de vie de qualité

On observe de grandes disparités sociales et économiques dans la région : la forte croissance démographique et le vieillissement de la population ont entraîné une sous-adéquation du financement entre les besoins des populations et les services publics déployés. La région recense notamment des déficits majeurs en ressources humaines et financières de même qu'en infrastructures dans le réseau de la santé et des services sociaux.

La région souhaite remettre le citoyen au centre des discussions entre les élus et les organismes pour établir des protocoles de collaboration gagnant-gagnant. L'obtention d'un financement à la hauteur des besoins du milieu, notamment pour le fonctionnement des services de santé, des services sociaux et d'éducation de qualité est aussi souhaitée. Les Laurentides entendent également mettre en œuvre une politique régionale en développement social intégré.

PRIORITÉ 4

Dans un contexte de changements globaux, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale

La région des Laurentides est confrontée à des enjeux qui ont des répercussions sur le milieu de vie. Les changements climatiques, le vieillissement de la population, la forte croissance démographique, la mondialisation et la modernisation des infrastructures ont tous des incidences notamment sur les vocations forestière, agricole et de villégiature. La région est aux prises avec un problème d'accès à l'eau (en quantité et en qualité). On constate aussi une fragmentation et une altération des milieux naturels. Finalement, le manque d'intégration entre les différentes planifications en aménagement du territoire, notamment pour le transport, le développement résidentiel et les infrastructures, accentue cette pression induite.

Afin de pallier ces problématiques, la région doit être résiliente face aux changements climatiques. La mise sur pied d'une équipe de recherche et de vigie sur les effets des changements climatiques est un des moyens envisagés dans les Laurentides. La gestion intégrée de la ressource en eau est également privilégiée. Finalement, la région compte aussi favoriser une planification intégrée de l'aménagement du territoire afin de créer des milieux de vie durables et dynamiques.

PRIORITÉ 5

Optimiser les mobilités des individus et des marchandises

En matière de transport, la région des Laurentides vit plusieurs défis. Les infrastructures routières sont de plus en plus sollicitées en raison à la fois de la croissance démographique et de l'affluence touristique. Le transport des personnes se développe dans une vision régionale morcelée. Quant au transport intermodal, il n'est pas suffisamment accessible. Pour les intervenants de la région, il est donc essentiel d'améliorer et de compléter le réseau des infrastructures de transport tout en entamant une démarche d'intégration de transport intermodal.

Dans sa démarche d'aménagement du territoire, la région compte intégrer les principes de la mobilité durable. Il est notamment souhaité que soient corrigés le sous-financement et les retards cumulés au regard des infrastructures de transport et de l'offre en mobilité durable. Les acteurs du milieu doivent aussi moderniser leur vision de l'occupation du territoire et des transports. En ce sens, les infrastructures devront répondre aux besoins de la mobilité durable. Disposant d'une expertise de renommée en électrification des transports, les Laurentides doivent aussi continuer de se positionner comme leader dans ce domaine.

Laval se distingue en étant à la fois une ville, une MRC et une région administrative, ce qui lui confère une grande force de concertation. Troisième municipalité la plus peuplée au Québec, la ville de Laval est en pleine croissance, notamment grâce à l'immigration qui représente le quart de la population totale. Dans la région, le milieu urbain côtoie une zone agricole permanente qui occupe 30 % du territoire et des milieux naturels, dont le parc de la Rivière-des-Mille-Îles.

Les secteurs clés de l'économie lavalloise sont l'aérospatiale, l'agroalimentaire et le commerce de détail. Le centre-ville de Laval, où se côtoient le savoir, l'innovation et les affaires, propose aussi un milieu culturel dynamique et une offre en divertissement enviable. De plus, Laval est riche de nombreux organismes communautaires et d'une variété de tables de concertation qui animent le développement social. Elle est également considérée comme une région phare en matière de culture scientifique.

LA RÉGION DE LAVAL EN BREF²⁷


 **Population (2018) : 432 858 habitants** (5,2 % du Québec)

Superficie de la région : 246 km² (0,02 % du Québec)

 **Organisation municipale : 1 municipalité exerçant des compétences de MRC**

 **Revenu médian des familles (2016) :**

- Région : familles comptant un couple : **74 440 \$**,
familles monoparentales : **46 950 \$**
- Ensemble du Québec : familles comptant un couple : **71 750 \$**,
familles monoparentales : **44 370 \$**

 **Taux de diplomation et de qualification après sept ans (2017) :**

- Région : **82,6 %** (F : 86,8 %, H : 78,8 %)
- Ensemble du Québec : **80,9 %** (F : 85,6 %, H : 76,4 %)

 **Taux de travailleurs des 25-54 ans (2017) :**

- Région : **86,2 %** (F : 84,4 %, H : 88,1 %)
- Ensemble du Québec : **84,7 %** (F : 83,7 %, H : 85,7 %)

 **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5^e quantile) (2016) :**

- Région : -
- Ensemble du Québec : **3,3 %**

²⁷ Les sources sont les mêmes que celles indiquées à la page 19.

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de Laval ont établi les priorités suivantes :

PRIORITÉ 1

Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine

Tout en accordant une place de premier plan à l'épanouissement des familles, Laval privilégie le bien-être de tous ses citoyens. La région connaît un taux de croissance parmi les plus élevés du Québec, notamment grâce à l'apport de l'immigration. Malgré cette croissance, on observe un exode des citoyens des tranches d'âge de 20 à 29 ans et de 50 à 69 ans.

Pour faire face à ces réalités, la région mise sur des projets visant à rendre les milieux de vie accessibles, salubres, inclusifs, abordables et sécuritaires tout en favorisant une mixité sociale. Les intervenants régionaux souhaitent lancer des démarches de revitalisation urbaine intégrée et des initiatives issues d'une approche territoriale intégrée. De plus, Laval aspire à offrir aux citoyens les conditions pour qu'ils soient physiquement et socialement actifs en bonifiant l'offre d'installations et de programmes culturels, sportifs, communautaires et de loisirs dans l'ensemble du territoire. L'accent est également mis sur la promotion de l'interconnexion entre les quartiers, les pôles d'activité et les secteurs résidentiels. Des initiatives à cet égard pourraient se réaliser en déployant des moyens sécuritaires de déplacement utilitaire et récréatif ainsi que par la promotion des modes de déplacement durables.

PRIORITÉ 2

Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes

La région est confrontée à plusieurs défis sur les plans social et économique. À titre d'exemple, plus du quart des enfants de la maternelle serait vulnérable dans au moins un domaine de développement. L'insécurité alimentaire modérée ou grave toucherait également plusieurs jeunes de 12 ans et plus. Le taux de travailleurs chez les nouveaux arrivants (0 à 5 ans) est nettement plus faible que celui de l'ensemble de la population.

Afin de relever ces défis, la région doit avoir accès aux données socioéconomiques régionales pour l'aider dans la prise de décision et pour informer le grand public. En outre, elle compte soutenir l'accès à des services sociaux, communautaires et de santé de proximité. De plus, afin de reconnaître et de développer la capacité d'agir des personnes, l'accent sera mis sur des initiatives favorisant la participation et la mobilisation citoyennes.

Parallèlement, la région cherche à mobiliser une variété d'acteurs autour de la réussite scolaire, de la réussite éducative et de la qualification des personnes. Elle entend aussi soutenir l'inclusion des personnes vulnérables ou présentant un risque de l'être par l'accès aux ressources et aux services, en portant une attention particulière à la participation pleine et entière des nouveaux arrivants à la vie sociale et économique. Le soutien à l'action communautaire et aux initiatives en économie sociale est également privilégié.

PRIORITÉ 3

Assurer une vigie permettant la collecte et la diffusion des données en matière de développement social à Laval

Les consultations citoyennes menées dans le cadre de la Politique régionale de développement social ont mis en lumière l'importance de l'accès à des données de qualité pour mieux planifier le développement des quartiers en matière d'aménagement urbain et pour mettre en œuvre une approche inclusive. Il semble ainsi nécessaire aux partenaires de mettre sur pied un observatoire d'information régionale et de partage des connaissances permettant de prendre en compte de manière systématique et continue les phénomènes agissant sur le développement social.

L'objectif vise à mieux comprendre l'état et les dynamiques des quartiers et de la région ainsi qu'à permettre aux actrices et aux acteurs de la région d'avoir accès à la recherche, à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de données reliées aux dimensions socioéconomiques. De plus, une analyse différenciée selon les sexes permettra de réduire les inégalités à l'encontre des femmes et d'éviter la création de nouvelles inégalités par les mesures mises en place. Ainsi, la planification et la prise de décision seront facilitées pour les décideurs et les partenaires sur le territoire.

PRIORITÉ 4

La culture, pilier indissociable d'un développement régional durable

La culture est considérée comme le quatrième pilier du développement durable, indissociable des autres dimensions que sont le domaine social, l'économie et l'environnement. Le développement culturel lavallois s'appuie sur une concertation active entre les acteurs culturels et les partenaires, issus notamment des milieux de l'éducation, du savoir, des affaires, du tourisme, de l'environnement et du développement social. Dans une perspective intégrée et à long terme, la planification du développement culturel prend en compte de nouvelles approches de financement et se dote de mécanismes d'évaluation d'impact.

Les intervenants de la région de Laval souhaitent réaliser des activités de veille et de recherche, en développant des indicateurs qui permettront d'approfondir la connaissance sur le secteur culturel lavallois et qui mesureront son incidence sur le développement régional. De plus, ils visent à favoriser la collaboration entre les acteurs culturels et ceux des autres piliers du développement durable tout en renforçant la collaboration entre les milieux du savoir et de la culture.

PRIORITÉ 5

Un écosystème culturel professionnel pluriel, innovant, pérenne et qui œuvre en synergie

Les acteurs culturels professionnels — artistes, travailleurs culturels, organismes culturels et autres institutions du domaine — sont au cœur de la vitalité culturelle lavalloise. Cet écosystème doit être soutenu adéquatement afin qu'il développe son plein potentiel et qu'il génère des retombées pour toute la communauté. Ce soutien passe notamment par la professionnalisation et l'amélioration des conditions de travail, la diversification des revenus et un financement public accru, ainsi qu'une meilleure inclusion des acteurs issus de la diversité. Les alliances, les collaborations et les maillages doivent aussi être encouragés afin de renforcer la concertation et de favoriser l'innovation.

Les objectifs sont d'améliorer les conditions nécessaires à l'attraction, à la rétention et au développement des acteurs culturels professionnels, de renforcer la collaboration entre les acteurs culturels en développant des projets de mutualisation et de coopération et de promouvoir l'innovation en culture par un soutien accru à l'audace et à la prise de risque, notamment par le numérique.

PRIORITÉ 6

Une culture qui rayonne au-delà des frontières de la région

Par son caractère unique et distinctif, Laval se positionne comme une grande ville culturelle. Ce leadership doit se manifester à travers des projets d'envergure nationale, voire internationale, ainsi que par la valorisation et la promotion des richesses et des acteurs culturels de son territoire.

Ainsi, au cours des prochaines années, les intervenants régionaux attendent un soutien pour mettre en place toutes les conditions pour développer des pôles culturels phares permettant le développement d'événements d'envergure, d'espaces expérientiels, d'une offre culturelle transdisciplinaire, et favorisant l'attraction des acteurs culturels de renom. La région veut être à l'avant-garde dans l'intégration des nouvelles technologies numériques dans des projets de recherche, de création, de production, de médiation, de diffusion, de conservation, de préservation et de mise en valeur de contenus culturels.

PRIORITÉ 7

Le développement stratégique des infrastructures culturelles sur le territoire

Les équipements spécialisés et les infrastructures culturelles sont essentiels au déploiement de la culture sur le territoire. Un virage majeur est nécessaire : les parcs d'équipements sont désuets et ne répondent pas aux besoins actuels. Leur renouvellement passe par les nouvelles technologies. Les infrastructures doivent elles aussi être plus performantes pour être en mesure d'accueillir une diversité d'activités culturelles. Des mises à niveau s'imposent et de nouveaux bâtiments innovants et inspirants devront être construits.

L'objectif est de se doter d'une démarche d'ensemble cohérente du développement des infrastructures culturelles incluant un état des lieux des bâtiments existants, une étude de potentiel et de faisabilité et un plan directeur régional des infrastructures culturelles. Cela permettra dans un deuxième temps de procéder à l'amélioration et à la mise à niveau des infrastructures culturelles existantes et de développer des projets d'infrastructures majeurs structurants.

PRIORITÉ 8

Favoriser l'émergence d'initiatives structurantes qui participent au déploiement d'un pôle d'innovation au centre-ville et stimuler la croissance des entreprises et de la communauté entrepreneuriale dans son ensemble

Laval travaille au déploiement de son centre-ville et souhaite accélérer son virage économique et technologique. En outre, la région souhaite créer une plateforme d'accueil attractive pour les entreprises, les partenaires et les organismes souhaitant s'investir dans la nouvelle économie et créer une synergie durable entre les acteurs. Elle veut se positionner comme une référence dans le déploiement d'un centre-ville innovant et augmenter la connectivité, la mobilité et, par conséquent, la vitalité économique de son centre-ville. Cette priorité est bien adaptée au centre-ville de Laval où une volonté de concertation des acteurs publics et privés existe. De plus, de récentes initiatives structurantes mobilisent déjà plusieurs partenaires; on n'a qu'à penser aux incubateurs tels que le Centre québécois d'innovation en biotechnologie, le Centre d'incubation en mobilité intelligente de Laval, Laval Innove et le Centre québécois d'innovation en commerce.

Laval entend favoriser l'élaboration de solutions innovantes, notamment des projets de recherche appliquée visant à accélérer le virage technologique du centre-ville de manière collaborative et durable. Les projets qui participent à la création d'un environnement d'affaires distinctif et au renforcement du maillage des communautés d'affaires et institutionnelles sont encouragés. Elle souhaite également renforcer la communauté entrepreneuriale et accroître de façon significative la création, la consolidation et l'expansion des entreprises collectives et sociales.

PRIORITÉ 9

Une ville écoresponsable et résiliente – la stratégie lavalloise de lutte contre les changements climatiques







En 2018, afin de souligner sa volonté d'endosser la Déclaration de Paris, la Ville de Laval s'est jointe à la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie. Cette initiative qui regroupe 9 000 villes représentant plus de 770 millions de personnes a pour objectif la mise en œuvre des engagements de l'Accord de Paris. En se joignant à ce regroupement, la Ville de Laval s'est engagée à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'atténuation des changements climatiques (qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire lavallois), en plus d'un plan d'adaptation aux changements (qui vise à augmenter la résilience du territoire lavallois face aux phénomènes climatiques en évolution).

Les intervenants régionaux privilégient des actions touchant le développement écoresponsable du territoire lavallois (conservation des milieux naturels, résilience face aux phénomènes climatiques extrêmes, lutte contre les îlots de chaleur, etc.), de même que la mobilité durable, la transition énergétique, la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles et la saine gestion des matières résiduelles.

La région de la Mauricie est située à mi-chemin entre Montréal et Québec, couvrant un vaste territoire borné au sud par le fleuve Saint-Laurent et s'étendant jusqu'à la région du Nord-du-Québec. Depuis les dix dernières années, sa population est en constante croissance, quoique faiblement. Cependant, à ce sujet, on constate des disparités entre les territoires. Dans certains cas, comme dans la ville de Trois-Rivières qui regroupe déjà la moitié de la population de la région, le nombre de résidents a augmenté de façon importante. D'autres secteurs ont quant à eux connu une décroissance significative, notamment la MRC de Mékinac et l'agglomération de La Tuque. Le vieillissement de la population y est aussi plus significatif que dans le reste du Québec.

Bien que le territoire mauricien soit caractérisé par des secteurs économiques diversifiés, la structure industrielle reflète la vocation traditionnelle de la région. Les activités de la Mauricie sont ainsi plus orientées vers la transformation des produits forestiers que dans l'ensemble de l'économie du Québec. Le secteur agricole occupe aussi une place centrale dans l'économie, la population rurale représentant le quart de la population de la région.

LA RÉGION DE LA MAURICIE EN BREF²⁸

-  **Population (2018) : 269 332 habitants** (3,2 % du Québec)
- Superficie de la région : 35 448 km²** (2,7 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 3 MRC, 1 agglomération, 42 municipalités, dont 2 villes exerçant des compétences de MRC, 3 réserves indiennes, 4 territoires non organisés**
-  **Revenu médian des familles (2016) :**
 - Région : familles comptant un couple : **64 520 \$**, familles monoparentales : **40 170 \$**
 - Ensemble du Québec : familles comptant un couple : **71 750 \$**, familles monoparentales : **44 370 \$**
-  **Taux de diplomation et de qualification après sept ans (2017) :**
 - Région : **79,4 %** (F : 84,6 %, H : 74,7 %)
 - Ensemble du Québec : **80,9 %** (F : 85,6 %, H : 76,4 %)
-  **Taux de travailleurs des 25-54 ans (2017) :**
 - Région : **81,5 %** (F : 81,3 %, H : 81,6 %)
 - Ensemble du Québec : **84,7 %** (F : 83,7 %, H : 85,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5^e quantile) (2016) :**
 - Région : **25,0 %**
 - Ensemble du Québec : **3,3 %**

²⁸ Les sources sont les mêmes que celles indiquées à la page 19.

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de la Mauricie ont établi les priorités suivantes :

PRIORITÉ 1

Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive

Bien que la population de la Mauricie soit en légère croissance, son poids démographique par rapport au Québec a diminué depuis 2001. La population de la Mauricie est aussi nettement plus âgée que celle de l'ensemble du Québec. Selon les données du dernier recensement de 2016, la Mauricie compte davantage de personnes âgées de 65 ans et plus (23,5 %) que de jeunes de moins de 20 ans (17,7 %). De plus, la Mauricie est l'une des rares régions où le nombre de décès surpasse celui des naissances. Le taux de natalité s'élève à 8,5 pour mille alors que le taux de mortalité se chiffre à 11,5 pour mille. Le taux d'accroissement moyen est donc de -3,0 pour mille.

Par ailleurs, dans un contexte de vieillissement de la main-d'œuvre, les entreprises devront, à moyen terme, instaurer des mesures pour favoriser la rétention de leur personnel. Elles auront sans doute à planifier davantage leurs besoins de main-d'œuvre, à revoir l'organisation du travail pour lui donner plus de flexibilité, tout en mettant l'accent sur la conciliation travail-famille.

En lien avec cette priorité, les intervenants entendent développer une stratégie de marketing territorial pour la Mauricie et ses territoires et mettre en valeur ses attraits, autant urbains que ruraux. Ils souhaitent aussi accompagner les entreprises pour améliorer leur attractivité et leurs pratiques relatives à la gestion des ressources humaines. On veut finalement sensibiliser la population à la richesse de l'apport des nouveaux arrivants et favoriser l'attraction, l'accueil et la rétention de ceux-ci.

PRIORITÉ 2

Accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel

La pénurie de main-d'œuvre actuelle constitue une contrainte importante au développement des entreprises et les nombreux départs à la retraite prévus n'aideront en rien la situation. Selon l'Institut du marché du travail, entre 2015 et 2019, les prévisions en besoin de main-d'œuvre pour la Mauricie s'élèvent à 25 100 emplois. De plus, le taux d'activité demeure plus faible que celui de la province. Pour faire face à la rareté des travailleurs disponibles, les entreprises doivent se tourner vers des bassins non traditionnels de main-d'œuvre et renouveler leur approche en matière de recrutement.

La proportion de personnes de 20 à 64 ans détenant un diplôme d'études secondaires en Mauricie demeure similaire à celle du Québec. De plus, environ le tiers de la population ne possède pas de diplôme de niveau postsecondaire.

La Mauricie fait donc face à de nombreux défis en matière de réussite éducative et d'accès au marché du travail. En priorité, la région souhaite faire connaître et bonifier l'offre en éducation et en formation continue et adapter les programmes et les formules d'apprentissage en milieu de travail (nanoformation, formations en entreprise, formation individualisée). Elle devra aussi favoriser la rétention des diplômés régionaux. Des investissements dans les bassins non traditionnels de main-d'œuvre (personnes vivant avec des limitations, aînés, immigrants, personnes éloignées du marché du travail) devront être réalisés.

PRIORITÉ 3

Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien

Le vieillissement de la population soulève des enjeux liés à la mobilité et à l'accès aux services de proximité dans les petites collectivités. Il est important de conserver des services de proximité de qualité et de s'assurer que les citoyens peuvent y avoir accès près de chez eux. L'occupation dynamique du territoire passe aussi par des services de transports actifs, collectifs et alternatifs. Il est donc important d'améliorer la mobilité intra et interterritoriale.

La desserte Internet est de qualité inégale ou déficiente sur plusieurs portions du territoire, rendant difficile l'attraction de nouveaux résidents. L'accès à la téléphonie cellulaire est également problématique, notamment dans le corridor de la route 155. Il est donc primordial de rendre accessible Internet haute vitesse et le réseau cellulaire dans tous les territoires de la Mauricie.

En Mauricie, les logements construits avant les années 1960 représentent plus du tiers des constructions. Plusieurs territoires comptent entre 8 % et 10 % de logements qui auraient besoin de réparations majeures. Une meilleure accessibilité à l'habitation est souhaitée.

La participation citoyenne est également à valoriser et à soutenir, car elle est une condition à la mise en œuvre de toute stratégie pour traiter des problématiques sociales. Ses avantages sont nombreux : elle améliore l'efficacité des décisions prises, elle amène un niveau de citoyenneté plus actif, elle améliore les compétences civiques, elle favorise l'esprit communautaire et elle accroît le sentiment d'appartenance.

PRIORITÉ 4

Soutenir la vitalité de l'écosystème économique

Selon le profil socioéconomique établi par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la diversité industrielle demeure un enjeu majeur pour la région. L'innovation, le développement des entreprises ainsi que la promotion de la diversité économique permettront une plus grande variété dans les offres d'emploi et aideront à l'attraction d'une main-d'œuvre qualifiée.

Les entrepreneurs mettent sur pied et développent des entreprises. Par leurs actions, ils contribuent fortement au dynamisme régional. Ils créent des emplois, encouragent l'innovation, génèrent des rentrées d'argent et attirent de nouveaux venus au sein des régions.

En plus de générer une augmentation des bénéfices, l'innovation accroît les chances de survie d'une entreprise. Ce concept doit être au cœur du développement des entreprises du territoire.

Finalement, on constate un manque de relève dans la gestion des entreprises. Le nombre de repreneurs potentiels est largement inférieur au nombre de propriétaires d'entreprises qui prendront leur retraite au cours des prochaines années. En l'absence d'une telle relève, l'avenir est sombre pour certaines entreprises.

Pour soutenir la vitalité économique de la Mauricie, la région doit améliorer la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée. Elle doit aussi stimuler et soutenir les opportunités d'innovation, l'industrie 4.0, la recherche et le développement ainsi que la création d'entreprises. L'entrepreneuriat, l'intrapreneuriat, le transfert d'entreprise et le repreneuriat, notamment dans les secteurs prédominants (agriculture, manufacturier, tourisme, services, etc.), doivent être stimulés et soutenus. On doit accompagner les entreprises dans l'amélioration de leur productivité. Finalement, des modèles d'affaires alternatifs tels que l'économie sociale, l'entrepreneuriat collectif et l'économie circulaire doivent être proposés.

PRIORITÉ 5

Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population

L'offre touristique, culturelle et récréative soutient le développement social et économique des collectivités. Cette offre contribue également au développement citoyen et créatif des individus tout en aidant à renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté. Il est donc important que la Mauricie poursuive le développement et la promotion de l'offre touristique, culturelle et récréative.

Des études ont démontré qu'un sentiment d'appartenance fort à une communauté ainsi que des liens de proximité satisfaisants ont un réel effet sur la santé de la population. Les individus se portent mieux ou se remettent mieux de certains problèmes de santé dans les quartiers où les réseaux sociaux et le soutien communautaire sont importants. En ce sens, la Mauricie veut soutenir la mise en œuvre des plans d'action locaux et régionaux touchant le bien-être des populations.

Par ailleurs, parmi les six territoires (MRC et villes) constituant la Mauricie, trois affichent des proportions de population défavorisée beaucoup plus élevées que la moyenne provinciale. La région entend donc agir pour la réduction des inégalités sociales. Plus particulièrement, un soutien aux initiatives offrant des services en réponse aux besoins de base de la population (alimentation, logement, mobilité, etc.) est attendu. On souhaite aussi assurer un accès équitable, par un accompagnement adapté, aux services répondant à ces besoins de base.

PRIORITÉ 6

Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement

La région fait face à de multiples enjeux en matière de développement durable. Les changements climatiques ont un impact économique et environnemental sur l'agriculture, la foresterie et la biodiversité du territoire. De plus, en matière de gestion des matières résiduelles, le taux de récupération des matières organiques et recyclables est inférieur aux cibles prévues dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles en 2014.

Une région qui favorise les pratiques en développement durable peut devenir attractive pour la population tout en développant une conscience territoriale plus forte en lien avec cet aspect.

L'étude des impacts du changement climatique exige l'intégration d'un processus d'adaptation sur les plans social et économique. Il est nécessaire d'obtenir des résultats qui aideront les personnes, les collectivités, les gouvernements et l'industrie à faire face aux changements climatiques. Comme l'évolution du climat touchera toutes les régions du Canada et aura un impact direct ou indirect sur presque toutes les activités, il est important de sensibiliser la population et les décideurs à ses répercussions.

Pour pallier ces problématiques, la région souhaite soutenir et promouvoir des initiatives et des pratiques responsables en matière de développement durable, de même que l'émergence de l'économie circulaire. Les décideurs et la population devront être sensibilisés aux impacts des changements climatiques. Finalement, la protection et la conservation de la biodiversité et des milieux naturels sont à privilégier, tout comme le maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau, des sols et de l'air.

La région de la Montérégie est située au sud-ouest du Québec, à proximité de la ville de Montréal. Elle est considérée comme la principale porte d'entrée vers les États-Unis. Du point de vue démographique, la région a connu une hausse importante de sa population au cours des dix dernières années. La presque totalité des MRC de la région a vu sa population progresser pendant cette période, souvent au-delà des 10 %.

La région de la Montérégie demeure l'une des régions québécoises où la dualité urbaine-rurale est la plus manifeste. D'une part, la région compte plusieurs zones urbanisées d'importance. En fait, la Montérégie compte pas moins de 15 villes de 25 000 habitants et plus.

D'autre part, des éléments plutôt associés au milieu rural sont présents. La Montérégie constitue en outre la région la plus agricole du Québec. On y trouve non seulement des entreprises de production et de transformation agricoles, mais aussi des entreprises en recherche et développement. La région de Saint-Hyacinthe est d'ailleurs considérée comme une importante technopole agroalimentaire.

Plusieurs parcs naturels et espaces verts sont également présents en Montérégie. Ils offrent des activités à la population et permettent la conservation des écosystèmes.

LA RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE EN BREF²⁹


 **Population (2018) : 1 554 282 habitants** (18,5 % du Québec)

Superficie de la région : 11 112 km² (0,9 % du Québec)

 **Organisation municipale : 14 MRC, 1 agglomération, 177 municipalités, 2 réserves indiennes**

 **Revenu médian des familles (2016) :**

- Région : familles comptant un couple : **75 310 \$**, familles monoparentales : **46 340 \$**
- Ensemble du Québec : familles comptant un couple : **71 750 \$**, familles monoparentales : **44 370 \$**

 **Taux de diplomation et de qualification après sept ans (2017) :**

- Région : **80,1 %** (F : 84,2 %, H : 76,1 %)
- Ensemble du Québec : **80,9 %** (F : 85,6 %, H : 76,4 %)

 **Taux de travailleurs des 25-54 ans (2017) :**

- Région : **86,5 %** (F : 85,7 %, H : 87,3 %)
- Ensemble du Québec : **84,7 %** (F : 83,7 %, H : 85,7 %)

 **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5^e quantile) (2016) :**

- Région : **0,3 %**
- Ensemble du Québec : **3,3 %**

²⁹ Les sources sont les mêmes que celles indiquées à la page 19.

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les élus de la région de la Montérégie ont établi les priorités suivantes (sans ordre de priorité) :

PRIORITÉ 1

Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture

La région de la Montérégie compte le quart des terres en culture du Québec. Sa production est des plus diversifiées : en plus des productions végétales et animales traditionnelles, on y élabore aussi des produits de niche comme le cidre et le vin.

Malgré l'importance du secteur, le développement et la pérennité de l'agriculture font face à un certain nombre d'enjeux. Tout d'abord, le prix moyen des terres agricoles de la Montérégie est parmi les plus élevés au Québec, ce qui représente une contrainte importante pour la relève des entreprises et la vitalité des communautés rurales. Pour pallier cette situation, la région veut être appuyée dans la mise en œuvre de mesures pour offrir de meilleures perspectives d'accès au territoire agricole. Un soutien à la participation au réseau de banques de terres et au développement de projets d'affaires en agriculture est notamment à privilégier.

La région fait aussi face à différentes problématiques environnementales liées à la pratique agricole. Pour répondre aux défis que l'agriculture pose à l'environnement, on envisage entre autres de soutenir des projets agroenvironnementaux contribuant à la protection et à l'amélioration de la qualité de l'eau et des bandes riveraines.

Les enjeux touchant la promotion du secteur agricole, de son développement et de la cohésion entre les intervenants sont également au cœur des interventions priorisées par la région. On vise en ce sens à favoriser l'émergence de partenariats d'affaires misant sur la synergie, notamment entre les producteurs agricoles. On souhaite ainsi reconnaître et soutenir l'agriculture comme un des principaux moteurs économiques de la région tout en favorisant une cohabitation harmonieuse rurale-urbaine.

PRIORITÉ 2

Développer une identité rassembleuse par la culture

Ayant été découpée en sous-territoires administratifs pendant plusieurs années, la région de la Montérégie souffre d'un déficit identitaire. La culture apparaît comme un vecteur d'unité, car elle répond à un besoin d'appartenance et d'identification.

Or, l'absence d'une mise en réseau de l'offre culturelle sur le territoire et le voisinage immédiat de la métropole constituent des enjeux importants en ce qui concerne la sous-consommation de l'offre culturelle de la région. Pourtant, la Montérégie regorge de richesses culturelles : productions artistiques, patrimoine bâti et paysager, institutions muséales, etc.

Ces domaines nécessiteraient cependant un soutien accru. Ainsi, au cours des cinq prochaines années, la Montérégie entend assurer le développement et la promotion de la culture sur les plans matériel, immatériel et paysager, notamment par la mise sur pied d'un fonds culturel. De leur côté, la protection et la mise en valeur des richesses patrimoniales de la région pourront débiter par la sensibilisation de la population et l'acquisition de connaissances. Par la suite, il est projeté d'élaborer des circuits thématiques historiques.

PRIORITÉ 3

Créer la richesse par l'économie et l'innovation

En raison de sa situation lui donnant rapidement accès à Montréal, aux États-Unis et à l'Ontario, la Montérégie est considérée comme une plaque tournante des échanges économiques. Sa proximité avec le fleuve Saint-Laurent, la présence de quatre zones industrielo-portuaires et l'implantation de deux pôles logistiques viennent accentuer cet atout.

La région compte par ailleurs cinq créneaux d'excellence fondés sur des compétences spécifiques reconnues : l'Industrie des systèmes électroniques, les Matériaux souples avancés, le Pôle d'excellence québécois en transport terrestre, le Réseau de la transformation métallique et TransformAction.

La Montérégie doit donc se positionner dans une stratégie globale qui lui permettra de tirer le meilleur parti de sa situation géostratégique, de ses compétences reconnues dans plusieurs créneaux économiques et de la place qu'elle peut prendre dans la Stratégie maritime. La région a des attentes envers le gouvernement en ce qui a trait au soutien à l'innovation et au positionnement de la Montérégie sur les marchés. On pourra notamment favoriser le maillage entre les entreprises des secteurs porteurs et appuyer celles-ci dans leurs stratégies de commercialisation.

PRIORITÉ 4

Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale

Selon les prévisions d'Emploi-Québec, 135 000 emplois seraient disponibles en Montérégie, les trois quarts visant à remplacer des départs à la retraite. Bon nombre de ces emplois nécessiteront une main-d'œuvre qualifiée possédant un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Or, toute proportion gardée, la région montérégienne compte moins de diplômés universitaires que l'ensemble du Québec.

La Montérégie désire donc mettre en place des mesures visant à augmenter l'attractivité de la main-d'œuvre et à favoriser sa rétention. Des actions particulières devront être menées pour attirer la main-d'œuvre immigrante. On veut aussi assurer des conditions permettant le développement optimal des qualifications de la main-d'œuvre. La participation gouvernementale pour mettre en œuvre cette priorité est attendue. Des défis se posent également en matière de relève entrepreneuriale puisqu'une minorité de chefs d'entreprise sont actuellement préparés à assurer leur relève. On souhaite donc promouvoir la culture et la relève entrepreneuriale entre autres par le mentorat d'affaires.

PRIORITÉ 5

Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie

Le territoire de la Montérégie est partagé entre des zones densément habitées et d'autres où la concentration de la population est moins élevée. Cette situation a pour résultat que les services à la population varient d'un milieu à l'autre. Il en est de même pour l'offre de logements et de loisirs. Malgré le fait qu'un bon nombre de municipalités présentent un indice de vitalité économique élevé, on rencontre certaines zones de haute défavorisation sociale et matérielle. Les élus de la Montérégie s'attendent à disposer des outils nécessaires pour donner un accès équitable aux services à la population.

Le service d'Internet haute vitesse est déficient dans plusieurs municipalités, les options étant limitées ou coûteuses. L'implantation d'Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire doit être encouragée et pourra être réalisée en soutenant financièrement des organismes à but non lucratif ou municipaux.

Un autre enjeu concernant la qualité de vie est celui de la capacité à offrir des environnements favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie par la population. Un appui financier à des projets concrets est ainsi demandé.

PRIORITÉ 6

Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles

La plaine du Saint-Laurent constitue une écorégion qui se distingue par le caractère unique de sa géomorphologie, de sa géologie, de son climat, de ses sols, de ses ressources en eau, de sa faune et de sa flore. L'équilibre entre la protection, la mise en valeur et l'exploitation de ces ressources dans un contexte de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci est aussi un enjeu important sur lequel la région désire se pencher.

Les espèces envahissantes, le non-respect des normes de protection, la pression du développement et la pollution ponctuelle ou diffuse menacent les milieux naturels qui se font de plus en plus rares et petits.

Considérant que ces milieux constituent des biens qui procurent de nombreux avantages et services à la collectivité, la Montérégie s'attend à un appui gouvernemental pour concrétiser des initiatives visant à assurer la vitalité et la pérennité des ressources naturelles qu'on y trouve. On souhaite également être mieux outillé pour protéger les berges, les sols et les milieux humides ainsi que pour améliorer la valeur de l'eau et la qualité des écosystèmes aquatiques. Finalement, on entend contribuer au respect d'une exploitation responsable de la ressource forestière.

PRIORITÉ 7

Promouvoir et développer le tourisme

Malgré la position avantageuse que lui procure sa proximité avec Montréal, l'Ontario et les États-Unis, la Montérégie tarde à se distinguer sur le plan touristique. Elle peut compter sur de nombreux atouts qui nécessitent d'être mis en valeur.

Les acteurs de la région désirent contribuer à l'établissement des mesures visant à constituer une offre touristique cohérente pour l'ensemble de la Montérégie et en faire la promotion. La création de partenariats est donc essentielle. Par ailleurs, la Montérégie souhaite se distinguer dans certains secteurs précis. Le soutien au développement du cyclotourisme, de l'agrotourisme et de l'offre récréotouristique nautique est en outre à privilégier.

PRIORITÉ 8

Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie

La région de la Montérégie dispose d'importantes infrastructures de transport. En plus d'un réseau autoroutier développé, on y trouve des infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires stratégiques. Par ailleurs, la région doit tirer avantage de la présence d'un pôle aéronautique d'importance.

Or, elle fait face à de nombreux enjeux liés au transport des personnes et des marchandises. Une collaboration est donc attendue pour que soient mises en œuvre des actions qui feront reconnaître l'importance d'assurer une plus grande fluidité du transport autoroutier et qui créeront des infrastructures de transport performantes ayant un rôle de levier. Elle priorisera également la filière du transport intelligent et durable comme axe stratégique de développement économique. On souhaite par exemple que soient appuyées les initiatives liées à l'électrification des transports.

Finalement, les élus de la Montérégie veulent être épaulés dans l'instauration de nouvelles façons de faire en matière de transport collectif. Le décloisonnement des types de transport (scolaire, adapté, collectif) visant à optimiser les coûts doit entre autres être exploré.

La région de Montréal se situe au sud-ouest du Québec, entre les régions de Laval et de la Montérégie. Métropole du Québec, elle regroupe le quart de la population québécoise et se caractérise par une forte urbanisation. Sa population se distingue également par sa diversité, puisqu'une personne sur trois y est d'origine immigrante.

Montréal contribue largement au développement et au rayonnement du Québec à l'étranger grâce à ses activités économiques et scientifiques d'envergure mondiale dans plusieurs secteurs tels que le jeu vidéo, les effets visuels, l'aérospatiale, les sciences de la vie ainsi que les technologies de l'information. Son influence sur le plan de la culture est également considérable. Que ce soit pour son design, ses réalisations artistiques remarquées, ses industries créatives ou sa scène événementielle, la région contribue avec les créateurs de l'ensemble du Québec à la notoriété de la société québécoise dans les réseaux internationaux.

La région est en outre la plaque tournante du transport des marchandises et des exportations québécoises, avec près des deux tiers des entreprises exportatrices. Montréal offre finalement une concentration de services spécialisés propre à une métropole, en plus d'être le siège d'un grand nombre d'organisations internationales, dont certaines onusiennes.

Par ailleurs, en raison de ses caractéristiques uniques, le gouvernement a souligné la particularité de Montréal en ratifiant, en 2016, la Déclaration sur la reconnaissance du statut particulier de la métropole.

LA RÉGION DE MONTRÉAL EN BREF³⁰


 **Population (2018) : 2 029 379 habitants** (24,2 % du Québec)

Superficie de la région : 498 km² (0,04 % du Québec)

 **Organisation municipale : 16 municipalités, 1 agglomération**

 **Revenu médian des familles (2016) :**

- Région : familles comptant un couple : **66 610 \$**,
familles monoparentales : **40 620 \$**
- Ensemble du Québec : familles comptant un couple : **71 750 \$**,
familles monoparentales : **44 370 \$**

 **Taux de diplomation et de qualification après sept ans (2017) :**

- Région : **79,2 %** (F : 83,2 %, H : 75,4 %)
- Ensemble du Québec : **80,9 %** (F : 85,6 %, H : 76,4 %)

 **Taux de travailleurs des 25-54 ans (2017) :**

- Région : **81,7 %** (F : 79,3 %, H : 84,0 %)
- Ensemble du Québec : **84,7 %** (F : 83,7 %, H : 85,7 %)

 **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5^e quantile) (2016) :**

- Région : -
- Ensemble du Québec : **3,3 %**

³⁰ Les sources sont les mêmes que celles indiquées à la page 19.

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Afin d'assurer une métropole inclusive, innovante, verte, riche en culture, qui rayonne au Québec, au Canada et mondialement, les intervenants de la région de Montréal ont établi les priorités suivantes :

PRIORITÉ 1

Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole

En concluant une entente-cadre avec la Ville de Montréal en décembre 2016, le gouvernement du Québec s'est engagé à reconnaître un statut particulier à la métropole et à prendre en compte ses spécificités en instituant le « Réflexe Montréal » au sein de l'appareil gouvernemental.

Conformément à cette approche multisectorielle, Montréal s'attend ainsi à ce que le gouvernement prévoie l'ajout d'un « Chapitre Montréal » dans toutes les politiques économiques et sociales du gouvernement du Québec et la consulte en temps utile sur les lois, les règlements, les programmes, les politiques ou les directives qui la concernent ou l'affectent directement.

PRIORITÉ 2

Assurer la performance et l'efficacité de la mobilité

La qualité de vie des citoyens est fortement liée à leurs déplacements. Le système de transport collectif de Montréal doit répondre aux attentes et aux besoins des citoyens s'il veut favoriser la qualité de vie, l'économie ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, il sera important d'assurer une meilleure accessibilité aux différents moyens de transport, encourageant aussi leur utilisation par les personnes à mobilité réduite.

La métropole mise sur des projets structurants dans le domaine de la mobilité. La création d'une nouvelle ligne de métro ainsi que l'achat de nouveaux autobus hybrides contribueront à l'amélioration de la mobilité en ville. Montréal s'attend à ce que l'électrification des transports continue à jouer un rôle important dans la mobilité, particulièrement avec les véhicules électriques en libre-service. Elle s'attend également à ce que le gouvernement et ses institutions collaborent à la mise en place d'un système performant de transport actif, notamment des voies cyclables sécuritaires.

L'intégration du réseau de transport, entre autres par l'harmonisation de la tarification du transport collectif, contribuera aussi à l'objectif de garder les familles en ville.

PRIORITÉ 3

Favoriser l'essor des entreprises montréalaises

L'économie montréalaise est reconnue pour être diversifiée. Bien que fortement tournée vers les services, Montréal se trouve au deuxième rang des régions du Québec pour le nombre d'emplois dans le secteur de la fabrication. Le produit intérieur brut montréalais et la productivité demeurent inférieurs à ceux des métropoles nord-américaines similaires, malgré la présence d'emplois de grande qualité dans des secteurs à forte valeur ajoutée. Une majorité d'entreprises de petite taille composent toujours le tissu économique montréalais, et celles-ci gagneraient à innover davantage et à se tourner vers l'international.

Il importe ainsi que les entreprises montréalaises continuent d'être soutenues pour accroître leur compétitivité, notamment par l'innovation, l'internationalisation et l'intégration des chaînes de valeur. La région compte agir sur plusieurs segments porteurs de l'économie montréalaise. La croissance de l'écosystème des entreprises en démarrage (*start-up*), des entreprises d'économie sociale et des secteurs des grappes industrielles métropolitaines doit être encouragée, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Les appels d'offres des villes et des gouvernements supérieurs devraient être utilisés pour stimuler l'économie locale et la commercialisation de solutions innovantes. Montréal souhaite également que le gouvernement soutienne les efforts de vente en ligne des détaillants et que soit créé un pôle de commerce en ligne. Elle compte aussi appuyer l'entrepreneuriat féminin et immigrant, avec la collaboration du gouvernement. Montréal souhaite enfin appuyer les commerçants, qui sont importants pour l'économie montréalaise et qui contribuent à la vitalité des quartiers.

La région s'attend par ailleurs à ce que le gouvernement et ses institutions favorisent la croissance d'une main-d'œuvre de haut calibre en encourageant l'augmentation du taux de diplomation, la rétention d'étudiants et la mobilité de professionnels internationaux, notamment des chercheurs et des talents de renommée mondiale dans des industries en émergence.

PRIORITÉ 4

Améliorer l'intégration des nouvelles populations

Plus du tiers des citoyens de la région de Montréal sont des personnes immigrantes et celle-ci accueille près de 60 % des nouveaux arrivants du Québec. Cette diversité est célébrée et constitue un atout pour la société montréalaise qui se veut inclusive. Cela dit, les difficultés d'intégration persistent, notamment chez les personnes immigrantes pour qui l'accès à l'emploi est un véritable défi. Aussi, les efforts d'intégration doivent être décuplés afin que ces nouvelles populations participent pleinement à la vie collective.

La région s'attend à ce que des actions de sensibilisation soient déployées afin de favoriser l'inclusion des nouveaux arrivants dans la société montréalaise. Les intervenants souhaitent un meilleur accès à l'information et aux services en vue de faciliter l'intégration des nouveaux citoyens. Un dispositif d'accueil basé sur le profil professionnel des nouveaux arrivants devrait en outre être créé.

De plus, Montréal souhaite que la sélection des nouveaux arrivants soit cohérente avec les besoins du marché du travail et que la reconnaissance de diplômes étrangers soit favorisée. La région réclame également un élargissement de l'accès aux programmes gouvernementaux d'obtention de la résidence permanente pour les travailleurs temporaires et les étudiants internationaux afin de faciliter leur rétention. Montréal souhaite également que les entreprises soient soutenues pour mieux tirer profit des ressources humaines d'origine immigrante.

PRIORITÉ 5

Contre la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole

La région de Montréal se caractérise par une grande diversité sociale, ce qui fait sa force et sa richesse. La région fait néanmoins face à des défis majeurs avec un nombre important de personnes vulnérables et un taux de familles à faible revenu qui demeure parmi les plus élevés au Québec. Plus de 400 000 personnes ont un faible revenu, soit près de 20 % de la population de la région de Montréal.

Montréal compte encourager la multiplication des initiatives touchant le soutien aux personnes vulnérables, qu'il s'agisse des aînés, de personnes en situation d'itinérance ou de familles monoparentales. Elle s'attend à ce que la disponibilité et le maintien en bon état de logements sociaux abordables soient garantis. Les initiatives en habitation et logement social favorisent le maintien des familles à Montréal en améliorant l'offre aux citoyens. La Ville s'attend à ce que le gouvernement du Québec soit partenaire avec elle dans tous ses efforts visant à améliorer la condition des familles en matière d'habitation, incluant les initiatives pour assurer le respect des droits des locataires. Les efforts de la métropole en matière de mobilité visent aussi à assurer une meilleure qualité de vie aux familles montréalaises, notamment en permettant l'accès aux ressources urbaines et aux pôles d'emplois.

Se voulant inclusive, Montréal souhaite que soient renforcées les stratégies visant à lutter contre toute forme de discrimination à l'endroit des personnes immigrantes, des membres des minorités visibles, des personnes handicapées, des femmes, des jeunes ou des aînés. Elle souhaite en outre protéger les personnes sans statut légal. La métropole compte aussi entreprendre des initiatives favorisant la sécurité alimentaire.

PRIORITÉ 6

Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones

La population autochtone s'est accrue de manière significative dans la région de Montréal. La région recense maintenant près de 40 % des Autochtones du Québec qui résident hors réserve, soit plus de 34 500 personnes. Montréal s'est engagée dans une stratégie de la réconciliation qui valorise la présence autochtone passée, présente et future sur son territoire et offre aux membres des différents peuples autochtones présents un cadre de vie sécuritaire et épanouissant, que ce soit en soutenant les artistes autochtones de la métropole ou les femmes et les jeunes dans l'établissement de l'entrepreneuriat autochtone, ou en soutenant des programmes de lutte contre l'itinérance et la toxicomanie culturellement adaptés. Ainsi, dans l'esprit de la réconciliation avec les peuples autochtones, la région souhaite promouvoir la présence autochtone en ville et favoriser les relations harmonieuses.

PRIORITÉ 7

Assurer la croissance durable et sobre en carbone

Dans le contexte actuel de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, Montréal est soucieuse de bâtir une société durable, sobre en carbone, équitable et exemplaire pour les générations actuelles et futures.

En plus de ses efforts en faveur du transport collectif et actif, Montréal compte miser sur les technologies propres et l'application des principes de l'économie circulaire. Elle entend aussi favoriser l'intégration de technologies performantes en matière d'efficacité énergétique afin de bâtir et de rénover les bâtiments de façon durable. Les intervenants de la région s'attendent en outre à ce que les sommes allouées à Montréal pour la réhabilitation des terrains contaminés soient bonifiées de façon à faciliter et à propulser le redéveloppement. De façon générale, Montréal veut verdir son environnement, augmenter sa biodiversité et assurer la pérennité de ses ressources.

La transition écologique et les mesures de résilience des infrastructures publiques face aux aléas des changements climatiques sont des priorités centrales pour Montréal. À cet effet, la Ville se dotera d'un plan pour l'atteinte de ses cibles de réduction de gaz à effet de serre et en matière de carboneutralité. Le partenariat avec le gouvernement du Québec sera primordial pour sa mise en œuvre.

PRIORITÉ 8

Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant

L'infrastructure qui sous-tend le développement social et économique de Montréal demande à être entretenue et améliorée à de multiples égards, qu'il s'agisse de transport, de communication, d'eau, d'éducation ou de loisirs. De plus, sa pérennité doit être assurée.

À cet effet, Montréal priorise notamment la desserte des zones d'emploi par le transport en commun, la réduction de la congestion routière ainsi que la mise aux normes et la modernisation des équipements collectifs tels que les écoles, les arénas et les bibliothèques. Elle s'attend aussi à ce que les ressources nécessaires à la réduction des nuisances soient prévues aux abords des infrastructures en milieu urbain. La région est en outre soucieuse du maintien de son parc de logements locatifs confronté à de nouvelles réalités telles que la location touristique.

Montréal vise par ailleurs à devenir un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. Elle souligne l'importance de développer l'infrastructure numérique pour permettre l'émergence d'industries de pointe. Elle souhaite ainsi accélérer la numérisation des services aux citoyens et l'ouverture des données. De même, elle s'attend à ce que la numérisation et la robotisation du secteur industriel soient soutenues, tout comme la recherche et sa commercialisation, cela afin de positionner Montréal comme pôle d'excellence dans le domaine. La région souhaite également que l'on mette sur pied une formation scolaire en numérique et qu'on encourage le codage dès le primaire ainsi que toute initiative favorisant la littératie numérique.

PRIORITÉ 9

Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle

La culture et l'industrie créative sont au cœur du dynamisme et du caractère distinctif de Montréal. Les œuvres des artistes et créateurs montréalais rayonnent à travers le monde et font de Montréal une véritable métropole culturelle.

Aussi est-il important de continuer à miser sur la culture et l'industrie créative comme une marque de commerce à l'international pour Montréal. Il importe en outre de soutenir les efforts de préservation, de mise en valeur et de promotion des atouts culturels de Montréal. L'encouragement et le soutien à la propriété intellectuelle montréalaise et québécoise sont des facteurs de grande importance pour la différenciation des atouts de la métropole.

Le rayonnement, la découverte des artistes et de leurs œuvres ainsi que le tourisme culturel de la métropole doivent être promus. La région s'attend par ailleurs à ce que l'on stimule de façon structurante l'éclosion d'espaces de recherche et de rencontres citoyennes qui agiront comme incubateurs et accélérateurs d'entreprises culturelles et créatives. Enfin, le patrimoine montréalais doit être mis en valeur, en contribution aux travaux de rénovation et à la requalification des grands ensembles institutionnels.

PRIORITÉ 10

Accélérer l'essor de l'Est de Montréal

Le territoire de l'Est de Montréal est confronté à des défis majeurs tels que le recrutement de la main-d'œuvre, l'attraction et la rétention d'entreprises innovantes ainsi que la mobilité des citoyens et des marchandises.

Ancré dans une perception négative, l'Est de Montréal est associé à un passé industriel et à l'exploitation des raffineries. Or, fait relativement peu connu, ce pôle économique dispose d'une grande capacité d'accueil pour de nouvelles entreprises. En quête d'une nouvelle identité, ce territoire présente d'importantes opportunités de développement.

La Ville de Montréal invite le gouvernement à contribuer au développement d'une vision pour l'est, axée sur l'amélioration des milieux de vie, le développement économique durable et innovant, de même que sur la mobilité durable et intégrée.

Pour faire face aux enjeux les plus déterminants du développement de l'Est de Montréal, la Ville propose au gouvernement de collaborer à la réalisation d'un plan directeur municipal ambitieux visant à mettre en valeur le potentiel de développement de ce territoire.

Parmi les actions à entreprendre, il importe notamment de viser le développement d'une zone d'innovation orientée vers la transition écologique arrimée aux secteurs de la recherche, de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

Pour être une réussite, cette zone d'innovation et l'ensemble du territoire d'accueil doivent bénéficier d'infrastructures de transport plus performantes. Une mobilité durable et intégrée pour ce territoire passe notamment par la mise en place d'un transport structurant sur l'axe Notre-Dame et par une meilleure desserte en transport en commun sur l'ensemble du territoire de l'Est de Montréal.

La région du Nord-du-Québec couvre environ la moitié de la superficie du Québec. Le territoire est peu peuplé (moins de 0,1 habitant/km²) et la population est dispersée au sein de communautés souvent isolées les unes des autres. La population est en croissance, ce qui s'explique par un taux de fécondité supérieur et une population plus jeune qu'ailleurs au Québec. Cependant, ces caractéristiques se manifestent dans les communautés criées et les villages nordiques, tandis que la tendance démographique est négative dans les villes et localités jamésiennes.

L'économie régionale a historiquement été façonnée par la mise en valeur des ressources naturelles. Dans la portion sud de la région, la proportion des emplois au sein du secteur primaire est largement supérieure à celle du Québec, tandis que le secteur tertiaire y est plus faiblement représenté. Outre la production et le développement hydroélectriques, l'économie de cette partie de la région repose pour une grande part sur l'industrie forestière et minière. Pour ce qui est du secteur nord de la région, son économie repose pour une large part sur le secteur primaire, mais également sur le secteur tertiaire avec des proportions d'emplois plus importantes que dans le reste du Québec.

La région se distingue par ailleurs par une structure de gouvernance supralocale particulière qui est adaptée à ses réalités socioculturelles. L'Administration régionale Kativik (ARK) exerce des compétences de niveau supralocal sur tout le territoire du Québec situé au nord du 55^e parallèle, à l'exclusion des terres de la communauté crie de Whapmagoostui. Au sud du 55^e parallèle, le Gouvernement de la nation crie (GNC) et le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ), de par leurs lois constitutives, peuvent exercer des compétences de niveau supralocal. Institué le 1^{er} janvier 2014, le GREIBJ est un organisme municipal dont le conseil est composé de représentants du GNC et des villes et localités jamésiennes. Actuellement, il a pour principale fonction d'assurer la gestion de son territoire municipal.


Ces trois organisations, ainsi que l'Administration régionale Baie-James, sont en outre reconnues en tant qu'organismes compétents en matière de développement régional et également comme interlocuteurs privilégiés du gouvernement en cette matière pour le Nord-du-Québec.

LA RÉGION DU NORD-DU-QUÉBEC EN BREF³¹

 **Population (2018) : 45 558 habitants** (0,5 % du Québec)


- Administration régionale Kativik : **13 777 hab.**
- Eeyou Istchee : **17 854 hab.**
- Jamésie : **13 927 hab.**

Superficie de la région : 707 164 km² (54,4 % du Québec)

 **Organisation municipale : 4 municipalités, 1 gouvernement régional (incluant les localités de Villebois, de Valcanton et de Radisson), 14 villages nordiques, 9 communautés cries**

 **Revenu médian des familles (2016) :**

- Région : familles comptant un couple : **84 080 \$**,
familles monoparentales : **38 100 \$**
- Administration régionale Kativik : familles comptant un couple : **85 290 \$**,
familles monoparentales : **38 880 \$**
- Eeyou Istchee : familles comptant un couple : **86 020 \$**,
familles monoparentales : **33 900 \$**
- Jamésie : familles comptant un couple : **82 330 \$**,
familles monoparentales : **49 730 \$**
- Ensemble du Québec : familles comptant un couple : **71 750 \$**,
familles monoparentales : **44 370 \$**

 **Taux de diplomation et de qualification après sept ans (2017) :**

- Région : **37,4 %** (F : 44,9 %, H : 30,6 %)
- Administration régionale Kativik : **18,7 %** (F : 26,4 %, H : 11,9 %)
- Eeyou Istchee : **28,8 %** (F : 38,5 %, H : 20,0 %)
- Jamésie : **77,9 %** (F : 81,7 %, H : 74,4 %)
- Ensemble du Québec : **80,9 %** (F : 85,6 %, H : 76,4 %)

 **Taux de travailleurs des 25-54 ans (2017) :**

- Région : **83,6 %** (F : 84,1 %, H : 83,2 %)
- Administration régionale Kativik : **84,8 %** (F : 86,8 %, H : 82,9 %)
- Eeyou Istchee : **78,5 %** (F : 80,9 %, H : 75,8 %)
- Jamésie : **88,1 %** (F : 85,4 %, H : 90,7 %)
- Ensemble du Québec : **84,7 %** (F : 83,7 %, H : 85,7 %)

Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5^e quantile) (2016) :

- Région : -
- Ensemble du Québec : **3,3 %**

31 Les sources sont les mêmes que celles indiquées à la page 19.

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les particularités propres au Nord-du-Québec nécessitent une adaptation de l'exercice d'établissement des priorités régionales puisque les enjeux relatifs à l'occupation et à la vitalité du territoire dans les communautés autochtones du Nord-du-Québec sont déjà bien encadrés.

Outre les lois s'appliquant exclusivement à ce territoire, notons, en ce qui concerne les parties autochtones, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et, dans cette foulée, la Paix des Braves, l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik, l'Entente sur le financement global de l'Administration régionale Kativik et l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre les Cris et le gouvernement du Québec. Cet ensemble confère au GNC et à l'ARK plusieurs pouvoirs, compétences et responsabilités sur le territoire, notamment l'autonomie de planifier le développement de leurs communautés dans plusieurs secteurs et de gérer leurs institutions en conséquence.

Rappelons aussi que toute la région fait partie du territoire d'intervention du Plan Nord qui établit des priorités d'action de concert avec les intervenants du milieu.

C'est pourquoi l'établissement des priorités régionales diffère pour l'ARK, le GNC et l'ARBJ. Les ministères et organismes devront tenir compte de ce contexte et se référer, dans leur contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires dans le Nord-du-Québec, aux objectifs généraux et particuliers de développement contenus dans les divers outils de planification de chacun. On se référera plus précisément aux plans quinquennaux de développement de ces organismes ou encore aux priorités établies lors de la démarche de consultation Parnasimautik (ARK) ainsi qu'à la réflexion stratégique en matière de développement du GNC, *Donner un sens : Une feuille de route pour le développement économique en Eeyou Istchee*³².

Menée de concert avec les organisations régionales du Nunavik, la démarche Parnasimautik a permis de consulter chaque communauté pour discuter des enjeux fondamentaux qui les préoccupent. Mobilisant les organisations locales et les citoyens, en accordant une attention particulière aux jeunes, l'initiative a mené à la définition d'une vision globale et unifiée de développement pour les Inuits du Nunavik. Elle établit également les fondations de relations renouvelées avec les organisations nunavikoises, les gouvernements du Québec et du Canada de même qu'avec les promoteurs industriels. Parmi les 12 priorités de développement formulées dans le rapport de la consultation se trouvent :

- la protection et la promotion de la culture inuite;
- l'amélioration des conditions de vie des aînés;
- l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre de la réflexion stratégique *Donner un sens*, le GNC a identifié trois secteurs clés pour le développement du territoire d'Eeyou Istchee, soit les ressources naturelles, les entreprises à propriété crie ainsi que l'économie coopérative et durable. Parmi les 13 priorités régionales définies figurent notamment :

- l'habitation;
- le transport et les communications;
- l'innovation et l'entrepreneuriat.

Enfin, en vue d'assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la Jamésie a établi ses priorités régionales.

³² Document original en anglais *Creating a Purpose: A Roadmap for Economic Development in Eeyou Istchee*, 2018, du Department of Commerce and Industry, Cree Nation Government.

PRIORITÉ 1

Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire

La région administrative du Nord-du-Québec est un immense territoire caractérisé notamment par son éloignement des grands centres du Québec. Elle se distingue par la cohabitation de trois groupes culturels distincts, ce qui lui confère une réalité socioculturelle unique.

Une tendance lourde dans la dynamique démographique des trois groupes est contrastée puisque, bien qu'elle soit à la hausse en Eeyou Istchee et au Nunavik, la population de la Jamésie continue de décroître. La région doit également composer avec le phénomène du navettage (*fly-in/fly-out* et *drive-in/drive-out*), qui a comme conséquence qu'une proportion non négligeable des travailleurs d'Eeyou Istchee Baie-James n'y résident pas. Ces caractéristiques, couplées au fait que le Nord-du-Québec est la seule région administrative où les notions d'occupation et de vitalité du territoire sont directement liées à des enjeux de gouvernance, justifient la reconnaissance d'un statut particulier pour la Jamésie et la mise en place de mesures adaptées afin de favoriser le maintien et l'accroissement de sa population.

Souvent, pour les Jamesiens, les politiques et mesures gouvernementales ne semblent pas considérer leur caractère singulier. Conséquemment, elles ne s'y appliquent pas toujours de façon optimale tout en ne répondant pas efficacement aux besoins des milieux, notamment en matière de financement public. Des mécanismes de discussion entre les autorités gouvernementales et les acteurs du milieu devront être mis en place pour pallier cette situation et favoriser le déploiement d'orientations, de programmes et de mesures mieux adaptés aux réalités territoriales.

Il importe également de repenser l'offre de services gouvernementaux aux citoyens puisque de plus en plus de services sont offerts en ligne ou dans des régions voisines, ce qui en rend l'obtention plus complexe et parfois plus coûteuse pour la population.

La reconnaissance du statut particulier de la Jamésie en matière d'OVT et la mise en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire constituent une priorité transversale puisqu'elle a une incidence significative sur l'ensemble des priorités.

PRIORITÉ 2

Soutenir le développement et la diversification économique

La faible diversité des industries combinée à la prédominance des entreprises de grande taille augmente la vulnérabilité de la région en raison du caractère cyclique et instable auquel ces entreprises sont soumises. La fermeture, voire l'arrêt temporaire d'une seule usine d'envergure, peut engendrer des conséquences permanentes dans une municipalité mono-industrielle de petite taille. Certains outils de développement économique sont absents, notamment la desserte en gaz naturel.

Le secteur minier joue un rôle important dans l'économie du Nord-du-Québec. Avec des dépenses de 1,2 G\$ en 2018, le Nord-du-Québec occupe le premier rang des régions administratives en matière d'investissement minier, accaparant 38,8 % de l'investissement minier total du Québec. En Jamésie, quatre mines étaient en exploitation en 2019, soit une d'or, une de zinc, une de cuivre et une de diamants.

Le territoire forestier d'Eeyou Istchee Baie-James est actuellement utilisé par une multitude de groupes, notamment les Cris, les Jamésiens et l'industrie, pour des raisons aussi diverses que la chasse, la pêche, le piégeage, la villégiature, les activités récréotouristiques et la récolte de produits forestiers non ligneux.

Les Jamésiens sont en pleine réflexion sur le plan du transport des biens et des personnes. Le réseau de transport interurbain a fait l'objet de plusieurs discussions, mais les lignes desservant la région, à partir de celles limitrophes, sont en péril. L'accès au transport interurbain a une incidence sur la qualité de vie des citoyens, notamment pour les personnes en situation de vulnérabilité. Ce type de transport facilite l'accès aux services (médicaux, communautaires, éducatifs, par exemple les centres d'études collégiales et universitaires) et parfois même à l'emploi. La distribution nordique est également un élément de mobilisation des acteurs autour de projets tels que le programme Nutrition Nord. Les chemins multiusages favorisent l'accès aux ressources et au développement des collectivités et demandent un entretien constant afin que les conditions météorologiques ne génèrent pas d'interruption.

L'attribution de contrats à des entreprises régionales et l'embauche de travailleurs régionaux doivent être favorisées pour maintenir les emplois en région.

Le numérique constitue un important catalyseur d'innovation et d'entrepreneuriat. Les entreprises et les travailleurs autonomes gagneraient à diversifier leurs offres de services et sources de distribution en optant pour la transformation numérique, puisque c'est un enjeu essentiel de croissance des entreprises.

PRIORITÉ 3

Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population

La vitalité est la clé de l'occupation du territoire. Les services offerts aux citoyens, la qualité de vie des milieux, l'accès aux logements de qualité et l'attractivité des villes sont des facteurs qui, additionnés, favorisent la rétention de la population actuelle et la venue de nouveaux arrivants. Il est parfois difficile pour les communautés de se conformer aux prescriptions des lois et règlements et aux normes des programmes gouvernementaux, en raison de leur situation géographique et de leurs faibles moyens. En région, malgré tous les efforts d'attractivité des milieux, le sentiment d'appartenance des Jamésiens est davantage envers leur communauté que la région. On constate qu'il est difficile de définir l'identité culturelle et patrimoniale. Les Jamésiens doivent devenir de meilleurs ambassadeurs de la région, d'autant plus qu'ils sont le premier contact des nouveaux arrivants ou potentiels arrivants.

La main-d'œuvre qui n'habite pas dans les communautés de la région a une incidence sur le développement d'entreprises privées et la prestation des services publics et parapublics, ce qui ne facilite pas l'attractivité des milieux de vie. Une proportion considérable des travailleurs d'Eeyou Istchee Baie-James n'habite pas le territoire; ce phénomène est bien connu et souvent mis en exergue. La prestation de services municipaux pour une population non résidente est coûteuse et souvent peu reconnue par le gouvernement. L'un des principaux enjeux de la région est la faible densité de la population répartie sur un immense territoire. La dévitalisation des municipalités accentue cette problématique. Cela entraîne la région dans un cercle de coupures : moins il y a de services offerts, moins il y a de personnes et moins il y a de personnes, moins il est facile de justifier les services. Les communautés perdent leur attractivité et voient leur capacité d'agir diminuer.

L'arrimage entre le secteur de la formation et celui de l'emploi est cependant grandement bénéfique pour la région, principalement en ce qui a trait à la rétention des jeunes. Les établissements d'enseignement sont plutôt proactifs à l'égard des demandes de l'industrie, notamment dans le secteur minier, ce qui contribue à une meilleure adéquation formation-emploi.

La couverture médiatique régionale peu présente, voire inexistante à l'échelle provinciale, isole la région et laisse souvent place à une méconnaissance de cette dernière, ce qui l'expose à des critiques et à la diffusion de fausses informations.

Les coûts élevés de construction dans la région ne favorisent pas l'offre de logements abordables correspondant aux capacités de payer des citoyens qui contribueraient à maintenir la population en région.

Les nombres de participants minimaux exigés pour tenir des cohortes d'enseignement sont souvent inatteignables. Cette situation prive les citoyens de formation et les oblige bien souvent à quitter leur municipalité ou la région sans compensation équivalente aux dépenses engendrées.

PRIORITÉ 4

Favoriser une cohabitation harmonieuse et renforcer la synergie entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens

La mise en place du GREIBJ en 2014 présente une occasion considérable de favoriser les rapprochements entre les Cris et les Jamésiens. Les Cris, en tant qu'acteurs du développement socioéconomique, sont des partenaires de choix dans de nombreux projets locaux et régionaux couvrant plusieurs secteurs d'activité. Ainsi, le maintien et le renforcement de relations harmonieuses avec les communautés cries favorisent la mise en place de partenariats ayant un effet positif sur l'activité socioéconomique de l'ensemble de la région.

La population crie connaît une croissance bien supérieure à la moyenne régionale et est présente dans l'ensemble des villes et localités de la région. Il existe une forte méconnaissance réciproque des réalités vécues dans les communautés cries et jamésiennes, se traduisant parfois par des préjugés.

Les organisations touristiques, par leur proximité et leur interdépendance, ont naturellement établi un partenariat leur permettant de mener des projets conjoints. La situation récréotouristique actuelle pourrait s'avérer une occasion de penser différemment l'offre touristique régionale.

La région de l'Outaouais est située au sud-ouest du Québec, à la frontière de l'Ontario et de la capitale canadienne. Sa population s'est distinguée par une forte croissance au cours des dix dernières années. Elle se concentre cependant davantage au sud, le long de la rivière des Outaouais, notamment dans la ville de Gatineau. En fait, près des trois quarts de la population de la région se concentrent dans cette municipalité.

L'économie de la région repose essentiellement sur le secteur tertiaire, et plus particulièrement les services publics, bien que l'agriculture et la foresterie demeurent des secteurs d'activité importants dans les milieux ruraux.

L'Outaouais est caractérisée par la présence de disparités socioéconomiques importantes sur son territoire. D'un côté, la ville de Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais, qui forment la zone urbaine et périurbaine de la région, se classent parmi les territoires affichant la plus haute vitalité économique de la province. De l'autre côté, les MRC de Papineau, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau, en milieu rural, se classent pour leur part parmi les plus dévitalisées.

LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS EN BREF³³


 **Population (2018) : 390 830 habitants** (4,7 % du Québec)

Superficie de la région : 30 471 km² (2,3 % du Québec)

 **Organisation municipale : 4 MRC, 67 municipalités dont 1 ville exerçant des compétences de MRC, 2 réserves indiennes, 6 territoires non organisés**

 **Revenu médian des familles (2016) :**

- Région : familles comptant un couple : **77 830 \$**, familles monoparentales : **45 740 \$**
- Ensemble du Québec : familles comptant un couple : **71 750 \$**, familles monoparentales : **44 370 \$**

 **Taux de diplomation et de qualification après sept ans (2017) :**

- Région : **75,4 %** (F : 79,6 %, H : 71,0 %)
- Ensemble du Québec : **80,9 %** (F : 85,6 %, H : 76,4 %)

 **Taux de travailleurs des 25-54 ans (2017) :**

- Région : **85,1 %** (F : 84,7 %, H : 85,5 %)
- Ensemble du Québec : **84,7 %** (F : 83,7 %, H : 85,7 %)

 **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5^e quantile) (2016) :**

- Région : **6,8 %**
- Ensemble du Québec : **3,3 %**

³³ Les sources sont les mêmes que celles indiquées à la page 19.

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de l'Outaouais ont établi les priorités suivantes :

PRIORITÉ 1

Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique

Les acteurs politiques et de la société civile de l'Outaouais s'entendent sur un constat attesté par diverses études : il y a un sous-investissement en Outaouais par rapport aux besoins et par rapport à d'autres régions québécoises similaires. De plus, l'économie de l'Outaouais est peu diversifiée en raison principalement du poids de la fonction publique fédérale. Cette situation explique en partie le retard de développement dans trois secteurs d'activités spécifiques : la santé et les services sociaux, l'éducation postsecondaire et le développement économique.

Cette réalité a été exposée en 2015 par le Front régional de l'Outaouais par l'entremise du *Dossier Outaouais*. Les données disponibles indiquent que la problématique d'iniquité de financement perdure. En effet, pour la santé et les services sociaux, on évalue globalement le sous-financement à quelque 250 M\$ par année alors que l'exode des étudiants de la région vers l'Ontario représente une perte financière de 65 M\$ par année pour les établissements d'éducation postsecondaire de l'Outaouais.

La Ville de Gatineau, les MRC et les partenaires de la société civile estiment nécessaire de doter la région d'un véritable plan d'action en partenariat avec le gouvernement du Québec, un plan d'action comportant des objectifs clairs, partagés, réalistes et réalisables pour favoriser le développement de l'Outaouais. Ce développement devra se faire, d'une part, en corrigeant les retards historiques de financement en santé et services sociaux ainsi qu'en éducation postsecondaire et, d'autre part, pour diversifier l'économie, en s'appuyant sur six piliers stratégiques : l'agroalimentaire et la foresterie; la culture; le tourisme; l'entrepreneuriat et l'exportation; l'économie sociale; le transport.

PRIORITÉ 2

Favoriser un développement fort et durable des communautés fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains

La région de l'Outaouais est caractérisée par la présence de disparités socioéconomiques importantes sur son territoire. D'une part, la ville de Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais se classent parmi les territoires affichant le plus haut indice de vitalité économique au Québec. Elles doivent relever le défi de répondre à la croissance constante de la population. D'autre part, les MRC de Papineau, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau se situent parmi les plus dévitalisées. Elles font face au vieillissement de la population et à l'exode des jeunes. Dans leur cas, la rétention et l'attraction de la population sont des enjeux de taille.

En matière d'éducation, l'Outaouais affiche un taux de diplomation inférieur à la moyenne québécoise au niveau secondaire. De plus, il existe de grandes disparités entre les territoires de la région, notamment dans le cas de la diplomation aux niveaux secondaire et postsecondaire. Les résultats de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle indiquent que les enfants de l'Outaouais sont proportionnellement plus nombreux à être vulnérables à leur entrée à la maternelle que ceux des autres régions.

Le territoire de l'Outaouais est très vaste et sa partie rurale présente une très faible densité de population. Cette situation soulève la problématique de l'accès à des opportunités équitables, notamment en matière de transports et de communications, ainsi qu'à des services et des infrastructures de proximité dans tous les domaines.

Ainsi, pour remédier à ces problématiques, l'Outaouais souhaite notamment soutenir la mise en œuvre de politiques de développement social à l'échelle régionale, soutenir les mesures qui favorisent le développement de la petite enfance, de même que développer et maintenir les services de transport collectif et adapté sur l'ensemble des territoires.

PRIORITÉ 3

Construire une identité régionale forte

En Outaouais, la cohabitation de communautés diverses qui s'identifient très fortement à leur milieu de vie plus immédiat constitue une richesse, mais soulève aussi l'enjeu du sentiment commun d'appartenance. Force est de constater que, contrairement à la plupart des autres régions québécoises, l'Outaouais n'a pas encore réussi à imprimer une image forte de ce qui la distingue et qui constitue son identité, d'où sa faible notoriété tant au Québec qu'en Ontario, une faiblesse encore plus marquée à l'échelle canadienne et internationale.

Le développement d'une image de marque unificatrice pour la région favorisant le marketing territorial de même que le soutien à la réalisation d'initiatives visant la promotion d'une identité régionale forte sont au nombre des actions privilégiés par l'Outaouais.

PRIORITÉ 4

Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable

L'Outaouais est reconnue pour l'étendue et la richesse de ses espaces naturels : elle comprend plus de 8,5 % des aires protégées du Québec, alors que ses 15 000 lacs et réservoirs de même que ses 7 principales rivières couvrent plus de 10 % de son territoire. Elle abrite la plus grande forêt mixte du Québec en plus d'une faune et d'une flore abondantes et des plus diversifiées. Il importe donc de préserver et de valoriser ce vaste patrimoine naturel. Par ailleurs, les changements climatiques ont commencé à se manifester à l'échelle planétaire et, notamment, à toucher la région sous diverses formes : pluies torrentielles, inondations, tornades, canicules, etc. S'il est nécessaire d'atténuer ce phénomène, il est tout aussi impérieux d'assurer la résilience des communautés face à ces changements. Cela ne peut se faire qu'en plaçant les notions de développement durable et de protection de l'environnement au cœur de toutes les actions.

Pour concrétiser cette priorité, la région compte entre autres soutenir le développement du transport actif et l'électrification des transports de même que favoriser la planification avisée de l'aménagement du territoire et du développement économique au regard du développement durable. De plus, la région évaluera la faisabilité de mettre sur pied une chaire de recherche en matière de gestion de crise et de gestion des mesures d'urgence, ce qui permettra de mettre en valeur l'importante expertise acquise en Outaouais.

PRIORITÉ 5

Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification

Sa situation frontalière et, plus particulièrement, sa proximité avec la ville d'Ottawa, la capitale fédérale, ont eu une incidence sur le développement économique de l'Outaouais. La dépendance de la région envers la fonction publique fédérale représente un défi sur le plan économique. Entre autres, la culture entrepreneuriale y est relativement moins développée qu'ailleurs dans la province, à une exception notable, soit le secteur de l'entrepreneuriat collectif.

Par ailleurs, sa situation frontalière peut être envisagée comme un avantage distinctif sur lequel l'Outaouais doit miser pour son développement. Entre autres, la région pourrait bénéficier d'une meilleure complémentarité avec le développement des territoires voisins du côté ontarien. Afin d'assurer la vitalité économique, il importe de soutenir et d'encourager les entreprises déjà présentes sur le territoire et celles en émergence, d'améliorer la position concurrentielle de la région par rapport au territoire ontarien adjacent tout en favorisant l'entrepreneuriat, l'innovation et la diversification.







La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est située au nord de la région de la Capitale-Nationale et est bordée à l'est par la région de la Côte-Nord et à l'ouest par la région du Nord-du-Québec. Globalement, la région a connu une faible hausse de sa population au cours des dix dernières années. Plus de la moitié de celle-ci se trouve dans la ville de Saguenay.

Le secteur primaire de la région est principalement tourné vers la foresterie et l'agriculture. La forêt demeure un pilier majeur de l'économie pour près de la moitié des municipalités de la région, et ce, malgré les soubresauts de cette industrie. L'industrie agroalimentaire procure pour sa part 1 emploi sur 8 et plus de 1 200 entreprises œuvrent dans ce secteur.

La production d'aluminium primaire a trouvé un terreau fertile et génère près de 2 600 emplois directs dans la région. Les usines de production de métal primaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean représentent plus de 32 % de la production canadienne.

L'industrie touristique tire également son épingle du jeu alors que les différents attraits contribuent à la venue de plus d'un million de visiteurs annuellement, générant des retombées directes et indirectes évaluées à plus de 250 M\$.

LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN EN BREF³⁴

-  **Population (2018) : 277 406 habitants** (3,3 % du Québec)
- Superficie de la région : 95 761 km²** (7,4 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 4 MRC, 49 municipalités dont 1 ville exerçant des compétences de MRC, 1 réserve indienne, 10 territoires non organisés**
-  **Revenu médian des familles (2016) :**
 - Région : familles comptant un couple : **69 450 \$**, familles monoparentales : **44 150 \$**
 - Ensemble du Québec : familles comptant un couple : **71 750 \$**, familles monoparentales : **44 370 \$**
-  **Taux de diplomation et de qualification après sept ans (2017) :**
 - Région : **79,5 %** (F : 84,5 %, H : 74,7 %)
 - Ensemble du Québec : **80,9 %** (F : 85,6 %, H : 76,4 %)
-  **Taux de travailleurs des 25-54 ans (2017) :**
 - Région : **83,2 %** (F : 82,5 %, H : 83,8 %)
 - Ensemble du Québec : **84,7 %** (F : 83,7 %, H : 85,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5^e quantile) (2016) :**
 - Région : **1,6 %**
 - Ensemble du Québec : **3,3 %**

³⁴ Les sources sont les mêmes que celles indiquées à la page 19.

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont établi les priorités suivantes :

PRIORITÉ 1

Main-d'œuvre – Soutenir les initiatives visant l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes dans les milieux de travail; agir en faveur du retour en région des personnes qui l'ont quittée; mettre en place des stratégies et des environnements favorisant l'attraction, l'accueil, la rétention, l'intégration et l'établissement durable des nouveaux arrivants; soutenir des initiatives favorisant les bonnes pratiques en ressources humaines dans les entreprises régionales; promouvoir une image positive de la région; soutenir des initiatives concertées de recrutement de main-d'œuvre à l'international

En 20 ans, le marché du travail régional est passé d'une situation de rareté d'emploi à une situation de rareté de main-d'œuvre. Cette évolution s'explique non seulement par l'amélioration du marché du travail, mais aussi, de façon notable, par le vieillissement de la population.

Pour pallier les difficultés de recrutement, il est possible de favoriser davantage l'apport de groupes sous-représentés sur le marché du travail (jeunes, femmes, autochtones, travailleurs expérimentés de 55 ans et plus, personnes immigrantes, personnes handicapées et personnes judiciarisées). Les entreprises doivent également mettre en place de bonnes pratiques en gestion des ressources humaines (recrutement, fidélisation, développement des compétences, gestion de la diversité, etc.). La persévérance scolaire doit aussi être soutenue, tout comme les stratégies favorisant l'immigration.

PRIORITÉ 2

Transports – Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire; optimiser les installations portuaires; compléter l'autoroute Alma-La Baie; développer le potentiel aéroportuaire; assurer une meilleure connexion entre la région et le territoire du Plan Nord

La région est bien pourvue en matière d'infrastructures. Elle dispose notamment de 102 000 km de chemins multiusages permettant l'accès au territoire, dont 2 500 km de chemins multiusages considérés comme stratégiques supportant le transport hors norme. Elle peut également compter sur un réseau ferroviaire donnant accès au continent américain, sur un port en eau profonde accessible à longueur d'année ainsi que sur des infrastructures aériennes de transport des personnes et des marchandises. Bien que la présence de ces modes de transport soit un actif important pour la région, ceux-ci prennent toute leur valeur lorsqu'ils sont interconnectés.

Il importe alors de consolider l'offre de transport, d'autant plus que le Saguenay–Lac-Saint-Jean constitue un point de convergence des initiatives en matière d'affaires maritimes et des projets de développement situés sur le territoire du Plan Nord.

PRIORITÉ 3

Assurer le développement des communautés – Soutenir les municipalités dans leurs efforts de diversification des revenus; la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et des services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de service liée au développement social

Les municipalités sont au cœur du développement des communautés. Elles se voient cependant confier davantage de responsabilités et doivent offrir de plus en plus de services aux citoyens. Une diversification de leurs revenus est souhaitable pour y faire face.

Il est aussi nécessaire d'agir sur les environnements favorables aux saines habitudes de vie et à la qualité de vie afin de garantir la santé de la population de la région. L'insécurité alimentaire continue de progresser et touche autant les personnes seules que les familles monoparentales ou celles dont les deux parents travaillent. L'amélioration, particulièrement pour les clientèles vulnérables, de l'accès à des aliments frais, minimalement transformés et locaux permettra d'agir de façon durable sur la qualité de vie de la population. La formation est également un facteur clé du développement des communautés. La région vise donc à soutenir des initiatives en ce sens.

PRIORITÉ 4

Numérique – Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique; compléter la couverture numérique du territoire habité du Saguenay–Lac-Saint-Jean et des principales voies de communication

Le numérique constitue le plus important catalyseur d'innovation et d'entrepreneuriat. Faire en sorte que les entreprises régionales ainsi que les travailleurs autonomes effectuent avec succès la transformation au numérique est un enjeu de développement économique essentiel. L'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'action stratégique régional du numérique favoriseraient grandement cette transformation. La mise en place d'une table du numérique est également privilégiée.

D'ailleurs, la région se distingue par son expertise dans le court et le long métrage ainsi que dans la créativité numérique comme en témoignent les 390 jours de tournage réalisés en 2018.

Les infrastructures de télécommunication haute vitesse sont aussi stratégiques et cruciales pour le maintien de la compétitivité des entreprises que le sont les infrastructures routières, aéroportuaires ou ferroviaires. L'accès à un réseau Internet haut débit mobile (cellulaire) en plus d'un accès à un réseau fixe haut débit doivent être priorités, car ils offrent aux entreprises la possibilité de demeurer constamment connectées au reste du territoire.

PRIORITÉ 5

Agriculture et agroalimentaire – Diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux; soutenir l’innovation, la recherche et le développement et soutenir les efforts de commercialisation des produits de la région

La situation géographique et les conditions climatiques plus rigoureuses que dans le sud du Québec ont constitué des facteurs favorables à l’émergence d’une agriculture distinctive. La région bénéficie ainsi de facteurs agroclimatiques favorisant la culture ou la cueillette sauvage de plantes qui présentent des propriétés répondant à plusieurs tendances des marchés, en plus de réduire l’incidence des ravageurs, et favorisant des pratiques responsables telles que l’utilisation moins grande de pesticides.

La valorisation de l’agriculture nordique par des produits distinctifs, présents sur des marchés diversifiés, consolidera les différentes filières agricoles régionales.

PRIORITÉ 6

Premières Nations – S’assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l’entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d’exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay–Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région

Les Pekuakamiulnuatsh sont partie prenante du développement régional et des partenaires dans de nombreux projets, notamment ceux qui ont à voir avec l’énergie communautaire, le tourisme, la valorisation de la fourrure et la mise en valeur du territoire. Le maintien et le renforcement des relations harmonieuses avec les communautés autochtones favorisent la mise en place de partenariats d’affaires bénéfiques pour tous et toutes. Le réseautage et l’établissement de partenariats (autochtones et allochtones) auront un effet positif sur l’activité économique de toute la région.

En vertu des lois en vigueur, les projets d’exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles sur le territoire ancestral innu (Nitassinan) des Pekuakamiulnuatsh doivent faire l’objet d’ententes de répercussions et d’avantages entre la communauté et les promoteurs.

PRIORITÉ 7

Aluminium – Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformation de l’aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement

La capacité d’innovation des entreprises de la région est importante dans un contexte de compétitivité mondiale. L’aluminium de la région peut être qualifié de «vert» et cela constitue un trait distinctif important et de plus en plus recherché.

La création de nouvelles entreprises de transformation est un enjeu de premier ordre, car l’augmentation du nombre de celles-ci permet de créer une masse critique plus importante et augmente l’attrait de la région pour de potentiels investisseurs. Un certain nombre de secteurs d’intérêt ont par ailleurs été priorisés par la Société de la Vallée de l’aluminium, soit les véhicules légers, les camions lourds, les véhicules ferroviaires légers, le revêtement de bâtiments, les ponts et accessoires routiers, l’éclairage urbain de même que les conducteurs électriques.

PRIORITÉ 8

Mines et métaux – Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d'élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean se distingue des autres régions minières du Québec par son potentiel en minéraux industriels et en métaux de haute technologie. Le secteur des minéraux industriels et des métaux stratégiques représente une niche distinctive et il devient opportun d'entreprendre des activités de recherche et d'innovation. Il est également nécessaire de compléter les connaissances géoscientifiques du territoire pour que la région soit en mesure d'attirer les entreprises d'exploration qui sont responsables des découvertes minérales.

Il importe encore ici de favoriser la participation de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la valorisation de l'exploration du potentiel minier de la région. Les promoteurs miniers se doivent de convenir d'une entente de répercussions et d'avantages avec les Premières Nations concernées par leur projet. Les démarches en ce sens doivent être entamées le plus en amont possible du projet.

PRIORITÉ 9

Relancer l'industrie de la fourrure nordique

La filière de la fourrure nordique entend positionner l'industrie québécoise de la fourrure comme leader mondial par une offre de produits innovants et écoresponsables, tant du côté des créations basées sur les traditions ancestrales autochtones que de celui des productions industrielles. L'implication des différents acteurs du domaine de la fourrure, notamment les différentes communautés des Premières Nations, constitue un préalable à la réussite de la filière.

La recherche et développement constitue un moyen d'assurer un approvisionnement stable en fourrure en permettant aux trappeurs, par la valorisation accrue et complète de l'animal, de retirer un juste prix pour chaque animal piégé. Elle permet également d'améliorer la compétitivité de l'industrie québécoise de la fourrure et de stimuler l'innovation, par conséquent d'augmenter la productivité, tout en assurant le respect des considérations éthiques et environnementales.

PRIORITÉ 10

Entrepreneuriat – Promouvoir la culture entrepreneuriale; favoriser la relève entrepreneuriale et le transfert d'entreprise et diffuser des outils élaborés pour soutenir la diversification et la croissance des petites et moyennes entreprises

Le soutien financier des petites et moyennes entreprises constitue un enjeu majeur de développement économique des milieux. Le développement des compétences financières des entrepreneurs faciliterait leur accès au financement. Le manque d'accompagnement est le frein principal au développement des affaires. Le manque de liquidités et d'expertise constitue un autre frein important. Les intervenants de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean entendent donc soutenir des projets en faveur de l'entrepreneuriat.

PRIORITÉ 11

Forêt – Maintenir et augmenter la possibilité forestière; soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation; favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre; optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche

Promouvoir la qualité du régime forestier québécois et les bienfaits de la récolte forestière et du matériau bois contre les changements climatiques permettra de diminuer la méconnaissance du public nuisant actuellement à l'accès aux marchés des produits issus de la région. L'aménagement forestier durable et l'utilisation du bois constituent l'un des moyens les plus efficaces pour lutter contre les changements climatiques. En effet, le CO₂ atmosphérique capté par la forêt durant la croissance des arbres sera séquestré de façon permanente une fois ceux-ci récoltés et transformés en produits durables.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan constitue un acteur incontournable de la gestion des forêts du Saguenay-Lac-Saint-Jean tant à titre de détenteur d'un permis de récolte pour l'approvisionnement d'une usine de transformation que pour l'harmonisation des activités d'aménagement forestier avec les activités traditionnelles des Pekuakamiulnuatsh. Les acteurs régionaux souhaitent en outre une mobilisation forte et structurée pour développer ce secteur.

PRIORITÉ 12

Tourisme – Consolider, structurer et organiser l’offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques

Les acteurs doivent miser sur leurs forces pour concrétiser la vision de l’industrie touristique : être un acteur économique mobilisé, cohérent et performant chez qui le client vit une expérience mémorable, et ce, à travers toute la région. Un développement structurant de l’industrie implique une cohérence et une cohésion des interventions sur le territoire.

La population locale joue un rôle clé dans l’expérience touristique et la qualité de l’accueil. L’accueil touristique est l’affaire de tous. Chaque citoyen devrait être conscient de son apport économique et des retombées qu’il occasionne lorsqu’il oriente convenablement un touriste.

En plus de proposer une offre touristique diversifiée et intéressante, Mashteuiatsh est la seule communauté autochtone du Saguenay–Lac-Saint-Jean, ce qui en fait un produit d’appel à mettre en valeur.

A large, stylized number '4' composed of four overlapping chevron-like shapes. The top-left shape is dark blue, the top-right is medium blue, the bottom-right is orange, and the bottom-left is dark orange. The number '4' is white and positioned on the right side of the top-right chevron.

4

QUATRIÈME PARTIE

LA MISE EN ŒUVRE,
POUR ARRIMER LES
INTERVENTIONS AUX
PRIORITÉS DES RÉGIONS

La mise en œuvre de la présente stratégie implique la participation de plusieurs acteurs. Elle interpelle d'entrée de jeu les élus municipaux qui, par leur action, sont les leaders de l'occupation et de la vitalité de leur territoire.

Elle engage fermement les ministères et organismes du gouvernement à placer les priorités régionales au cœur de leur action. Ainsi, ils feront de ces priorités l'objet de plans d'action sectoriels qui, additionnés, formeront un plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires.

Sur le plan politique, il revient aux ministres responsables de chaque région de promouvoir l'occupation et la vitalité de leur région.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation agit, quant à elle, comme catalyseur de l'action gouvernementale. Elle assure notamment la concertation avec les ministres sectoriels et les ministres responsables des régions qui partagent avec elle cette responsabilité.

LES ÉLUS MUNICIPAUX

La nature même du mandat de l'élu municipal fait qu'il veille à l'occupation et à la vitalité de son territoire. La nouvelle marge de manœuvre reconnue aux municipalités permet à l'élu de mieux jouer ce rôle. En effet, les élus ont plus d'autonomie dans leurs responsabilités et ils sont prêts à les assumer pour leur territoire et à en rendre compte aux citoyennes et aux citoyens.

La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (LAOVT) mentionne, dans son préambule, que «les élus municipaux sont des intervenants majeurs et incontournables en matière d'occupation et de vitalité des territoires». Elle précise, à l'article 13, que «dans le cadre des compétences de tout organisme municipal au conseil duquel il siège, chaque élu municipal [...] concourt à l'atteinte des objectifs de la stratégie».

Ce sont des élus municipaux qui siègent aux conseils des MRC. C'est un comité directeur formé majoritairement d'élus municipaux qui, au terme d'un exercice de réflexion

et de concertation régionale, a déterminé les priorités régionales de développement. Et c'est ce même comité qui a choisi la composition des comités régionaux de sélection du Fonds d'appui au rayonnement des régions. Il est visé que cette logique soit maintenue dans le cadre du volet Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité.

Pour la présente stratégie, les comités régionaux de sélection doivent veiller à ce que les projets de développement à soutenir soient choisis en fonction des priorités régionales de développement. Les conseils des MRC sont aussi invités à prendre en compte ces priorités dans leur gestion des sommes réservées pour le développement local et régional.

Le succès de la mise en œuvre de la Stratégie repose non seulement sur l'élu municipal, mais surtout sur la force que prendra le partenariat entre les municipalités et le gouvernement du Québec pour agir selon les priorités de chaque région.

LES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT

Action planifiée par chaque ministère et organisme

Déoulant du premier objectif de la Stratégie³⁵, la première attente qui est fixée pour les ministères et organismes est de préciser, dans la planification qui est exigée d'eux par l'article 9 de la LAOVT, comment ils entendent agir pour répondre aux priorités régionales.

«Chaque ministère, organisme [...] doit présenter et rendre publique sa contribution à l'atteinte des objectifs de la stratégie, dans le domaine de ses compétences [...], dans une planification pluriannuelle.» LAOVT, article 9.

«Chaque ministère, organisme [...] assujetti à l'article 9 fait état, dans son rapport annuel de gestion, des résultats obtenus [...].» LAOVT, article 14.

³⁵ Rappel : les objectifs se trouvent à la fin de la deuxième partie de la Stratégie.

Un premier plan d'action propre à l'occupation et à la vitalité des territoires couvrant la période 2018-2020 de la Stratégie a été publié par chaque ministère et organisme concernés. Une mise à jour de chacun des plans sera réalisée afin qu'ils couvrent à présent la période 2020-2022.

Dans leurs plans d'action, les ministères et organismes présenteront leurs réponses aux priorités de chaque région. Ils préciseront comment ils donnent suite à une priorité par une action ou, du moins, en prenant l'engagement d'analyser le dossier avec les acteurs concernés pour le faire progresser.

Ces plans devront se référer aux énoncés des priorités se trouvant dans les chapitres de la troisième partie de la Stratégie ou dans les textes explicatifs qui les accompagnent.

Par ailleurs, un plan gouvernemental de régionalisation des postes du secteur public sera élaboré par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) avec la collaboration de ses partenaires. Les engagements des ministères et organismes en matière de régionalisation des postes du secteur public seront intégrés dans ce plan.

Comme le précise la LAOVT, les ministères et organismes ont à rendre compte de leurs actions en matière d'occupation et de vitalité des territoires dans leur rapport annuel de gestion, y incluant leurs gestes de décentralisation, de délégation et de régionalisation comme le précisent les objectifs correspondants de la Stratégie. Cette reddition de comptes se fera dans une section du rapport annuel consacrée à l'occupation et à la vitalité des territoires ou à différents endroits dans le rapport, dans la mesure où un identifiant visuel permettra au lecteur de trouver facilement l'information.

Action bonifiée à l'échelle régionale

Pour chaque région, une conférence administrative régionale (CAR) existe officiellement depuis les années 1980. Au moment de sa sanction en 2012, la LAOVT modifiait la loi constitutive du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour instituer la CAR par voie législative et en préciser les fonctions. Puis, en 2018, dans la foulée de la publication de la Stratégie, le décret numéro 888-2018 est venu préciser les responsabilités des CAR.

Chaque CAR est ainsi présidée par un représentant du MAMH³⁶ et est composée d'un représentant désigné de chaque ministère et organisme assujéti à la LAOVT. Des représentants des MRC peuvent également être invités à y participer, selon les sujets abordés.

La CAR a notamment les responsabilités suivantes :

- établir un mécanisme de collaboration entre ses membres, le ministre responsable de la région de même qu'avec les organisations municipales et leurs membres, et convenir d'un cadre d'intervention pour :
 - faciliter le traitement de dossiers en appui aux priorités régionales ou de tout autre dossier d'importance lié au développement de la région,
 - identifier les enjeux, les mesures, les activités ou les interventions pouvant faire l'objet d'actions spécifiques, d'ententes sectorielles de développement ou de projets entre les MRC et les MO;
- faciliter la circulation et le partage de l'information au sein de la région quant aux politiques, aux plans, aux mesures ou aux programmes gouvernementaux susceptibles d'appuyer l'occupation et la vitalité des territoires et de véhiculer au sein du gouvernement, par le biais notamment de la table des présidents des CAR mise en lien avec la Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT), les préoccupations, les besoins ou les attentes exprimés par les milieux locaux et régionaux de la région ou tout enjeu se dessinant en région;
- mettre en place ou contribuer à des actions visant à améliorer l'occupation et la vitalité des territoires;
- informer périodiquement le ministre responsable de la région ainsi que les ministères et organismes concernés de l'état d'avancement des travaux liés à la mise en œuvre de la Stratégie;
- préparer, au terme de chaque année financière, un bilan synthèse des activités qu'elle a réalisées dans la région aux fins du bilan annuel de la mise en œuvre de la Stratégie.

La CAR constitue donc plus que jamais un moyen stratégique de mobilisation et de collaboration de l'appareil gouvernemental en région et le lieu tout désigné pour traiter, avec l'aide des élus en région, des priorités régionales.

Action concertée

Instituée par voie législative en 2012, comme les CAR, la Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT) est présidée par le sous-ministre adjoint aux territoires du MAMH, responsable de l'occupation et de la vitalité des territoires, et convie les sous-ministres adjoints et personnes équivalentes des ministères et organismes concernés.

36 Sauf dans la région de la Capitale-Nationale où la présidence est assumée par le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

La TGAT est un moyen de suivi, de concertation et de partage de connaissances au sein du gouvernement du Québec qui permet de susciter des collaborations structurantes entre les ministères et organismes en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

Historiquement, la TGAT a constitué un véhicule de partage d'information entre les ministères et organismes. Elle est maintenant appelée à faire un suivi mobilisateur de la mise en œuvre de la Stratégie, notamment en ce qui a trait aux planifications et redditions de comptes des ministères et organismes.

La TGAT est également mobilisée lorsque des situations particulières se présentent ayant une incidence sur l'occupation et la vitalité d'une ou de plusieurs régions. Tout comme la CAR, elle constitue alors, à son niveau, un moyen propice pour planifier une réponse

gouvernementale cohérente permettant aux ministères et organismes concernés d'agir en complémentarité et de maximiser leurs interventions.

C'est dans cette optique que la Table est maintenant appelée à jouer un rôle clé dans l'opération de régionalisation de 5 000 postes du secteur public pilotée par le SCT. Elle agira à titre de comité directeur auprès de celui-ci. Ses membres seront ainsi appelés à informer le SCT quant aux besoins et aux priorités organisationnels, à le conseiller en soulevant les enjeux et les retombées de l'opération, à lui proposer des améliorations ou des solutions et, enfin, à partager les meilleures façons de faire, voire à rechercher des partenariats pour contribuer à l'opération. Les CAR seront également mises à contribution dans le cadre de la mise en œuvre de cet engagement gouvernemental en raison notamment de leur connaissance fine des régions.

LES MINISTRES RESPONSABLES DES RÉGIONS

Les ministres responsables des régions assument un rôle de promotion de l'occupation et de la vitalité des territoires dans leur région. Ils peuvent assister aux activités du comité directeur régional et à celles du comité régional de sélection de projets. Ils sont informés des travaux de la CAR.

De cette façon, ils sont en mesure d'exercer un leadership mobilisateur et de représenter leur région auprès de leurs collègues du gouvernement en matière d'occupation et de vitalité des territoires. En outre, ils collaborent avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en lui transmettant toute information utile à l'exercice de ses responsabilités.

LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

En vertu de la LAOVT, la ministre, appuyée par son ministère, doit veiller à la promotion de l'occupation et de la vitalité des territoires, à la coordination des travaux d'élaboration de la Stratégie et de ses indicateurs, en faire un bilan annuel et offrir son expertise.

Les indicateurs

Au cours de la première année de la mise en œuvre de la Stratégie, les indicateurs de suivi de l'occupation et de la vitalité des territoires ont été mis à jour. Ceux-ci ont été resserrés autour des enjeux majeurs des territoires : la démographie, la richesse, l'emploi et la qualité des milieux de vie.

Le suivi de la mise en œuvre en toute transparence

Toute l'information touchant la planification et la reddition de comptes en matière d'occupation et de vitalité des territoires doit être accessible pour que le travail puisse être apprécié, discuté et amélioré.

Le site Web du MAMH demeurera le carrefour de cette information, comprenant les hyperliens menant aux planifications de chaque ministère et organisme et aux bilans annuels compilés par le MAMH.

Ces bilans annuels proviennent de quatre sources reflétant la mise en œuvre de la Stratégie : la reddition de comptes des fonds en développement local et régional, les rapports annuels de gestion des ministères et organismes, les actions des CAR de même que les indicateurs et les études complémentaires.

Enfin, au besoin, la ministre sera en mesure de faire les suivis appropriés sur le plan politique par le biais de la Table Québec-municipalités (TQM) dont sont membres la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Ville de Montréal et la Ville de Québec. La TQM est un lieu privilégié de concertation où les représentants du gouvernement et du milieu municipal discutent des dossiers concernant la place, le rôle, les responsabilités et l'administration des municipalités. La mise en œuvre de la Stratégie pourra être abordée au moment jugé opportun par les partenaires de la Table et sous l'angle souhaité par ces derniers.

LE PLAN GOUVERNEMENTAL DE CONTRIBUTION À L'OCCUPATION ET À LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

Comme il a été mentionné, les ministères et organismes du gouvernement examineront les priorités régionales et publieront leur plan d'action pour la période 2020-2022.

Les plans d'action ministériels mis à jour seront par la suite rassemblés pour constituer un plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires. Il exposera l'engagement concret des ministères et organismes pour chacune des régions. En effet, le plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires sera constitué de 18 documents distincts, soit un par région. Ils constitueront des outils de référence pour les CAR et les élus en région.

CONCLUSION

La mise en place d'une gouvernance de proximité avec les municipalités demeure un chantier constitué de plusieurs étapes.

Parmi celles-ci figure la mise à jour de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. En effet, celle-ci incarne la vision du gouvernement du Québec qui consiste à favoriser la régionalisation et à donner plus d'autonomie aux élus municipaux.

Pour ce faire, l'action en région doit être soutenue adéquatement. En annonçant la mise en place du Fonds régions et ruralité, le gouvernement démontre sa volonté de bonifier l'aide disponible pour les projets régionaux, de renforcer la capacité d'action des régions et d'offrir un soutien accru aux communautés faisant face à des défis de vitalisation, sans compter que les ministères et organismes du gouvernement continueront d'adapter leur action aux priorités régionales.

En somme, les nouveaux moyens mis à la disposition du milieu municipal pour soutenir le développement local et régional, dont la présente stratégie, contribueront plus que jamais à la prospérité de l'ensemble des collectivités du Québec.

